



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⵔⵜ
ⴰⵎⴰⵔⴰⵏ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



المرصد الوطني للتنمية البشرية
ⴰⵎⴰⵔⴰⵏ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⵔⵜ
Observatoire National
du Développement Humain

ÉVALUATION D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI SOCIAL À LA SCOLARISATION





المملكة المغربية
رئيس الحكومة

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ
ⴰⴷⵓⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ

Royaume du Maroc

Le Chef du Gouvernement



المرصد الوطني للتنمية البشرية

ⴰⴷⵓⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵉⵔⵎⵉⵏⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵏⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵏⵉ

Observatoire National
du Développement Humain

ÉVALUATION D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI SOCIAL À LA SCOLARISATION



Table des matières

LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ENCADRÉS	8
PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SUR L'APPUI SOCIAL À LA SCOLARISATION	11
1. Objectifs de l'Enquête sur l'appui social à la scolarisation	12
2. Champ de l'enquête	13
3. Questionnaires et modules de l'enquête.....	13
4. Plan de sondage adopté	14
PARTIE 2 : ANALYSE DESCRIPTIVE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE	17
1. Scolarisation en milieu rural, état des lieux et défis	18
1.1. Scolarisation en milieu rural, avancée et déficits.....	18
1.2. Déscolarisation/non scolarisation : incidence et causes.....	19
2. Déperditions scolaires : ampleur et causes	20
2.1. Concepts et définition	20
2.2. Incidence et déterminants du redoublement scolaire.....	21
2.2.1. Incidence du redoublement.....	21
2.2.2. Déterminants du redoublement.....	23
2.3. Incidence et déterminants du retard scolaire	24
2.3.1. Incidence du retard scolaire.....	24
2.3.2. Déterminants du retard scolaire.....	26
2.4. Abandon scolaire : incidence et déterminants.....	27
2.4.1. Incidence de l'abandon scolaire	27
2.4.2. Déterminants de l'abandon scolaire	29
2.5. Redoublement, retard scolaire et abandon : quelle interférence ?.....	31
3. Profil des établissements scolaires enquêtés	32
3.1. Milieu communautaire des établissements scolaires.....	33
3.2. Équipements socio-éducatifs des établissements.....	34
3.3. Mécanismes d'appui social : demande et critères de ciblage.....	35
3.3.1. Demande d'appui social	35
3.3.2. Critères de ciblage des mécanismes.....	36
4. Accès des ruraux aux mécanismes d'appui social	39
4.1. Accès à l'appui social, état des lieux.....	39
4.2. Appui social : profil des participants.....	41
5. Évaluation de l'efficacité et de l'efficience du ciblage de l'appui social	42
5.1. Efficacité du ciblage de l'appui social	42
5.1.1. Approche de mesure de l'efficacité du ciblage	42

5.1.2. Proxy des critères de ciblage	43
5.1.3. Efficacité comparée des mécanismes d'appui social.....	44
5.2. Portée pro-pauvres des mécanismes d'appui social.....	47
5.3. Efficience du ciblage	48
PARTIE 3 : ANALYSE D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI SOCIAL A LA	
 SCOLARISATION	51
1. Pauvreté rurale et participation à l'appui social à la scolarisation	52
1.1. Le monde rural, une poche des facettes de pauvreté	52
1.2. Niveau de pauvreté et participation à l'appui social	53
1.3. Participation des ruraux pauvres à l'appui social.....	54
2. Effet brut de l'appui social sur la scolarisation et les déperditions scolaires	55
2.1. Approche de mesure de la participation à l'appui social.....	55
2.2. Mesure de l'effet brut de l'appui social sur les indicateurs de la scolarisation	57
2.3. Mesure de l'effet brut de l'appui social sur les déperditions scolaires	58
2.4. Appui social à la scolarisation et statut socioculturel des ruraux	60
3. Effet brut des mécanismes d'appui social sur la scolarisation	63
3.1. Approche de l'effet brut des mécanismes d'appui social.....	63
3.2. Effets bruts des mécanismes d'appui social	63
4. Effet partiel des mécanismes d'appui social à la scolarisation : résultats de l'analyse multi-niveaux	64
4.1. Analyse multi-niveaux, formulation et résultats préliminaires	64
4.2. Effet partiel de l'appui social sur l'abandon scolaire.....	66
4.3. Effet de l'appui social sur la rétention scolaire.....	69
5. Impact des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie.....	74
5.1. Poids du transfert Tayssir dans les niveaux de vie des ménages.....	74
5.2. Effet partiel des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie	75
5.2.1. Approche méthodologique	75
5.2.2. Effet partiel des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie	76
6. Évaluation qualitative des mécanismes d'appui social	78
6.1. Attitudes des ménages à l'égard de l'appui social.....	78
6.2. Attitudes des ménages à l'égard de l'éducation.....	82
CONCLUSION	84
ANNEXES :.....	87
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES MÉCANISMES D'APPUI SOCIAL A LA SCOLARISATION.....	88
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES INDICATEURS DE LA SCOLARISATION UTILISE DANS	
 L'ÉVALUATION	90
ANNEXE 3: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE MESURE DE L'EFFET PARTIEL DES	
 MÉCANISMES D'APPUI SOCIAL.....	93

Liste des graphiques

Graphique 1: Taux de redoublement de la dernière année scolaire en 2017/2018 selon le sexe.....	22
Graphique 2: Taux de redoublement en 2017/18 selon le niveau scolaire du père	23
Graphique 3: Taux de redoublement en 2017/18 selon la préscolarisation et le niveau scolaire de l'élève	24
Graphique 4: Taux de retard scolaire selon la dernière année scolaire	25
Graphique 5: Taux de retard scolaire parmi les «6-15 ans» selon le niveau scolaire du père	26
Graphique 6: Taux d'abandon des études parmi les «6-24 ans» selon la dernière année scolaire	28
Graphique 7: Répartition des «6 - 15 ans» en situation d'abandon scolaire.....	29
Graphique 8: Taux d'abandon scolaire selon le niveau scolaire du père	30
Graphique 9: Taux des déperditions scolaires parmi les «6 -24 ans» à la dernière année scolaire.....	31
Graphique 10: % d'établissements scolaires selon que l'équipement est inexistant	34
Graphique 11: Taux de participation des établissements à l'appui social (en %) et demande insatisfaite (en multiple de la demande satisfaite).....	36
Graphique 12: % d'établissements scolaires où le ciblage forfaitaire	38
Graphique 13: Répartition des élèves selon le nombre de mécanismes et le niveau scolaire	39
Graphique 14: Taux de participation des élèves ruraux aux mécanismes d'appui social selon le niveau scolaire	40
Graphique 15: Indicateurs d'efficacité des mécanismes d'appui social : taux des éligibles non-participants.....	45
Graphique 16: Indicateurs d'efficacité des mécanismes d'appui social: taux des éligibles participants.....	46
Graphique 17 : Répartition (%) des participants à l'appui social selon le quintile de niveau de vie	47
Graphique 18: Proportion de ménages ruraux ignorant l'appui social selon le mécanisme	49
Graphique 19: Taux de pauvreté selon la forme et le milieu de résidence, 2017	53
Graphique 20 : Taux de pauvreté relative selon la participation aux programmes d'appui social ...	54
Graphique 21: Taux de pauvreté relative selon le nombre de mécanismes.....	56
Graphique 22: Taux d'amélioration des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès aux mécanismes d'appui social.....	58
Graphique 23: Variation des indicateurs des déperditions scolaires suite à l'accès à l'appui social par les élèves de 6-15 ans.....	58
Graphique 24: Schéma de mesure de la participation des ruraux à l'appui social à la scolarisation, 2018	60

Graphique 25: Variation en % des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à l'appui social selon la situation à l'égard de la pauvreté.....	61
Graphique 26: Variation des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à l'appui social selon le niveau de vie.....	62
Graphique 27: Effet des mécanismes d'appui social, exprimé en termes de réduction du risque d'abandon scolaire (nombre de fois)	68
Graphique 28: Effets de l'appui social sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio et l'effet marginal.....	70
Graphique 29: Effet de Tayssir et des cantines scolaires sur les indicateurs de la rétention	71
Graphique 30: Effet d'«Un million de cartables» sur les indicateurs de la rétention scolaire	72
Graphique 31: Effet du «Transport scolaire» sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio	73
Graphique 32: Croissance de la consommation des ménage suite à l'accès au programme Tayssir	75
Graphique 33: Variation des dépenses de consommation suite à l'accès à l'appui social	77
Graphique 34: % de ménages très satisfaits de l'appui social selon le mécanisme	79
Graphique 35: Proportion de ménages cibles considérant que le mécanisme d'appui social réduit fortement les déperditions scolaires	79
Graphique 36: Proportion de ménages considérant que l'appui social améliore le niveau de vie de l'ensemble du ménage selon le mécanisme	80
Graphique 37: Impact de la suppression de l'appui social, mesuré en termes de % de ménages retirant leurs enfants du système éducatif	80
Graphique 38: Taux de soutien scolaire et de conditionnalité de la scolarisation selon le nombre de mécanismes accessibles	83

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des ménages échantillons selon la région	15
Tableau 2: Évolution du taux spécifique de scolarisation selon les tranches d'âge dans le milieu rural entre 2000 et 2018, en %.....	19
Tableau 3: Taux de retard scolaire selon le niveau scolaire des élèves en cours de scolarisation selon le sexe.....	27
Tableau 4: Répartition des enfants ruraux, à l'âge de la scolarisation de base, selon la situation vis-à-vis de la scolarisation en janvier-mars 2018	30
Tableau 5: Corrélations bilatérales entre les indicateurs des déperditions scolaires calculés à la dernière année de scolarisation de la tranche d'âges «6-15 ans»	32
Tableau 6: Taux de participation des élèves ruraux aux mécanismes d'appui social en 2017/18 selon le niveau scolaire et le sexe de l'élève	42
Tableau 7: Indicateurs d'efficacité du ciblage des mécanismes d'appui social	46
Tableau 8: Répartition (en %) des participants à l'appui social selon le mécanisme et le quintile de niveau de vie	47
Tableau 9: Proportion (%) d'élèves ruraux pauvres (6-15 ans) participant aux mécanismes d'appui social selon l'approche de pauvreté.....	55
Tableau 10: Indicateurs de la scolarisation selon le nombre de mécanismes d'appui.....	57
Tableau 11: Indicateurs des déperditions scolaires à la scolarisation de base selon le nombre de mécanismes d'appui social accessibles aux ménages (dont élèves), en %.....	59
Tableau 12: Variation (en %) des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à un mécanisme précis d'appui social (*)	64
Tableau 13: Résultats des modèles nuls- partie aléatoire	66
Tableau 14: Extrait de la modélisation du risque d'abandon scolaire en fonction de l'accès aux mécanismes d'appui social	69
Tableau 15: paramètres de la régression de la dépense par habitant sur ses déterminants économiques et l'accès aux mécanismes d'appui social, à partir des données de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation 2018	78
Tableau 16: Attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social	81
Tableau 17: Attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social, en %.....	83
Tableau 18: Répartition des ménages selon la participation et l'éligibilité à un programme ciblé....	92
Tableau 19: Répartition des élèves échantillons selon le type d'établissement scolaire enquêté..	93

Liste des encadrés

Encadré 1: Concepts et définitions	21
Encadré 2: Indicateurs d'efficacité du plan de ciblage	43
Encadré 3: Approche de modélisation multi-niveaux.....	65

INTRODUCTION

La promotion de l'égalité d'accès des enfants à l'école, quelles que soient leurs origines sociales et territoriales constitue pour le Maroc un objectif stratégique de développement. Aussi, le Département de l'Éducation Nationale, en vue de relever ce défi, a mis en place des dispositifs destinés à réduire les coûts directs et indirects de la scolarisation pour les familles défavorisées et à lever les obstacles résultant de l'éloignement des établissements scolaires, notamment à travers l'extension des services des cantines scolaires et des internats.

L'action publique a développé un ensemble d'interventions dites d'«appui social» dans la perspective de renforcer l'égalité des chances et de réduire les disparités entre les sexes ainsi qu'entre les milieux géographiques et socio-économiques, avec une attention particulière envers les populations défavorisées. Ces actions ont porté sur les transferts monétaires ciblés comme le programme Tayssir, la généralisation et l'optimisation des cantines scolaires, l'opération «Un million de cartables», le développement du transport scolaire, la construction d'internats pour l'hébergement et l'octroi d'uniformes¹. La vision stratégique 2015-2030 accorde également une place importante à cette politique d'appui à la scolarisation, ainsi que cela ressort de ses articles 3 et 5.

En effet, le soutien social aux élèves nécessiteux est de nature à atténuer les obstacles liés, d'une part aux charges scolaires (frais de scolarité, achat de fournitures scolaires, transport, etc.) et aux coûts d'opportunité et, d'autre part à l'éloignement et à la difficulté d'accès aux établissements scolaires. Le développement de l'appui social en faveur des élèves défavorisés permet donc d'établir l'égalité des chances de scolarisation et partant, de créer les conditions préalables à l'achèvement de la généralisation de la scolarisation obligatoire.

En accompagnant la mise en place de ces recommandations, l'Observatoire National du Développement Humain et l'Instance Nationale d'Évaluation du CSEFRS ont fait le choix d'entreprendre une évaluation scientifique des programmes d'appui social mis en place par le Département de l'Éducation Nationale.

Cette étude d'évaluation vise concrètement l'évaluation de l'impact des programmes d'appui social sur la fréquentation et la réussite scolaire des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement social et familial favorable. Elle permet également d'analyser le degré d'intégration des programmes d'appui social et d'apprécier la pertinence de leur stratégie de ciblage.

Dans cette perspective, et afin de répondre aux objectifs assignés à cette étude comme recommandé dans l'étude de faisabilité, une enquête quantitative a été réalisée auprès d'échantillons représentatifs d'une part, d'élèves et de leurs familles, et d'autre part, des établissements scolaires qui accueillent les élèves interrogés.

Le présent rapport évalue, rappelons-le, l'impact des mécanismes de l'appui social du MENFP sur la scolarisation de base, à côté de l'efficacité de leur ciblage. Les mécanismes évalués sont les cantines scolaires, l'hébergement (dont internat), le transfert «Tayssir», l'initiative «Un million de cartables» et le «transport scolaire». A ces mécanismes-là, s'ajoutent, pour des raisons techniques, ceux véhiculant d'autres formes d'appui social à la scolarisation².

¹ Dont il ne sera pas question ici.

² Le contrôle de l'impact de ces programmes permet de mesurer celui exactement dû aux programmes préconisés par le MENFP. C'est le cas de Dar Talib (ba).

Ce rapport est consacré aux résultats de l'évaluation de l'impact de l'ensemble de ces mécanismes, à partir des données de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation, réalisée au premier trimestre de l'année 2018, auprès de 3039 ménages ruraux et 506 établissements scolaires. Centré sur l'analyse des données de cette enquête, le présent rapport se compose de trois parties.

La première partie présente également les éléments méthodologiques de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation dont les données sont à la base de cette évaluation.

La seconde partie propose une analyse descriptive de l'ensemble des résultats de l'enquête sur l'appui social, centrés sur l'état des lieux de l'éducation et de l'appui social à la scolarisation en milieu rural. Dans la section 1, l'étude aborde la scolarisation en milieu rural en termes d'état des lieux et de défis sur le plan de l'accès généralisé à l'éducation de base et, dans une deuxième section, les déperditions scolaires traitées en termes d'incidence, poches sociales et interrelation. Il s'agit des déperditions mesurées par le redoublement, le retard et l'abandon scolaires. La section suivante traite du profil des établissements scolaires enquêtés en analysant les atouts et les faiblesses de leur milieu communautaire et leurs équipements socio-éducatifs, facteurs déterminants du succès scolaires. Cette même section propose une introduction aux mécanismes d'appui social caractérisés en termes de demande insatisfaite et de critères de ciblage. La quatrième section analyse l'accès des ruraux aux mécanismes d'appui social et en dresse l'état des lieux et le profil des participants. La dernière section de cette partie est consacrée à une évaluation de l'efficacité et de l'efficience comparée du ciblage de l'appui social et de ses divers mécanismes. Elle analyse par la suite la portée pro-pauvres des mécanismes d'appui social, l'efficience de leurs plans respectifs de ciblage et discute, enfin, la mesure selon laquelle l'approche de ciblage du RAMed peut servir au recentrage de l'appui social à la scolarisation sur ceux qui en ont vraiment besoin.

La troisième partie est consacrée à une analyse approfondie des résultats de l'enquête. Dans la première section, la pauvreté dans le monde rural est analysée en relation avec la participation des ruraux à l'appui social à la scolarisation, ce qui permet d'approfondir les enseignements de l'évaluation du ciblage faite à la seconde partie. La section 2 mesure l'effet brut de l'appui social sur la scolarisation et les déperditions scolaires et analyse sa relation avec le statut socioculturel des élèves. Cet effet brut et global de l'appui social est détaillé dans la section suivante en mesurant celui exercé par chaque mécanisme sur les indicateurs de la scolarisation et des déperditions scolaires.

Comme l'effet brut d'un mécanisme est influencé par l'effet d'autres mécanismes ou par les caractéristiques propres de ses bénéficiaires, la section 4 présente, selon une modélisation multi-niveaux, l'effet (dit partiel) exactement dû à chaque mécanisme sur les indicateurs de la scolarisation et des déperditions scolaires, et aussi sur ceux du niveau de vie. La dernière section procède à une évaluation qualitative de l'appui social, fondée cette fois-ci, sur les attitudes des ménages à l'égard de ses divers mécanismes et de l'éducation, ce qui permet d'approcher, en un dernier point de ce rapport, l'impact de l'appui social sur la diffusion de la culture de l'éducation.

Les principaux enseignements de ce rapport sont résumés dans la conclusion. Les annexes sont consacrées en premier lieu à un rappel de l'objectif de chaque mécanisme d'appui social et de ses principaux critères de ciblage, en second lieu à un glossaire de concepts et définitions des indicateurs de scolarisation et de déperdition scolaire et, en dernier lieu, aux fondements de l'approche de modélisation multi-niveaux utilisée pour l'analyse d'impact des programmes d'appui social.

PARTIE 1 :

Méthodologie de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation

Les mécanismes d'appui social du MENFP sont des dispositifs sociaux destinés à la lutte contre la non scolarisation et l'abandon scolaire. Ils consistent à assister les élèves et les parents défavorisés, au moyen de transferts en nature ou en espèces. Les principaux dispositifs pratiqués aujourd'hui sont les cantines scolaires, l'hébergement, les bourses du secondaire, l'Initiative «Un million de cartables», le transport scolaire et le programme «Tayssir».

Menée par l'ONDH, l'analyse de la faisabilité de l'évaluation d'impact de l'appui social du MENFP à la scolarisation montre que l'évaluation de pareils dispositifs nécessite la réalisation d'une enquête appropriée auprès des ménages, des établissements scolaires fréquentés par les enfants de ces ménages et de leur milieu communautaire. En effet, pour qu'une enquête se prête à une mesure de l'effet de chaque mécanisme sur la scolarisation, elles devraient porter sur l'élève, sa famille, son établissement scolaire et son milieu social, à côté, bien entendu, de sa participation aux divers dispositifs d'appui social et de son passé scolaire.

L'extension de cette évaluation au ciblage de divers mécanismes requiert, à son tour, la collecte de données sur les critères de ciblage auprès des parents, des élèves, des écoles et de leur milieu environnant. Ces données sont, par ailleurs, indispensables au calcul du potentiel des éligibles à chaque mécanisme, et à la mesure de son efficacité.

Ainsi, l'enquête sur l'appui social à la scolarisation permet de répondre à l'objectif de cette évaluation. Les aspects méthodologiques de cette enquête portent sur les éléments suivants :

1. Objectifs de l'Enquête sur l'appui social à la scolarisation

La présente enquête recueille des données à la base d'une double évaluation, celle de l'impact de l'appui social du MENFP sur la scolarisation et celle portant sur l'efficacité des plans de ciblage de ses dispositifs. Ses objectifs consistent à :

1. Établir l'état des lieux de la scolarisation de base et de la participation aux mécanismes de l'appui social ;
2. Mesurer l'impact propre et conjoint des mécanismes de l'appui social sur les indicateurs de la scolarisation, des déperditions scolaires et du niveau de vie des ménages ;
3. Évaluer le ciblage des mécanismes de l'appui social en termes de potentiel d'élèves éligibles, exhaustivité, erreurs d'inclusion /exclusion et efficience ;
4. Analyser le rapport entre la disponibilité et la qualité de l'appui social et de l'offre éducative, d'une part, et la fréquentation, les déperditions et la survie scolaire d'autre part ;
5. Étudier les déterminants du succès scolaire, à savoir l'école et son environnement social, la présence /absence des mécanismes de l'appui social et leur niveau d'intégration et, enfin, le profil de l'enfant et son milieu familial et social ;
6. S'enquérir des attitudes et opinions des parents vis-à-vis de l'éducation en général et des mécanismes d'appui social en particulier, partie intégrante d'une évaluation d'impact approfondie.

2. Champ de l'enquête

Pour des raisons liées à la population cible des programmes d'appui social, l'enquête est réalisée dans le milieu rural et les centres urbains, auprès de deux catégories d'unités :

- Les ménages ordinaires, c'est-à-dire ceux qui se trouvent dans leurs résidences principales au moment de l'enquête ;
- Les écoles, collèges et lycées accueillant les élèves relevant des ménages enquêtés.

Sont exclus du champ de l'enquête :

- i. Les personnes sans abri et les nomades, les populations étrangères membre du corps diplomatique et résidentes dans les consulats et ambassades et les nationaux et étrangers résidant au Maroc, en voyage à l'étranger pour une période effective ou probable supérieure ou égale à 6 mois ;
- ii. Personnes constituant la population comptée à part dont :
 - Les militaires, logés en casernes, quartiers et camps assimilés ;
 - Les personnes en traitement dans des établissements hospitaliers pour une durée supérieure ou égale à six mois ;
 - Les détenus dans les établissements pénitentiaires pour une durée supérieure ou égale à six mois ;
 - Les pensionnaires des maisons d'éducation surveillées ;
 - Les personnes recueillies dans les maisons de bienfaisance, hospices et asiles.

De même, pour des raisons d'évaluation d'impact de l'appui social, les élèves et étudiants vivant dans les internats, les cités universitaires, Dar Talib ou Taliba, ou locataires loin de leurs parents ou de leur résidence habituelle sont considérés, dans cette enquête, comme membres du ménage. Autrement, une grande proportion d'élèves ruraux échapperait à l'enquête, ce qui introduirait un biais de sélection de l'échantillon enquêté, et ne rendrait pas compte de l'ensemble des mécanismes d'appui social, de leurs bénéficiaires et de leur impact sur la scolarisation des enfants et le niveau de vie du ménage.

Concernant les établissements scolaires, l'enquête ne porte que sur les écoles et collèges publics accueillant les élèves membres des ménages enquêtés qui sont localisés dans un rayon de la province d'enquête. Les établissements d'enseignement privés ou étrangers et toute autre structure assimilée sont exclus du champ de l'enquête, même s'ils accueillent des enfants enquêtés. Ceci ne signifie en aucun cas que les ménages scolarisant leurs enfants dans le secteur privé ou à l'étranger sont exclus du champ de l'enquête.

3. Questionnaires et modules de l'enquête

Pour répondre aux objectifs assignés à l'enquête, deux types de questionnaires sont mis au point pour servir de support à la collecte des données. L'un dit «Questionnaire Ménage» est destiné à l'enquête auprès des ménages. Le questionnaire «Établissement scolaire» est consacré à l'enquête des écoles primaires, collèges et lycées fréquentés par les élèves de l'échantillon.

Schématiquement, le questionnaire ménage permet, entre autres, d'identifier les élèves et leurs établissements scolaires. Chaque établissement scolaire public ainsi identifié est soumis au questionnaire établissement. Ces deux questionnaires comportent, chacun, plusieurs modules.

• Modules du questionnaire ménage :

Le questionnaire ménage sert de support de collecte de données auprès de l'ensemble des membres du ménage dont ceux en cours de scolarisation. Tout comme il permet d'identifier et de lister les écoles, collèges et lycées publics qui accueillent les élèves relevant des ménages enquêtés. Ces modules concernent :

- Localisation et caractéristiques géographiques du ménage enquêté ;
- Composition sociodémographique du ménage ;
- Composition socio-économique du ménage ;
- Scolarisation, état des lieux et accès à l'appui social ;
- Attitudes des ménages à l'égard des programmes d'appui social à la scolarisation ;
- Attitudes des ménages vis-à-vis de l'éducation ;
- Cadre et niveau de vie du ménage ;
- Dépenses du ménage en éducation/formation.

• Modules du questionnaire établissement :

Ce questionnaire est destiné à la collecte de données sur les écoles, collèges et lycées dans lesquels sont scolarisés les élèves membres des ménages enquêtés. Il cherche à préciser les données relatives à la qualité de l'éducation, au contexte social et à l'appui social dispensé par ces établissements. Les modules de ce questionnaire sont :

- Localisation et caractéristiques géographiques des ménages de l'unité secondaire(US) concernée par l'établissement scolaire ;
- Localisation géographique et identifiant de l'établissement scolaire ;
- Accessibilité et équipements scolaires de la localité où se trouve l'établissement scolaire ;
- Proximité aux établissements éducatifs ;
- Offre éducative, équipements sociaux et sécurité ;
- Programmes d'appui social, disponibilité et besoins ;
- Ciblage des programmes d'appui social.

4. Plan de sondage adopté

L'enquête sur l'appui social est réalisée dans le milieu rural et les centres urbains des communes rurales. Comme l'un des programmes d'appui social, en l'occurrence Tayssir, n'est accessible que dans les communes ciblées par l'INDH, et puisque la proximité des collèges et lycées n'est systématiquement garantie que dans les centres urbains, il importe que l'échantillon de ladite enquête tienne compte des communes rurales INDH, des communes rurales non INDH et des centres urbains.

Rappelons que d'après le RGPH 2014, les centres urbains ne sont pas de petites villes ou des villages, mais des groupements humains ayant les caractéristiques d'un espace urbain³.

Le plan de sondage global adopté pour la réalisation de cette étude est basé sur un tirage d'échantillons probabilistes stratifiés et à trois degrés (sondage stratifié) :

- **Premier degré** : Tirage d'un échantillon probabiliste d'unités primaires (UP) au niveau de chacune des strates considérées.
- **Deuxième degré** : Tirage probabiliste d'une unité secondaire (US) de chacune des UP choisies.
- **Troisième degré** : Tirage d'un échantillon probabiliste de 20 ménages de chacune des US sélectionnées.

Taille de l'échantillon :

Le plan de sondage adopté requiert la prise en considération de l'effet de grappe dans l'estimation de la taille minimale de l'échantillon. D'après les résultats du panel de ménages 2015 dont ceux analysés à la première phase du présent projet, les principaux indicateurs sur les variables objet de l'évaluation d'impact sont souvent supérieurs à 0,25, dont notamment les indicateurs de la scolarisation et, dans une moindre mesure, ceux des déperditions scolaires. La taille de l'échantillon qui permet de garantir des estimations fiables est de l'ordre de 3000 ménages répartis entre les communes rurales et les centres urbains.

Tableau 1: Répartition des ménages échantillons selon la région			
Région	Communes Rurales	Centres urbains	Total
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	220	60	280
Oriental	120	60	180
Fès-Meknès	240	120	360
Rabat-Salé-Kénitra	200	160	360
Casablanca-Settat	279	80	320
BéniMellal-Khénifra	180	140	359
Marrakech-Safi	360	100	460
Souss-Massa	200	160	360
Drâa-Tafilalet	160	80	240
Guelmim-Oued Noun	40	40	80
Régions du Sud	40	-	40
Total	2039	1000	3039

³ Un centre urbain est une localité d'une commune rurale considérée comme urbaine par le recensement général de la population et de l'habitat. C'est une unité purement statistique, qui ne correspond donc pas à une subdivision administrative. Source : Démographie marocaine : Tendances passées et Perspectives d'avenir, 2005 ; Centre des études et des recherches démographiques, Haut-Commissariat au plan.

PARTIE 2 :

ANALYSE DESCRIPTIVE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE

De la charte de l'éducation et de la formation de 1999 à la vision stratégique 2015-2030, la réforme de l'enseignement a donné lieu à des avancées quantitatives indéniables de l'éducation durant les dix-huit dernières années, sans toutefois éradiquer l'ensemble des déficits. Les déperditions scolaires ont fait que la question de l'éducation se pose, dans toutes les réformes, non seulement en termes de scolarisation des jeunes générations, mais aussi en termes de réintégration des enfants déscolarisés dans le système éducatif.

Dans le cadre de cette étude, la mesure des niveaux de scolarisation et des déperditions scolaires se fonde sur les indicateurs de la scolarisation, dont ceux relatifs aux déperditions scolaires⁴. Ces indicateurs sont calculés et décrits selon les caractéristiques clefs des élèves, individuelles et familiales, croisées à la participation de ces derniers aux mécanismes d'appui social et à la qualité de l'offre éducative, à côté des caractéristiques du milieu communautaire de l'établissement scolaire et de son profil. Ces aspects sont ceux dont l'effet sur le niveau de scolarisation et des déperditions scolaires est testé dans la partie II de ce rapport.

Il s'agit, dans cette partie, de :

- Diagnostiquer la scolarisation de base en milieu rural et d'en déterminer les défis et les déficits ;
- Mesurer l'efficacité et l'efficience du ciblage de chaque mécanisme d'appui social, à travers l'analyse des erreurs d'exclusion et d'inclusion ;
- Apprécier les attitudes des participants à l'égard des prestations de chaque mécanisme d'appui social et
- Évaluer leurs impacts sur les déperditions scolaires.

1. Scolarisation en milieu rural, état des lieux et défis

1.1. Scolarisation en milieu rural, avancée et déficits

De janvier à mars 2018, période de référence de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation, 96,6% des enfants âgés entre 6 et 11 ans fréquentaient une école primaire, et 85,0% des «12-14 ans» un collège. Concernant la scolarisation des ruraux au préscolaire et au lycée, elle est encore modeste. Seuls 27,7% des «4-5 ans» fréquentent un établissement préscolaire et 50,2% des «15-17 ans» un établissement d'enseignement secondaire. Ces proportions correspondent aux taux spécifiques de scolarisation (Cf. Tableau 2).

Sur le plan des changements induits par les diverses réformes, on note qu'en milieu rural, la résorption des retards est plus marquée dans les cycles d'enseignement les plus déficitaires. Autrement dit, entre 2000 et 2018, le taux de scolarisation a connu la progression la plus élevée au préscolaire, suivi du lycée, du collège et du primaire.

Des progressions observées, il apparaît que le préscolaire peine à se généraliser et que la scolarisation au collège pourrait être quasi-généralisée dans 5 ans, d'ici à 2023, au moment où il faut attendre près de deux décennies pour que le taux de scolarisation au lycée avoisine la généralisation.

⁴ Ces indicateurs sont définis dans l'annexe « 2 » de ce rapport.

Le taux de scolarisation au primaire, qui s'élève à un niveau frôlant la généralisation, connaît une progression annuelle encore significative (1,6%). Cette progression indique que l'école primaire n'a pas encore achevé son ouverture aux enfants jadis systématiquement privés de la scolarisation, comme ceux handicapés, atteints de maladies chroniques, en situation d'enclavement et/ou d'extrême pauvreté.

Tableau 2: Évolution du taux spécifique de scolarisation selon les tranches d'âge dans le milieu rural entre 2000 et 2018, en %

Tranche d'âge	HCP		MENFP 2016	Enquête appui social 2018(*)	Variation annuelle en %	
	2000	2007			2007-2000	2018-2007
4-5 ans	12,2	16,5	27,9	27,7	4,4	4,8
6 - 11 ans	72,2	81,4	98,7	96,6 (115,2)	1,7	1,6
12 -14 ans	50,4	60,6	75,7	85	2,7	3,1
				(96,3)		
15-17 ans	23	32,3	38,3	50,2	5	4,1
				(66,4)		

Note (*) Taux brut entre parenthèses

Sources : ONDH, Enquête appui social à la scolarisation, 2018 ; Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (2017) : L'éducation nationale en chiffres 2015/2016, in www.men.gov.ma ; Haut-Commissariat au Plan, Résultats des enquêtes sur la consommation 2000/01 et le niveau de vie 2006 :07

1.2. Déscolarisation/non scolarisation : incidence et causes

Précisons d'abord que la déscolarisation est le fait de retirer de l'établissement scolaire un élève en âge scolaire, et que la non-scolarisation consiste à ne pas mettre un enfant à l'école.

Le taux spécifique de scolarisation-tous niveaux confondus des «6 - 15 ans» a été de 90,6% en 2018. Parmi les 9,4% restants, 7,4% sont déscolarisés et 2,0% sont non scolarisés. Ces déperditions scolaires varient selon l'âge. Leurs causes diffèrent, à leur tour, selon qu'elles sont associées à l'abandon scolaire ou à la non-scolarisation.

Les 3,4% des «6-11 ans» qui ne fréquentent pas l'école le font dans 31,7% des cas pour des raisons d'abandon scolaire, et dans 68,3% des cas pour des raisons de non scolarisation. Sachant que 24,9% des non scolarisés n'avaient pas encore atteint l'âge de scolarisation au début de l'année scolaire 2017/18, le taux spécifique de scolarisation au primaire des «7-11 ans» est de 97,8% dans le monde rural.

Les «6-11 ans» n'ayant jamais été à l'école l'ont été pour des raisons liées à la pauvreté et l'absence d'appui social à la scolarisation (14,2%), à l'éloignement ou à l'absence d'écoles (9,1%) et au handicap physique ou mental de l'enfant (6,0%). D'autres causes associées à la pauvreté des conditions de vie et à l'analphabétisme des parents handicapent encore la scolarisation des enfants. Il s'agit de motifs tels que le refus de l'enfant d'aller à l'école, la maladie chronique d'un membre du ménage ou encore l'idée selon laquelle les filles n'ont pas besoin d'aller à l'école. Ces causes sont certes marginales mais elles sont porteuses de normes adverses et d'attitudes négatives vis-à-vis de l'école, largement répandues dans les milieux ruraux enclavés et pauvres.

Concernant les «6-11 ans» ayant abandonné très tôt l'école, ils l'ont fait pour des raisons liées à l'éloignement des établissements scolaires et à l'absence de transport scolaire (24,3%), au décès ou maladie chronique d'un membre du ménage (16,1%), à la pauvreté des parents et à l'absence d'aide et d'appui social à la scolarisation (18,5%), à la contrainte aux travaux ménagers (12,0%) et, enfin, à l'échec aux examens, au redoublement et à l'exclusion (12,5%).

Les «12-14 ans» qui ne fréquentent plus aucun établissement scolaire le font pour des raisons liées à l'éloignement des établissements scolaires (21,1%), à la pauvreté des parents et l'absence d'appui social (18,6%), au refus des enfants (20,3%) suivi de celui des parents (10,1%) et à l'échec aux examens (11,5%).

Les déperditions ainsi différenciées selon la cause font l'objet de la section suivante où elles sont mesurées par l'incidence du redoublement, du retard et de l'abandon scolaire, et différenciées selon le profil sociodémographique et l'origine socioculturelle des élèves.

2. Déperditions scolaires : ampleur et causes

La Vision stratégique 2015-30 stipule d'assurer un accès de tous les «4-15 ans» à l'enseignement préscolaire, primaire et collégial, et une généralisation de l'alphabétisation parmi les «15-24 ans». L'enquête sur l'appui social (EAS) réalisée dans le milieu rural révèle qu'en 2018, sur le registre de la scolarisation de base, 9,4% d'enfants ruraux, âgés de 6 à 15 ans, ne sont ni à l'école, ni en formation. 9,6% des «10-15 ans» relevant de cette catégorie d'enfants ont quitté le système éducatif sans avoir appris à lire et à écrire une langue. Parallèlement, seuls 27,7% des «4-5 ans» vivant en milieu rural fréquentent un établissement préscolaire.

Ces déficits dans l'éducation de «4-15ans» montrent, de par leur interférence, l'ampleur des défis à relever au niveau de l'école par la famille et la communauté pour s'acquitter des engagements du pays vis-à-vis de la vision stratégique 2015-30. Il s'agit de réduire les déperditions scolaires à un minimum incompressible, d'allonger la survie dans le système d'éducation/formation pour en optimiser l'impact sur le devenir social de l'individu.

2.1. Concepts et définition

Cette partie approche les déperditions scolaires en milieu rural, mesurées par les indices de redoublement, de retard et d'abandon scolaire (cf encadré 1), à partir des données de l'enquête sur l'appui social 2018. Soulignant le poids de leurs déterminants socioculturels, elle s'interroge aussi sur la capacité du système éducatif à s'acquitter, à lui seul, de la généralisation de la scolarisation de base, loin de l'apport de la communauté sous forme d'appui social à la scolarisation, et de celui de la famille sous forme de condition d'être de l'enfant.

Comme le recommande la Vision stratégique, l'idéal serait que tous les enfants âgés de 4 à 15 ans soient à l'école, et que les pertes en cours de scolarité, dites déperditions scolaires, soient statistiquement insignifiantes. Ces déperditions constituent, rappelons-le, un échec dans le parcours scolaire d'un élève. Elles se manifestent à travers l'incidence des redoublements, des abandons et décrochages et aussi des retards scolaires⁵.

⁵ Notons qu'on ne mesure pas ici le retard par rapport à l'apprentissage. Il s'agit tout simplement d'un retard par rapport à l'âge légal de la scolarisation.

Encadré 1: Concepts et définitions

- Le redoublement est le fait de se retrouver dans la même classe d'études que l'année scolaire antérieure.
- Le retard scolaire est le décalage entre l'âge de l'élève et l'âge théorique de scolarisation à son niveau scolaire.
- L'abandon ou le décrochage désignent, tous les deux, la sortie d'un élève du système éducatif, avant de disposer du diplôme de fin d'études ou de la formation entamée.

En termes d'indicateurs, l'abandon, le décrochage ou encore le redoublement ou le retard scolaire sont mesurés par leurs incidences ; à la différence près que le retard scolaire est aussi évalué par le décalage ou le nombre d'années entre l'âge de l'élève et la durée théorique de sa dernière année scolaire. Pour des raisons de précision des données collectées, le retard est mesuré, par l'enquête, auprès des individus en cours de scolarisation ; l'abandon, par définition, auprès de ceux ayant quitté le système éducatif et le redoublement auprès de ceux ayant été scolarisés ou en cours de scolarisation.

Compte tenu des changements historiques connus par le système éducatif, les individus observés par l'enquête sur l'appui social ont décidé eux-mêmes de la raison d'arrêt de leurs études selon qu'il s'agit d'un abandon ou d'un achèvement normal⁶. Sachant que pour les objectifs de la Vision stratégique, l'abandon peut être associé à l'inachèvement de la scolarisation de base, et le décrochage à toute forme d'arrêt d'un parcours scolaire ou d'une formation.

Calculés à partir d'une enquête auprès des ménages, les indicateurs des déperditions scolaires ne portent pas forcément sur la même population d'élèves ou d'étudiants. Le calcul de ces indicateurs pour une tranche d'âge donnée garantit la fiabilité de leur comparaison et rend possible l'analyse de leur interrelation.

2.2. Incidence et déterminants du redoublement scolaire

2.2.1. Incidence du redoublement

L'incidence du redoublement correspond ici à la proportion des élèves qui ont redoublé l'année scolaire 2017/18. Elle est plus élevée au collège (13,7%) qu'au primaire (11,0%) ou encore au lycée (9,5%), soit un taux moyen de 11,5% pour les trois niveaux d'enseignement, et de 11,7% pour la scolarisation de base (primaire et collège). Le fait que, toutes années scolaires confondues, le taux moyen de redoublement soit relativement élevé au collège est observé aussi bien pour les garçons que pour les filles.

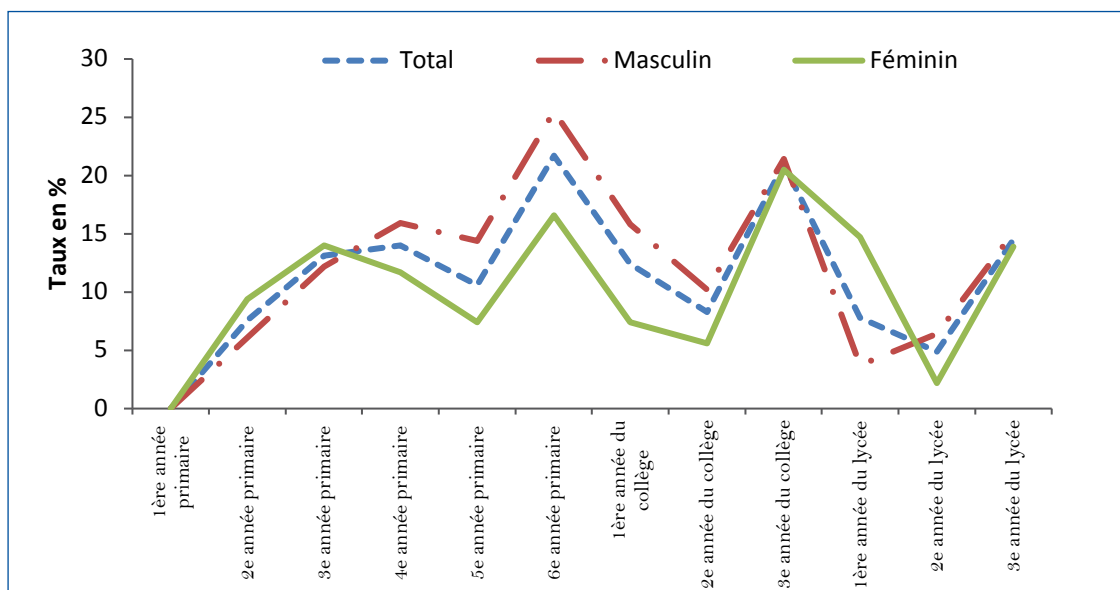
⁶ Si au début de l'Indépendance du pays, un certificat des études primaires garantissait l'insertion professionnelle, aujourd'hui, même un certificat de maîtrise peut s'avérer insuffisant pour s'insérer efficacement dans le marché de travail. Ceci fait que la signification de l'achèvement des études change énormément dans le temps, d'une génération à une autre. Pour ce faire, les individus enquêtés ont été invités à se prononcer eux même sur la raison de l'arrêt de leurs études.

Différencié selon l'année d'études, le taux de redoublement affiche une tendance à la hausse, en dents de scie, tout au long des six années scolaires de l'enseignement primaire (graphique 1). Il s'élève progressivement d'un minimum à la première année du primaire à un premier pic à la quatrième année (14,0%) puis à un second, plus élevé, à la sixième année (21,7%). Cette tendance fait que la 6e année du primaire enregistre le risque de redoublement le plus élevé durant la trajectoire scolaire, du primaire au supérieur.

Au collège, le taux de redoublement est, en fait, moins élevé à la première et la deuxième année qu'à la troisième année où il affiche un pic relatif (21,0%). La même tendance est exactement affichée au lycée où le taux de redoublement le plus élevé est aussi relevé à la deuxième année du baccalauréat (14,5%). A l'instar du primaire, le taux de redoublement s'élève à un pic aussi bien à l'année terminale du collège qu'à celle du lycée.

C'est ainsi que le risque de redoublement s'apparente à un processus sélectif cyclique, d'une périodicité moyenne de trois ans. Il est observé à la quatrième et la sixième année du primaire et aussi aux troisièmes années du collège et du lycée. Le système éducatif reste donc assez exposé au redoublement. Il l'est davantage aux années terminales des cycles d'enseignement aussi bien au primaire qu'au secondaire (collège, lycée).

Graphique 1: Taux de redoublement de la dernière année scolaire en 2017/2018 selon le sexe



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

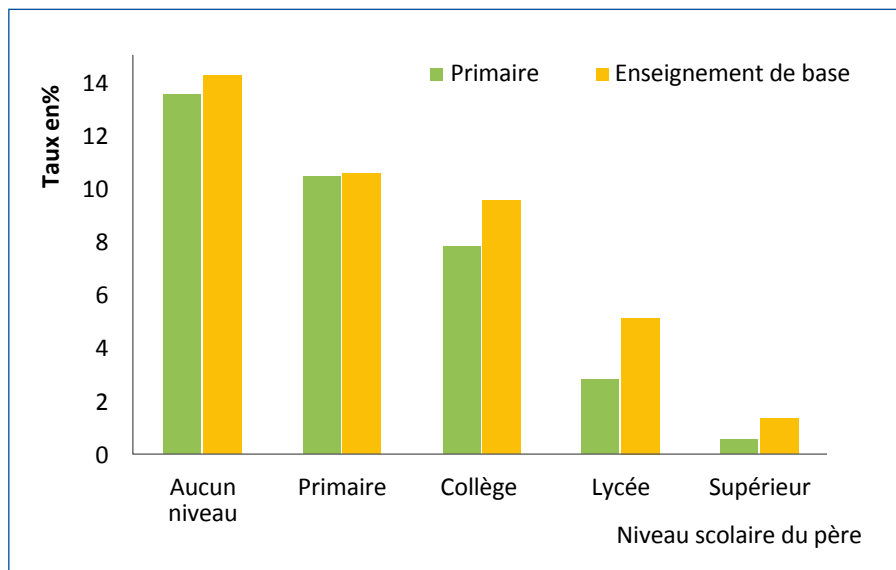
La répartition des redoublements au niveau de la scolarisation de base (primaire et collège) indique que c'est l'enseignement primaire qui totalise la part des redoublants la plus élevée (70,4%) en 2017/18, le reste étant observé au collège (29,6%). Établie selon la rétrospective des redoublements dans le parcours scolaire, cette répartition montre que 53,5% des redoublants en 2017/18 l'ont fait une fois, 36,3% deux fois, 9,5% trois fois et 0,7% quatre fois ou plus. Une répartition similaire des redoublants en fonction du nombre d'années redoublées est observée au primaire et au collège.

2.2.2. Déterminants du redoublement

Selon le sexe, les filles redoublent moins que les garçons aussi bien au primaire (taux de redoublement égal à 9,6% pour les filles contre 12,3% pour les garçons) et au collège (10,9% contre 15,6%) qu'au lycée (8,4% contre 11,2%). Néanmoins, à l'année terminale du collège, le taux de redoublement des filles ne semble pas s'écarter significativement de celui des garçons.

Le risque de redoublement est aussi plus grand parmi les élèves issus des milieux sociaux touchés par la pauvreté économique et socioculturelle. A l'enseignement de base, le taux de redoublement est 1,4 fois plus grand au quintile pauvre qu'au quintile aisé⁷.

Graphique 2: Taux de redoublement en 2017/18 selon le niveau scolaire du père

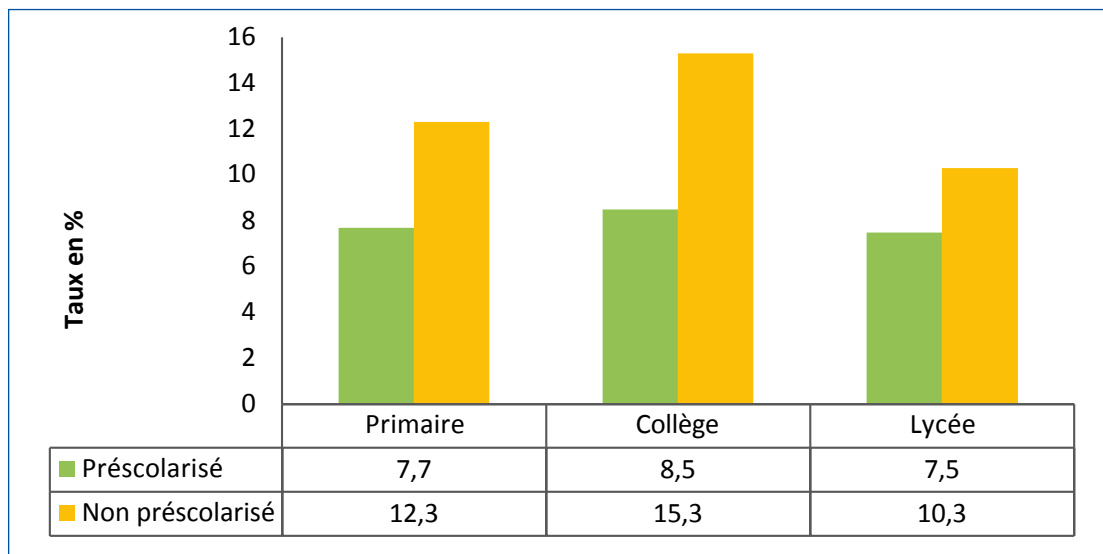


Source: ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Selon le niveau socioculturel, le taux de redoublement diminue à mesure que s'élève le niveau scolaire du père. Comme le montre le graphique 2, le taux de redoublement à l'enseignement de base recule progressivement de 14,3% parmi les élèves dont le père n'a jamais été scolarisé à 1,4% parmi les élèves dont le père est d'un niveau d'études supérieures. Cette tendance est observée aussi bien au primaire qu'au collège ou encore au lycée, montrant que le retard enregistré par le pays dans l'éducation des générations précédentes est aujourd'hui chèrement payé, au moins sur le plan de l'éducation des jeunes générations.

⁷ La répartition de la population en quintile consiste à la subdiviser en cinq classes de dépenses de consommation par tête, dites quintiles, regroupant chacune 20% de la population. Le quintile 1, dit le plus pauvre, correspond aux 20% des ménages (dont individus) qui réalisent les plus faibles dépenses de consommation par tête ; le quintile 2 aux 20% suivants, etc. jusqu'au quintile 5. Ce dernier quintile, dit aussi le plus riche, regroupe les 20% qui réalisent les dépenses par tête les plus élevées.

Graphique 3: Taux de redoublement en 2017/18 selon la préscolarisation et le niveau scolaire de l'élève



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

A côté de l'éducation des parents, la préscolarisation reste un déterminant fondamental de la réussite scolaire. Tous niveaux confondus, le taux de redoublement des «6-15 ans» est presque deux fois (1,8 fois) plus élevé parmi les élèves ayant été préscolarisés que parmi ceux ayant rejoint le système éducatif sans avoir été préscolarisés. Ce rapport est plus élevé parmi les filles (2,2 fois) comparées aux garçons (1,6 fois). Il montre, in fine, que la préscolarisation réduit de près de moitié l'incidence du redoublement, et que son effet sur la réussite scolaire s'estompe certes à mesure qu'augmente le niveau scolaire. Il reste toutefois significatif aussi bien au primaire qu'au collège ou encore au lycée (graphique 3).

En résumé, les années terminales des cycles d'enseignements enregistrent les taux de redoublement les plus élevés. La survie dans le système éducatif est ainsi freinée par les examens de passage d'un cycle à un autre. Pareil frein frappe en particulier les élèves n'ayant pas été préscolarisés et/ou issus de familles pauvres sur le plan des ressources économiques et de l'éducation des parents. Ce qui différencie socialement l'abandon et le décrochage scolaire, affectant au passage l'objectif d'équité et d'égalité des chances prônée par la Vision stratégique.

2.3. Incidence et déterminants du retard scolaire

2.3.1. Incidence du retard scolaire

Les redoublements et les abandons provisoires, tout comme les entrées tardives dans le système scolaire, donnent évidemment lieu au retard scolaire. Comme précisé ci-haut, le retard scolaire est mesuré à travers la comparaison de l'âge de l'élève et l'âge théorique de son niveau scolaire. Dans cette étude, tout élève ayant un âge supérieur à l'âge théorique de son niveau scolaire est considéré en situation de retard scolaire. Autrement dit, les entrées tardives à l'enseignement primaire sont aussi considérées comme causes de retard scolaire.

En milieu rural, à l'année scolaire 2017/18, seuls 66,4% des élèves inscrits en première année primaire avaient au milieu de l'année, entre janvier et mars 2018, l'âge de 6 ans. Le reste des élèves sont âgés de 7 ans (26,9%), 8 ans (4,9%) ou encore 9 ans (1,8%).

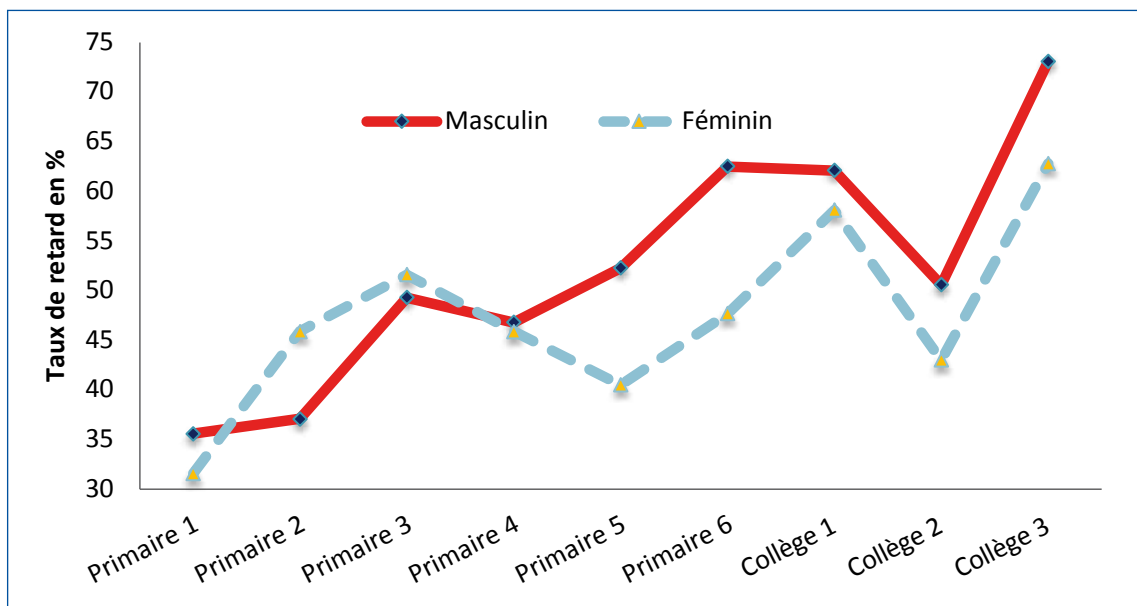
En 2017/18, la proportion d'élèves en situation de retard scolaire par rapport à leur niveau a été de 46,1% parmi ceux âgés entre 6 et 15 ans, 45,4% au primaire, 58,7% au collège et 62,3% au lycée. Calculée pour les élèves en situation de retard scolaire, la durée du retard scolaire est de 1,6 année au primaire, 1,88 année au collège et presque 2 ans (1,96 année) au lycée.

Calculé pour l'ensemble des élèves en milieu rural, chaque enfant scolarisé cumule, en moyenne, un retard 0,73 an au primaire. Ce retard s'élève à plus d'une année, 1,11 an, si la scolarisation s'allonge au collège, ou à 1,22 an en cas de survie scolaire jusqu'au lycée.

En 2017/18, quelques 60% des élèves en retard scolaire au primaire l'étaient d'une année, 24,7% de 2 ans, 10,2% de 3 ans et 5,1% de 4 ans et plus. Au collège, ces proportions sont respectivement de 45,7%, 29,1%, 16,2% et 9,0%. Au lycée, elles s'établissent à 46,6%, 21,2%, 21,4% et 10,8%, respectivement. Ce résultat montre que plus le niveau scolaire augmente, plus grand est le risque qu'un élève ayant déjà redoublé une année scolaire le fasse de nouveau une ou plusieurs fois.

Au cycle de la scolarisation de base, le taux de retard scolaire augmente progressivement de la première année du primaire à la troisième année du collège. Comme le montre le graphique 4, ce taux ne s'infléchit qu'à la 4e ou 5e année du primaire et à la 3e année du collège. Ces inflexions sont observées aussi bien pour les garçons que pour les filles, à la différence près que, de la 3e année du primaire à la 3e année du collège, les filles sont moins exposées au retard scolaire. Pareilles inflexions surviennent juste après les pics du retard scolaire observés à la troisième année et à la sixième année du primaire.

Graphique 4: Taux de retard scolaire selon la dernière année solaire



Source: ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

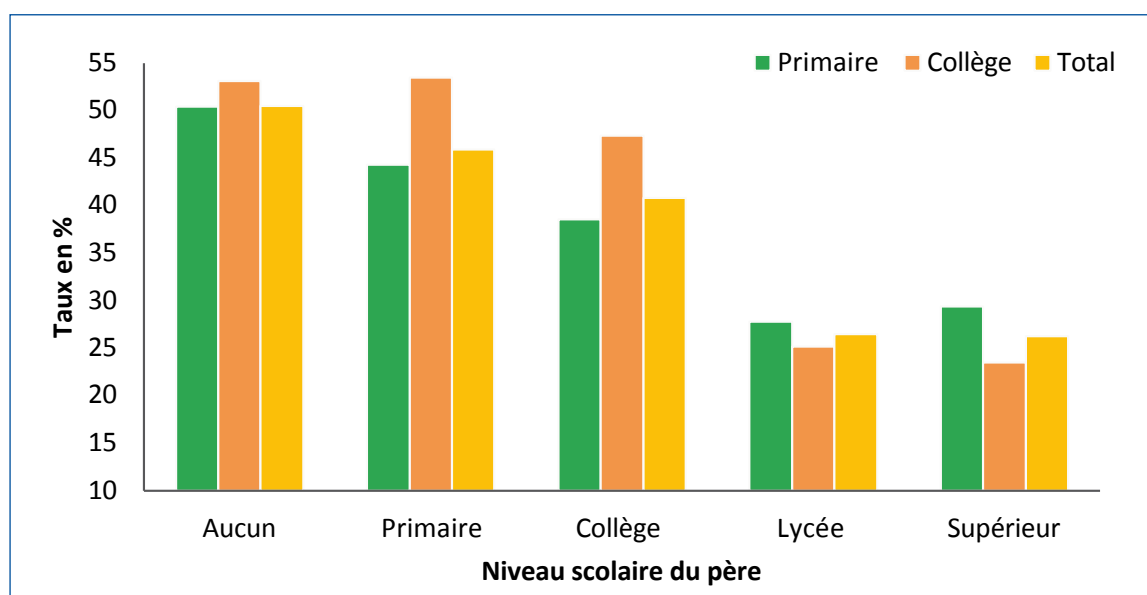
2.3.2. Déterminants du retard scolaire

Le taux de retard scolaire parmi les «6 - 15 ans» est plus grand, de 8,8%, parmi les garçons que parmi les filles. Selon le niveau scolaire, ce taux est aussi plus élevé parmi les garçons que parmi les filles, s'établissant respectivement à 47,1% contre 43,7% au primaire, 61,7% contre 54,6% au collège et 70,8% contre 50,2% au lycée.

Selon le niveau de vie, le taux de retard scolaire enregistré par les «6 - 15 ans» est 1,4 fois plus élevé parmi le quintile pauvre que le quintile riche. Ce rapport culmine à 1,5 fois au primaire contre 1,3 fois au collège, montrant que les élèves issus des milieux défavorisés sont plus exposés au retard scolaire tout au long de l'enseignement de base.

Selon le niveau scolaire des parents, le taux de retard scolaire à l'enseignement de base est presque deux fois (1,92 fois) plus élevé parmi les «6 - 15 ans» dont le père n'a aucun niveau scolaire (50,5%) que parmi ceux dont le père a un niveau d'études supérieures (26,3%). Ce rapport est de 1,7 fois au primaire et s'élève même à 2,3 fois au collège (graphique 5). Il montre, encore une fois, que l'éducation d'une génération réduit énormément l'incidence du retard scolaire de la génération suivante, et que le système éducatif est aujourd'hui confronté à ses propres déficits, hérités et cumulés depuis l'Indépendance jusqu'aux années 1990.

Graphique 5: Taux de retard scolaire parmi les «6-15 ans» selon le niveau scolaire du père



Source: ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Les enfants de «6-15 ans» ayant été préscolarisés sont aussi moins exposés au retard scolaire. Leur taux de retard scolaire est inférieur à leurs homologues non préscolarisés de 17,2%. Cette proportion est plus élevée parmi les garçons (22,1%) que parmi les filles (11,6%). Elle montre que, sur ce registre, l'impact du manque de préscolarisation est plus sévère parmi les garçons comparés aux filles, à moins que d'autres atouts propres au rendement scolaire des filles entrent en jeu.

Selon le cycle d'enseignement, la préscolarisation réduit le taux de retard scolaire de 16,2% au primaire, de 28,8% au collège et de 25,4% au lycée. Pareilles données montrent que l'impact de la préscolarisation sur le retard scolaire est significatif du primaire au lycée, et que sa généralisation réduirait significativement les déperditions scolaires.

Au total, le fait que le retard scolaire soit encore différencié par le niveau de vie des parents et leur niveau d'éducation montre bien que, sur ce registre, l'égalité des chances vis-à-vis du succès scolaire ne peut être assurée par l'école seule. Les politiques publiques sont appelées à formuler des réponses concrètes à l'inégalité des niveaux d'éducation et de revenus, source fondamentale de l'inégalité des chances de réussite scolaire et de reproduction intergénérationnelle des disparités sociales. Ceci ne doit pas cacher l'effet de la préscolarisation sur le retard scolaire dans la mesure où la généralisation de la préscolarisation réduirait significativement le taux de retard scolaire, au moins pour l'enseignement de base (primaire et collège).

Tableau 3: Taux de retard scolaire selon le niveau scolaire des élèves en cours de scolarisation selon le sexe

Niveau scolaire	Total	Garçons	Filles
Primaire	45,4	47,1	43,7
Collège	58,7	61,7	54,6
Lycée	62,3	70,8	50,2

Source: ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

2.4. Abandon scolaire : incidence et déterminants

2.4.1. Incidence de l'abandon scolaire

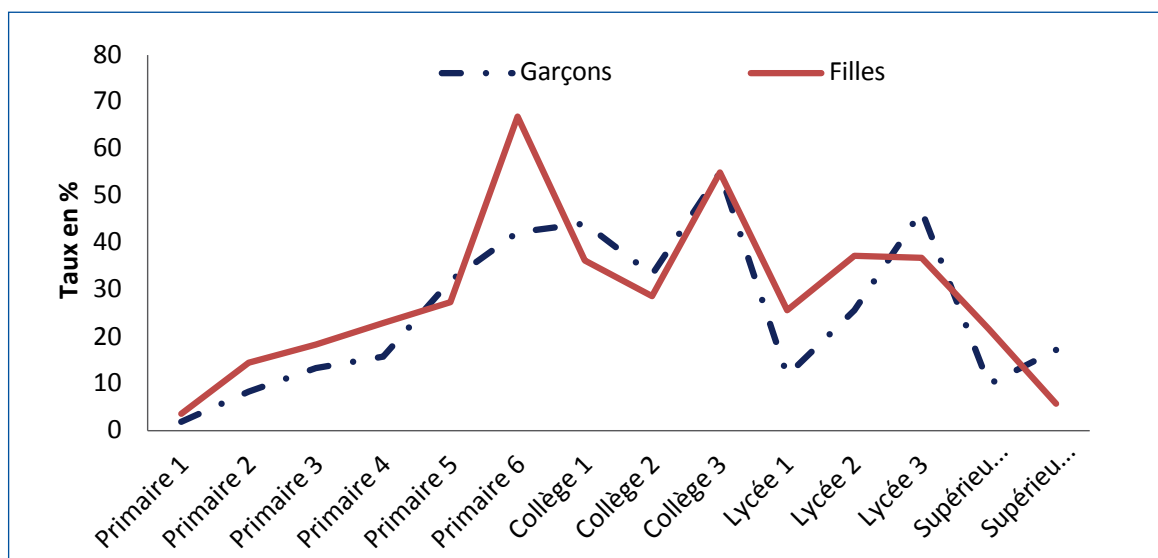
En janvier-mars 2017/18, la répartition des enfants ruraux, les «6-15 ans», selon la situation vis-à-vis de la scolarisation de base, indique que 90,6% d'entre eux fréquentent un établissement scolaire, 7,4% sont en situation d'abandon scolaire et 2,0% n'ont jamais été scolarisés. Sur ce registre, les filles sont deux fois plus exposées que les garçons, aussi bien à la privation du droit à la scolarisation (2,2% contre 1,7% pour les garçons) qu'à l'abandon scolaire (10,0% contre 5,0%). Ce qui donne un taux de fréquentation scolaire de 93,3% parmi les garçons de 6 à 15 ans, supérieur à celui observé parmi leurs homologues filles (87,8%).

Différenciée selon le cycle d'enseignement, la proportion des enfants en situation d'abandon ou de décrochage scolaire atteint 1,1% à l'âge de la scolarisation au primaire, entre 6 et 11 ans, et 13,6% à celui de la fréquentation du collège, entre 12 -14 ans. L'abandon de la scolarisation est ainsi plus élevé parmi les «12 - 14 ans», s'établissant à 8,5% pour les garçons et 19,9% pour les filles. Plus précisément, 85,3% de ceux qui quittent le système éducatif de base sont âgés entre 12 et 14 ans, 90,3% pour les garçons et 82,8% pour les filles⁸.

⁸ Ce résultat ne signifie pas que les filles sont mieux protégées de l'abandon scolaire au collège. En fait, elles débentent l'abandon scolaire massif très tôt, à l'âge du primaire, et sont moins nombreuses à le subir à l'âge de la scolarisation au collège.

Tout comme le redoublement, l'abandon ou le décrochage scolaire est plus fréquent aux années terminales des cycles d'enseignement, au moment où un diplôme de fin d'études est en jeu (graphique 6). Établi pour les «6-24 ans», l'abandon scolaire le plus massif survient à la sixième année du primaire, suivie de la troisième année du collège et de la deuxième année du baccalauréat (troisième année du lycée).

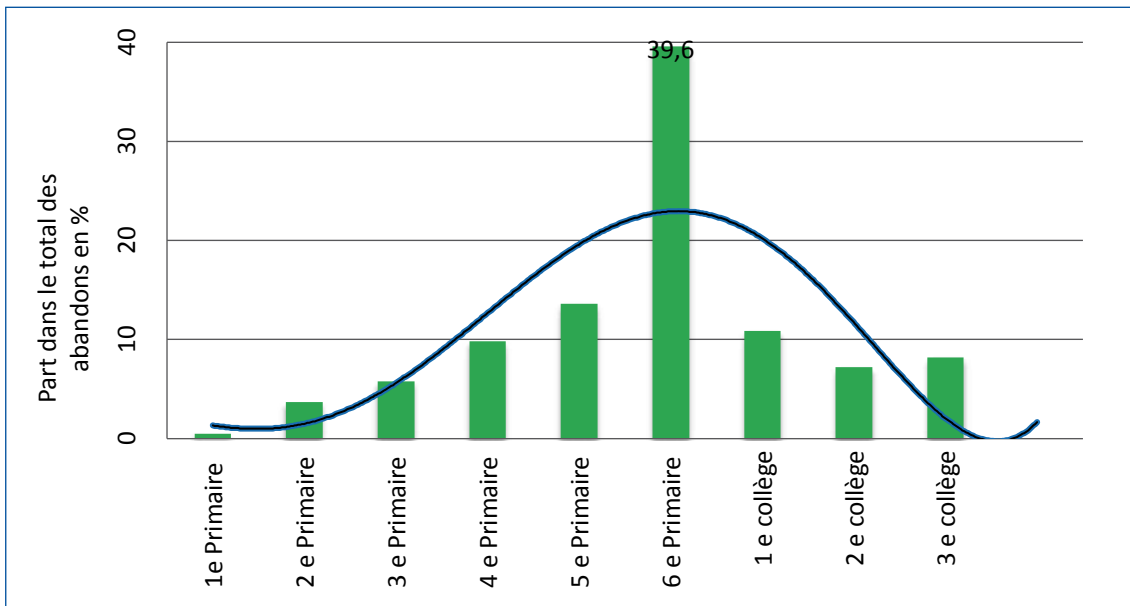
Graphique 6: Taux d'abandon des études parmi les «6-24 ans» selon la dernière année scolaire



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

En termes d'effectif des redoublants, le taux moyen d'abandon au primaire, appliqué aux six années de ce cycle, donne lieu à un volume d'abandons plus élevé que ce qui est relevé au collège. En effet, 73,1% des «6-15 ans» en situation d'abandon scolaire ont quitté le système éducatif à partir de l'enseignement primaire, le reste du collège (26,9%). Le graphique 7 montre que 39,6% des abandons scolaires ont lieu à l'année terminale du primaire, suivie de la 5e année au même cycle et de la première année au collège. Donnant la distribution des abandons selon la dernière année passée au système éducatif, les conclusions qui en sont formulées complètent, bien sûr, la lecture faite à partir des taux d'abandon scolaire. En revanche, un abandon durant la septième ou la huitième année signifie une perte par rapport aux objectifs du système. Pourtant, cet abandon, n'aura vraisemblablement pas pour conséquence une perte totale de l'acquis scolaire.

Graphique 7: Répartition des «6 - 15 ans» en situation d'abandon scolaire



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

2.4.2. Déterminants de l'abandon scolaire

Selon le sexe, les filles ont un risque d'abandon des études à la fin du primaire 1,6 fois plus grand que celui des garçons. Une fois au collège, elles s'alignent sur les garçons en termes d'incidence de l'abandon scolaire. Au cas où leur survie scolaire s'allonge jusqu'à l'année terminale du lycée, elles sont moins exposées à l'abandon que leurs homologues garçons. A cette année du baccalauréat, leur taux d'abandon devient, en fait, inférieur de 10,6% à celui des garçons.

Ces données permettent de nuancer le constat selon lequel les filles redoublent moins, mais abandonnent autant ou davantage que les garçons. Ce constat n'a lieu qu'au moment de la scolarisation au primaire. Au collège ou au lycée, les filles et les garçons sont exposés à des risques équivalents vis-à-vis du redoublement et de l'abandon scolaire. En fait, dès que la fille accède au collège, elle fait mieux ou autant que le garçon en termes de survie scolaire.

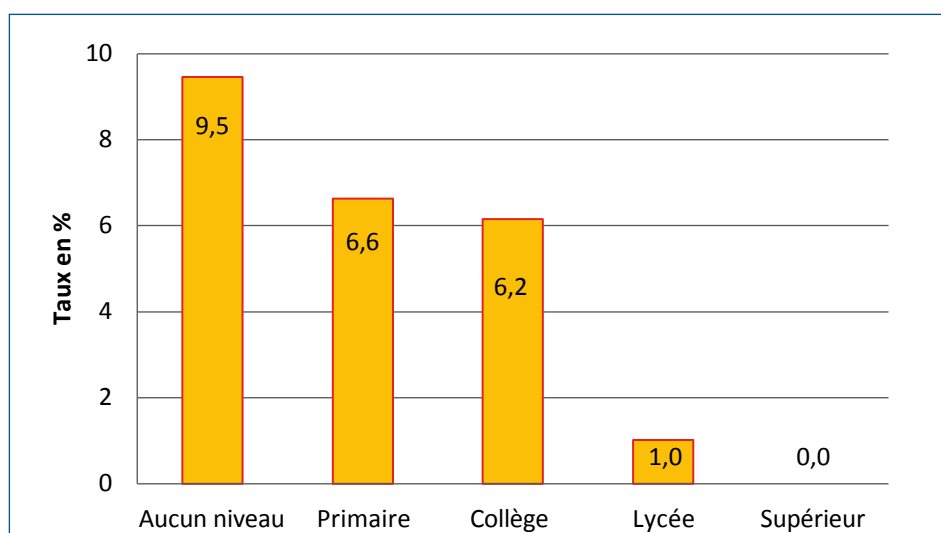
Faut-il en déduire qu'à l'échelle de l'enseignement primaire les parents sont plus indulgents à l'égard du redoublement des garçons qu'à celui des filles, ou que ces dernières sont plus enclines à la sanction, par l'arrêt de la scolarisation, suite à tout trébuchement dans le parcours scolaire ? Indépendamment de la réponse à cette question, il est évident que l'éloignement des collèges en milieu rural décourage beaucoup plus la scolarisation des filles que celle des garçons. En milieu rural, où les formes de pauvreté économique, socioculturelle et communautaire, sont plus sévères, une grande partie des parents rechignent à scolariser leurs filles dans des collèges éloignés.

Selon le niveau de vie, l'abandon scolaire parmi les «6-15 ans» en milieu rural sévit beaucoup plus parmi les 60% les plus défavorisés (8,4%) que parmi les 40% les plus aisés (5,9%). Le taux d'abandon est par ailleurs 1,5 fois plus élevé parmi le quintile pauvre que parmi le quintile des aisés.

Pareille inégalité de chances vis-à-vis de la survie dans le système éducatif est aussi observée parmi les enfants de cette tranche d'âges, classés selon le niveau scolaire des parents. Comme le montre le graphique 8, le taux d'abandon parmi les «6-15 ans» diminue à mesure que s'élève le niveau scolaire du père, de 9,5% parmi les descendants d'une personne sans niveau scolaire à 1,0% pour ceux dont le père a le niveau de l'enseignement secondaire, le risque d'abandon est inexistant parmi ceux dont le père a un niveau d'études supérieures.

Selon la préscolarisation, le taux d'abandon est plus que deux fois plus élevé parmi les «6-15 ans» qui n'ont pas été préscolarisés (8,9%) que parmi leurs homologues préscolarisés (4,1%). Ceci signifie que, toutes choses égales par ailleurs, la préscolarisation réduit de moitié le risque d'abandon scolaire. Cet apport de la préscolarisation à la survie dans le système éducatif est observé aussi bien pour les garçons que pour les filles. Préscolariser un garçon, c'est réduire son risque d'abandon de deux fois, rapport culminant à 2,3 fois pour les filles.

Graphique 8: Taux d'abandon scolaire selon le niveau scolaire du père



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Tableau 4: Répartition des enfants ruraux, à l'âge de la scolarisation de base, selon la situation vis-à-vis de la scolarisation en janvier-mars 2018

Groupe d'âges et sexe	En cours de scolarisation	A abandonné	N'a jamais été scolarisé	Total
Garçons et filles				
6 à 11 ans	96,6	1,1	2,3	100,0
12 à 14 ans	85,0	13,6	1,3	100,0
Total (garçons et filles)	93,0	5,0	2,0	100,0
Garçons				
6 à 11 ans	97,4	0,5	2,2	100,0
12 à 14 ans	90,3	8,5	1,2	100,0
Total garçons	95,0	3,2	1,9	100,0
Filles				
6 à 11 ans	95,8	1,7	2,5	100,0
12 à 14 ans	78,7	19,9	1,4	100,0
Total filles	90,8	7,0	2,2	100,0

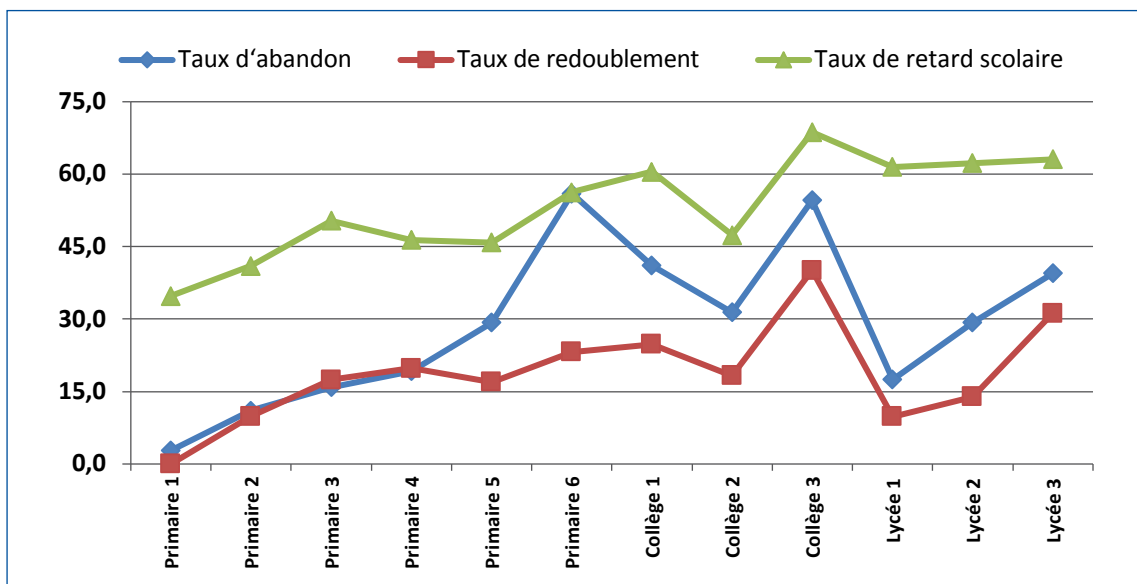
Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

2.5. Redoublement, retard scolaire et abandon : quelle interférence ?

Le redoublement, le retard et l'abandon scolaire vont de pair tout au long de la trajectoire scolaire. Comme le schématise le graphique 9, ils affichent, tous les trois, des tendances en dents de scie nettement similaires. Les taux les plus élevés de redoublement, de retard et d'abandon sont tous observés aux années terminales des cycles d'enseignement, à la sixième année du primaire, suivie de la troisième année du collège et de la deuxième année du baccalauréat.

Différenciés selon l'année scolaire, de la première année du primaire à la deuxième année du baccalauréat, les risques de redoublement, de retard et d'abandon sont significativement corrélés. Mesurée par l'indice de Pearson, cette corrélation s'élève à 0,848 entre le redoublement et l'abandon, à 0,720 entre le retard et l'abandon et à 0,719 entre le retard et le redoublement.

Graphique 9: Taux des déperditions scolaires parmi les « 6 -24 ans » à la dernière année scolaire



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Mesurée par la statistique Alpha de Cronbach⁹ (égal à 0,879), la cohérence interne de leurs taux est statistiquement significative. Ce qui montre que l'échelle des déperditions scolaires, composée du redoublement, du retard et de l'abandon scolaires, mesure le même construit, indiquant que le redoublement et le retard scolaire conduisent beaucoup plus à l'abandon qu'au succès scolaire (table 4 ci-après).

⁹ L'alpha de Cronbach permet de vérifier ici la cohérence avec laquelle les indices des déperditions scolaires évaluent la même compétence ou caractéristique des enfants à l'âge de la scolarisation de base. Plus ses valeurs sont élevées, plus la cohérence interne est forte.

Tableau 5: Corrélations bilatérales entre les indicateurs des déperditions scolaires calculés à la dernière année de scolarisation de la tranche d'âges «6-15 ans»

		Taux d'abandon	Taux de redoublement	Taux de retard scolaire
Taux d'abandon	Corrélation de Pearson	1	,848**	,720**
	Sig. (bilatérale)	-	,000	,008
Taux de redoublement	Corrélation de Pearson	,848**	1	,719**
	Sig. (bilatérale)	,000	-	,008
Taux de retard scolaire	Corrélation de Pearson	,720**	,719**	1
	Sig. (bilatérale)	,008	,008	-

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Au total, l'ampleur prise par les déperditions scolaires en milieu rural souligne l'importance des défis à relever dans la voie de la généralisation de la scolarisation parmi les «6-15 ans». Calculée pour cette catégorie d'enfants, entre janvier et mars 2018, l'incidence du redoublement, du retard et de l'abandon scolaires n'est pas uniquement le fait du système éducatif. Elle est aussi le produit des déficits en niveaux de vie des ménages et d'éducation des parents.

Il faut cependant noter que, quelle que soit la réforme entreprise, le système éducatif ne permet pas, à lui seul, de généraliser la scolarisation de base. Les déperditions scolaires restent significativement déterminées par le niveau de vie et d'éducation des parents. Les taux de redoublement et d'abandon scolaire sont plus que 10 fois plus élevés parmi les «6-15 ans» dont le père n'a jamais été à l'école, que parmi leurs homologues dont le père a un niveau d'études secondaires ou supérieures.

Ce rapport est de deux fois pour le retard scolaire, montrant que les parents suffisamment éduqués veillent à la scolarisation de leurs enfants à temps et à leur survie dans le système éducatif. Par ailleurs, l'incidence de toutes les facettes de la déperdition scolaire est plus que deux fois plus élevée parmi le quintile pauvre que parmi le quintile riche.

Aussi, il apparaît que d'autres variables interviennent, à côté du système éducatif, dans la généralisation de la scolarisation de base et que la concrétisation de l'égalité des chances souhaitées par la Vision stratégique est entravée par les inégalités économiques et socioculturelles. En fait, l'inégalité des chances n'est pas uniquement ancrée dans la répartition territoriale de l'offre éducative, mais aussi dans la distribution sociale des revenus et des conditions de vie des ménages et des enfants. Concernant l'offre éducative, la section suivante présente un profil des établissements scolaires accueillant les élèves échantillons.

3. Profil des établissements scolaires enquêtés

Le profil des établissements scolaires enquêtés correspond ici à un ensemble de caractéristiques des écoles primaires, collèges et lycées auxquels sont inscrits les élèves membres des ménages ruraux observés par l'enquête sur l'appui social à la scolarisation. Il permet d'appréhender trois déterminants clefs de la réussite scolaire, ceux relatifs à l'établissement scolaire (acquis et défis), à son contexte social (qualité de l'offre éducative) et au ciblage des mécanismes d'appui social à la scolarisation.

Il s'agit d'une photographie au moment de l'enquête de ces établissements scolaires et de leur milieu environnant immédiat. Ces établissements accueillent, entre autres, les élèves ruraux et se situent aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Ils sont certes fréquentés par un échantillon représentatif des élèves ruraux, mais leur portrait ne représente que ceux effectivement enquêtés et non pas à l'ensemble des établissements du Maroc. En fait, pour des raisons d'appariement des données sur l'élève et son milieu scolaire, le critère d'enquête de ces établissements est celui d'être fréquenté par un élève rural enquêté.

À la date de l'enquête, les élèves enquêtés poursuivaient, à la date de référence, leurs études dans un échantillon de 506 établissements scolaires dont 215 écoles primaires, 164 collèges et 127 lycées¹⁰.

3.1. Milieu communautaire des établissements scolaires

Les établissements scolaires (primaire, collège, lycée) dans lesquels sont scolarisés les élèves ruraux enquêtés sont majoritairement localisés dans un espace urbain. Seuls 41,5% d'entre eux sont situés dans un milieu rural, 44,5% dans un centre urbain¹¹ et 14,0% dans une ville. Selon le type, les écoles primaires enquêtées se répartissent entre celles dites Autonomes (32,1%), Écoles mères (32,6%) et Satellite (34,0%), avec une proportion symbolique des écoles communautaires (1,3%).

Seules 37,7% des écoles primaires enquêtées se situent à moins d'un kilomètre (km) du collège le plus proche. De mêmes, seuls 50% des collèges sont distants de moins d'un km du lycée le plus proche. Ce qui montre que, contrairement à leurs homologues urbains, les élèves ruraux sont souvent appelés à se déplacer vers d'autres localités pour poursuivre leur scolarisation au-delà du primaire.

Sur le plan de la proximité aux espaces urbains, 58,5% des établissements scolaires enquêtés se trouvent dans un centre urbain, 5,3% en sont distants de moins de 5 km, 11,3% entre 5 et 10 km, 12,1% entre 10 et 20 km, le reste, 12,8%, de plus de 20 km. La proximité au chef-lieu de la commune offre une autre configuration spatiale des établissements scolaires. 18,0% d'entre eux relèvent du chef-lieu de la commune, 26,1% en sont distants de moins de 5 km, 9,7% entre 5 et 10 km, 8,1% entre 10 et 20 km, le reste (38,1%) de plus de 20 km.

En termes de déficit en infrastructures sociales¹², près de 4,5% des localités munies d'un établissement sont privées d'électricité, 15,8% d'eau potable et 56,1% d'assainissement liquide. Par ailleurs, 41,7% des établissements scolaires enquêtés sont hébergés dans des localités accessibles par autobus, 48,4% par autocar. La proportion des établissements scolaires accessibles par train est infime (3,0%). Seuls les grands taxis en servent une proportion relativement grande (81,6%). En fait, 5,1% des établissements scolaires se situent dans des localités qui ne sont accessibles qu'à pieds.

Il en ressort que certaines localités comprenant des établissements scolaires sont encore enclavées. Ce qui réduit, en retour, les chances de désenclavement social de l'ensemble des établissements scolaires.

¹⁰ Pour des raisons d'éloignement, quelques établissements scolaires accueillant un ou plusieurs élèves ruraux n'ont pas été enquêtés.

¹¹ Le centre urbain est une localité d'une commune rurale, considérée comme urbaine par le recensement général de la population et de l'habitat ; toutes les communes rurales ne disposant pas de ce type de localité sont des communes rurales. Le centre urbain est une unité purement statistique, n'équivalant donc pas à une subdivision administrative. Source : Démographie marocaine : Tendances passées et Perspectives d'avenir, 2005 ; Centre des études et des recherches démographiques, Haut-Commissariat au plan.

¹² Électricité, eau potable, réseau d'assainissement, moyen de transport, réseau routier, etc.

Il est alors clair que le déficit en équipements sociaux des établissements scolaires se conjugue, parfois, à celui de leur contexte (milieu communautaire), ce qui impacte, sans doute, la condition d’être des enseignants et des élèves, l’accès à l’établissement tout au long de la saison pluvieuse et, en conséquence, les chances de réussite scolaire des élèves ruraux cibles.

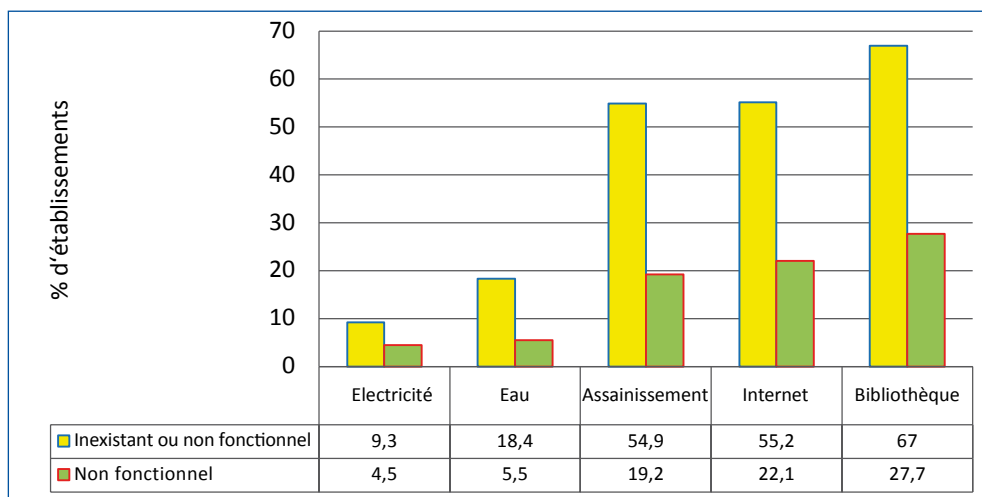
Dans certaines localités, le risque de déperdition scolaire peut-être amplifié par l’insécurité sur les chemins des établissements scolaires. En effet, sur ce registre, les responsables des établissements scolaires enquêtés considèrent que dans 63,4% des cas, les élèves ne sont presque jamais agressés ou harcelés. 24,9% d’entre eux considèrent que le harcèlement et l’agression sont fréquents mais non-quotidiens, alors que 9,9% considèrent que la sécurité sur les chemins de l’établissement est déplorable dans le sens que le harcèlement et l’agression sont presque quotidiens. C’est dire que la question de la sécurité sur les chemins des écoles, collèges et lycées se pose avec acuité dans un établissement scolaire sur dix et qu’elle peut-être, elle-même, un facteur de déperditions scolaires. Son impact sur la survie scolaire est testé et mesuré dans la partie III de ce Rapport.

3.2. Équipements socio-éducatifs des établissements

Tout comme celui de leur milieu communautaire, l’équipement des établissements scolaires enquêtés en services sociaux de base connaît d’importants déficits. C’est le cas de leur accès à l’eau potable en tant que denrée à la base de la nutrition et de l’hygiène des enseignants et des élèves. Ce service n’est disponible que dans 81,6% des établissements scolaires fréquentés par les élèves ruraux. C’est aussi le cas pour l’électricité (90,7%), l’assainissement liquide (45,1%), l’internet (46,8%) ou encore la bibliothèque (33,0%). Ce niveau d’équipement des établissements scolaires enquêtés rappelle, en partie, celui des localités qui en hébergent au moins un.

Dans le reste des établissements, ces équipements sont soit non fonctionnels, soit inexistant (graphique 10). La proportion d’établissements munis d’équipements non fonctionnels est loin d’être négligeable. Pour les équipements susmentionnés, cette proportion est de 5,5% pour l’eau potable, 4,5% pour l’électricité, 19,2% pour l’assainissement liquide, 22,1% pour l’internet et de 27,7% pour la bibliothèque. Cette situation pose la question de la dotation des établissements scolaires en services de base, non seulement en termes de disponibilité, mais aussi en termes d’entretien et d’efficacité.

Graphique 10: % d’établissements scolaires selon que l’équipement est inexistant



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Sur le registre de la densité des classes des établissements enquêtés, tous niveaux confondus, du primaire au lycée, le nombre moyen d'élèves par classe (46,9), tout comme le ratio élèves par enseignant (25,2), restent supérieurs à la médiane (respectivement. 41,0 et 24,3 élèves).

Il en ressort que l'éducation des ruraux connaît encore d'importants retards devant ralentir le recul des déperditions scolaires. Quelles que soient les avancées, le système éducatif se compose encore d'établissements scolaires ruraux dénués d'équipements sociaux de base, coincés dans des milieux agricoles socialement enclavés.

Ces déficits en équipements socioéducatifs et en ressources (salles de classe et enseignants) se conjuguent au défi de l'éloignement, en milieu rural, des collèges et à celui de la sécurité sur les chemins des établissements scolaires. Ils ralentissent, sans doute, la rétention scolaire de l'enseignement de base dans le milieu rural.

Aussi, dans le milieu rural, le niveau de vie de la population est deux fois inférieur à ce qui est observé dans les villes. Cependant, assumées par les parents, les charges scolaires de l'éducation au-delà du primaire sont relativement importantes pour les ruraux. Dans ce contexte, réduire le coût d'opportunité de la scolarisation des ruraux revient, selon le plan d'urgence 2009-12 puis la Vision stratégique 2015-30, à les intégrer efficacement dans l'appui social à la scolarisation. Or, comme le montre la section suivante, cet appui gagnerait à être repensé, recentré et élargi à ceux qui ont en besoin.

3.3. Mécanismes d'appui social : demande et critères de ciblage

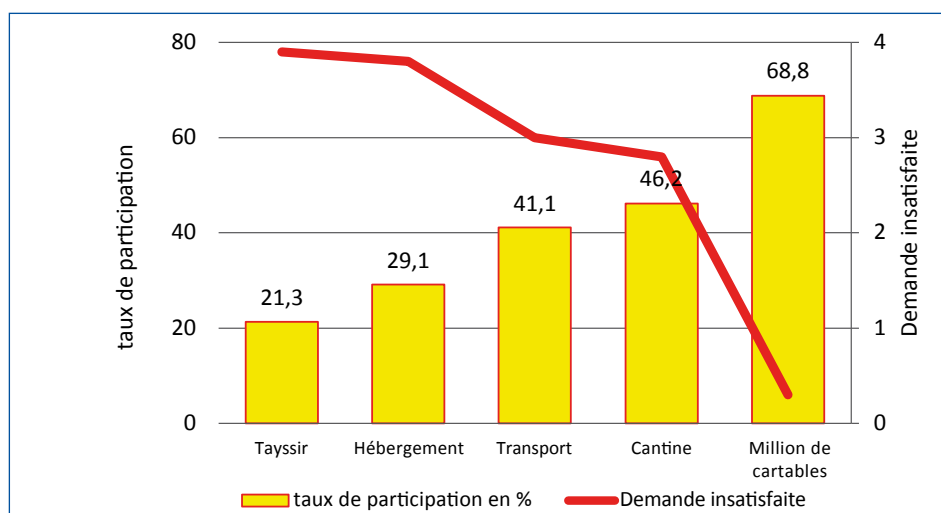
3.3.1. Demande d'appui social

Calculée par rapport à l'ensemble des écoles, collèges et lycées qui accueillent les élèves ruraux, la proportion des établissements où le programme «Tayssir» est appliqué est de 21,3%. Cette proportion s'élève à 46,2% pour les cantines scolaires, 29,1% pour l'hébergement, 68,8% pour l'Initiative «Un million de cartables» et 41,1% pour le transport scolaire. Sans s'appliquer à l'ensemble du milieu rural, ces proportions montrent clairement que les mécanismes d'appui social ne couvrent pas l'ensemble des établissements scolaires accueillant les élèves ruraux. De plus, au sein des établissements munis d'appui social, on observe deux constats. Le premier concerne les établissements où des élèves méritants sont exclus de l'appui social en raison certainement de l'insuffisance des ressources. Le second concerne les établissements où l'appui social est généralisé à l'ensemble des élèves, méritants et non méritants.

Mesuré par le volume de la demande d'appui social insatisfaite, le manque à combler, le plus pressant, est celui relatif au programme «Tayssir», suivi de l'hébergement, du Transport scolaire, des cantines scolaires et, de loin, du programme «Un million de cartables». Élargir l'appui social à l'ensemble des éligibles revient à quadrupler l'effectif des bénéficiaires de «Tayssir» (à multiplier par 3,9 fois) et de l'hébergement (3,8 fois), et de le tripler (3,0 fois) pour le transport et les cantines scolaires (2,8 fois). Par contre, il suffit d'augmenter de moins de 0,3 fois l'effectif des bénéficiaires du programme «Un million de cartables» pour qu'il couvre tous les éligibles (Graphique 11).

Ces rapports paraissent cohérents au regard des données, décrites ci-haut, au sujet de l'accès des élèves ruraux aux mécanismes d'appui social. Ils risquent de sembler excessifs si l'on ne tient pas compte du fait que certains établissements scolaires enquêtés accueillent, en plus des élèves ruraux, des élèves urbains. La question qui se pose alors est de savoir sur quels critères de ciblage ces mécanismes se fondent et pour quelles raisons sont-ils sélectifs.

Graphique 11: Taux de participation des établissements à l'appui social (en %) et demande insatisfaite (en multiple de la demande satisfaite)



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

3.3.2. Critères de ciblage des mécanismes

Les critères de ciblage des mécanismes d'appui social varient en fonction de l'applicabilité, la suffisance de l'offre et le contexte socio-économique de l'établissement scolaire. A titre d'illustration, un établissement qui accueille des élèves résidant tous dans le même douar ne conditionnera pas l'accès à la cantine scolaire par l'éloignement. De même, pour un établissement où Tayssir est destiné à l'ensemble des élèves, aucun critère ne peut être appliqué dans la sélection des bénéficiaires.

Ainsi, combinés à la disponibilité du mécanisme d'appui dans les établissements scolaires, les critères utilisés dans le ciblage des programmes d'appui à la scolarisation se réfèrent à l'éloignement des élèves des établissements scolaires, au niveau socio-économique des parents et le nombre de frères, à l'état de santé de l'élève, sa situation vis-à-vis de l'orphelinat, son âge, son assiduité, ses résultats scolaires et son niveau scolaire au primaire, au collège ou au lycée.

- **Cantine scolaire**

Concernant la participation aux cantines scolaires des écoles primaires, le critère «Eloignement» est utilisé dans 59,3% des établissements scolaires concernés. Cette proportion est de 75,7% pour le critère «Niveau socio-économique des parents», de 43,6% pour l'«Etat de santé de l'élève», de 57,1% pour le critère «Élève de la 1^{er} année du primaire», de 26,4% pour «Elève de sexe féminin» et de 20,0% pour les autres critères qui font bénéficier de ce mécanisme les élèves orphelins ou enfants de femmes divorcées.

Au collège, le ciblage des cantines se fonde sur le critère «Avoir réussi l'examen final des études primaires» dans 52,2% des établissements scolaires munis d'une cantine, l'éloignement des établissements scolaires dans 88,1% des cas, suivi du niveau socio-économique des parents (80,6%) et d'autres critères spécifiques (7,5%) tels que le fait d'être orphelin, de sexe féminin ou d'avoir d'excellents résultats scolaires. C'est ainsi que, dans près de la moitié des collèges, la participation à la cantine scolaire n'est conditionnée que par l'affectation à ces mêmes collèges. Il s'agit là d'un plan de ciblage forfaitaire appliqué à l'ensemble des élèves, indépendamment de leur origine sociale, condition de vie et mode de déplacement à l'établissement scolaire.

- **Hébergement**

En matière d'hébergement, les critères de ciblage utilisés portent d'abord sur l'éloignement (88,9%), et le niveau socio-économique des parents (74,1%), à côté d'autres critères comme le succès scolaire à l'année terminale du collège (51,9%) voire l'accès au lycée. Observés dans 3,7% des établissements munis d'un mécanisme d'hébergement, les critères rarement utilisés sont l'inexistence de lycée dans la commune rurale et le fait d'être de sexe féminin ou orphelin.

- **Un million de cartables**

Comme le programme «Un million de cartables» est quasi-généralisé, l'enquête a porté sur la nature des fournitures reçues par les élèves. A la première année de l'enseignement primaire, 99,1% des élèves reçoivent un kit - cartable complet composé d'un cartable, des manuels et des fournitures scolaires. Cependant, de la 2^{ème} à la 6^{ème} année du même niveau scolaire, seuls 15,4% des élèves disposent d'un kit-cartable complet.

A la première année du collège, les élèves ruraux inscrits dans 58,0% des établissements disposent d'un kit - cartable complet, 23,5% une partie du kit et 18,5% en sont privés. Ceux de la 2^{ème} à la 3^{ème} année du collège ne reçoivent la totalité des manuels et fournitures scolaire que dans 8,0% des établissements scolaires munis de ce mécanisme, 73,6% en reçoivent une partie, le reste (18,5%) aucune fourniture.

- **Transport scolaire**

Le ciblage du transport scolaire se fonde, dans 99,5% des établissements ciblés, sur le critère d'éloignement des habitations des élèves. Cette proportion est de 76,0% pour le critère «Niveau socio-économique», de 65,4% pour «l'Absence de transport public», de 54,8% pour «Zones isolées et géographiquement difficiles», de 48,6% pour «Absence de structure d'hébergement ou de restauration (internat, cantine scolaire)» et de 45,7% pour «Élèves handicapés, orphelins, abandonnés ou fils d'un ancien combattant». Ceci n'exclut pas le fait que, dans des cas particuliers, le transport scolaire est dispensé à l'ensemble des élèves, ou encore à toutes les filles.

- **Tayssir**

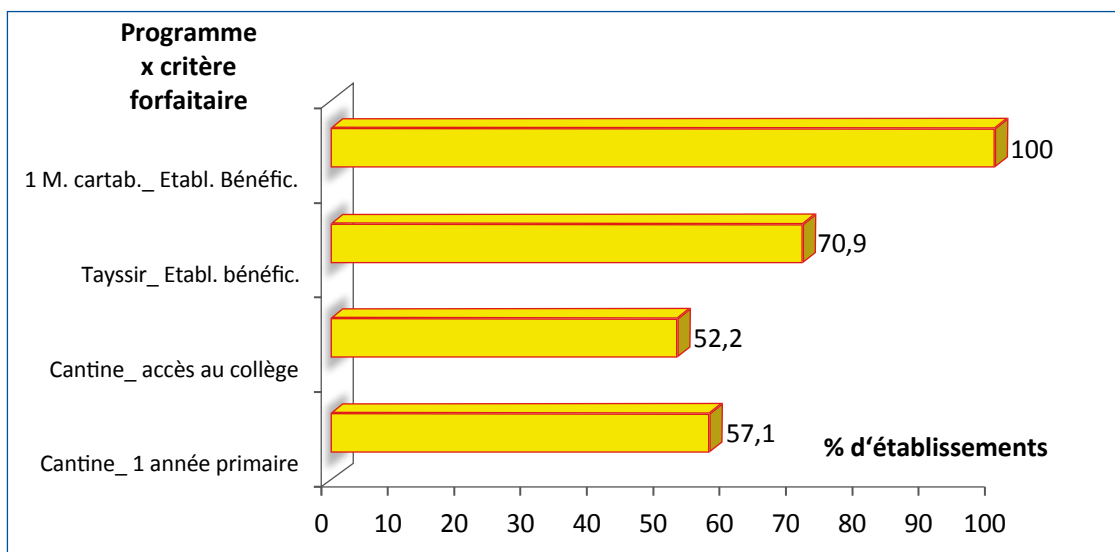
Le programme «Tayssir» combine, lui aussi, plusieurs critères de ciblage. Souvent, il suffit d'avoir un enfant inscrit dans une école primaire munie de ce programme pour pouvoir en bénéficier. 70,9% des établissements dispensant ce transfert pratiquent cette forme de ciblage forfaitaire. D'autres critères de ciblage de Tayssir sont utilisés ailleurs. Celui faisant bénéficier de Tayssir les «Ménages ne recevant pas d'indemnité d'allocation familiales» est observé dans 54,5% des établissements munis de ce programme. A ce critère s'ajoutent celui relatif aux «Ménages n'ayant pas de revenu régulier» pratiqué dans 64,5% des cas, et celui basé sur l'«Assiduité, la présence et le non-redoublement», critère observé dans 64,5% des établissements concernés.

Au total, il est clair que les plans de ciblage des programmes d'appui social sont, en partie, forfaitaires. Ils sont totalement forfaitaires lorsque le ciblage consiste à munir un établissement scolaire donné d'un programme d'appui social et à en faire bénéficier l'ensemble des élèves indépendamment de leur éligibilité. Ils le sont aussi lorsque leur ciblage consiste à faire bénéficier un niveau scolaire précis d'un mécanisme donné sans tenir compte de l'éligibilité des élèves.

En effet, les cantines sont forfaitairement accessibles aux élèves de la 1^{ère} année du primaire et à ceux rejoignant le collège dans plus de la moitié des établissements bénéficiaires de l'appui social. A leur tour, dès qu'elles sont appliquées dans un établissement, à un niveau scolaire donné, les variantes du programme «Un million de cartables» sont dispensées à l'ensemble des élèves. Enfin, pour participer à Tayssir, il suffit le plus souvent d'être scolarisé dans un établissement muni du programme.

Comme le schématise le graphique 12, deux critères forfaitaires sont pratiqués dans l'accès aux cantines scolaires en l'occurrence celui d'être à la 1^{ère} année du primaire (observé dans 57,1% des écoles primaires muni d'une cantine scolaire) et celui d'accéder au collège (52,2% des collèges munis d'une cantine). Cette proportion s'élève à 70,9% des établissements munis du programme Tayssir et à 100% pour ceux dotés des variantes du programme «Un million de cartables». Seuls donc les programmes «Hébergement» et «Transport scolaire» échappent aux formes de ciblage forfaitaire.

Graphique 12: % d'établissements scolaires où le ciblage forfaitaire



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Menée à l'échelle des établissements scolaires, cette analyse est affinée au niveau des ménages à la section suivante. Ce qui permet de mesurer l'efficacité des plans de ciblage et leur tendance à exclure ou à inclure les élèves éligibles en fonction de leur profil socio-économique, leur niveau scolaire et leur proximité aux établissements éducatifs.

4. Accès des ruraux aux mécanismes d'appui social

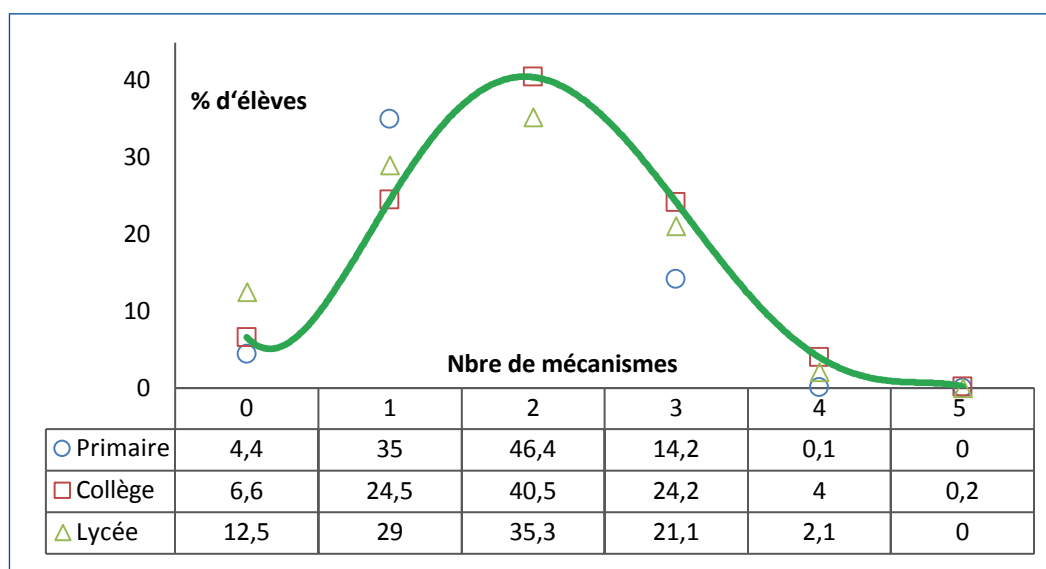
En termes de politiques publiques, l'une des réponses aux déperditions scolaires est le renforcement de l'accès à l'appui social dédié à la scolarisation. Cette section pose deux questions clefs au sujet des mécanismes d'appui social. La première concerne le degré de leur diffusion parmi les élèves en milieu rural. La seconde porte sur la façon dont cette diffusion est centrée sur les poches sociales des déperditions scolaires.

4.1. Accès à l'appui social, état des lieux

Le milieu rural enregistre en 2017/18 un accès important des élèves aux programmes d'appui social. A la scolarisation de base, seuls 4,9% des élèves ne bénéficient d'aucun mécanisme d'appui social, soit 4,4% à l'enseignement primaire et 6,6% au collège. Au lycée, cette proportion est de 12,5%. Au total, tous niveaux confondus, du primaire au lycée, seuls 5,5% des élèves ruraux ne bénéficient d'aucun programme d'appui social à la scolarisation.

En fait, au primaire, 35% des élèves bénéficient d'un seul mécanisme d'appui social, 46,4% de deux mécanismes et 14,2% de trois. Ces proportions s'établissent à 24,5%, 40,5% et 24,2% au collège. Au lycée, elles sont de 29,0%, 35,3% et 21,1%, respectivement. Il en découle que, quel que soit le niveau scolaire, la scolarisation de près de 90% des élèves ruraux est soutenue par au moins un mécanisme d'appui social, et que près des deux tiers des élèves en cumulent deux ou trois. Plus précisément, chaque élève ciblé par l'appui social en milieu rural bénéficie en moyenne de près de deux mécanismes (1,9), soit 1,8 au primaire, 2,1 au collège et 2,0 au lycée.

Graphique 13: Répartition des élèves selon le nombre de mécanismes et le niveau scolaire



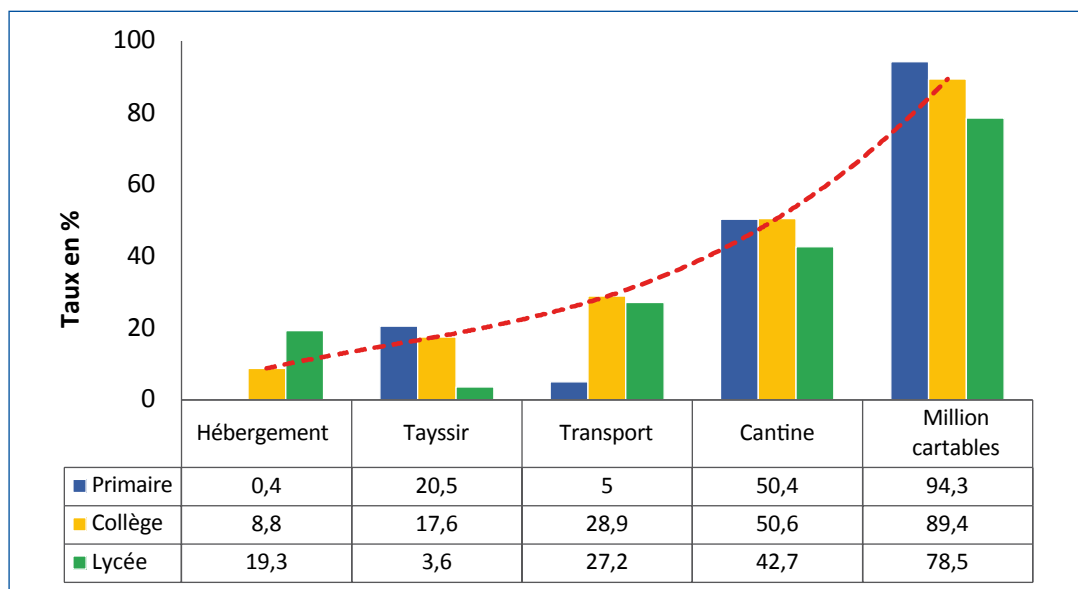
Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Tous niveaux confondus, de l'enseignement primaire au lycée, le programme «Un million de cartables» est, de loin, le mécanisme d'appui social le plus diffusé en milieu rural. Il bénéficie à la quasi-totalité des élèves ruraux (91,9%), suivi des cantines scolaires qui servent près de la moitié des élèves (49,8%). A ces mécanismes, s'ajoutent le programme «Tayssir» auquel participe près d'un élève sur cinq (18,5%), le «transport scolaire» qui sert plus d'un élève sur dix (12,3%) et, enfin, l'hébergement qui constitue le programme le moins diffusé (3,8%).

Il en découle que le programme «Un million de cartables» et les «cantines scolaires» sont, quel que soit le niveau scolaire, à la tête du classement des mécanismes d'appui social selon le volume de bénéficiaires. Le taux d'accès à ces mécanismes montre, en outre, que des ressources humaines et budgétaires considérables sont consacrées par le MENFP à l'éducation en milieu rural pour en atténuer le coût d'opportunité et lutter contre les déperditions scolaires.

Selon le cycle d'étude, l'enseignement de base se caractérise par le fait qu'un élève sur cinq bénéficie de «Tayssir» (19,8%), la moitié (50,4%) des cantines scolaires, la quasi-totalité (93,1%) de «Un million de cartables», plus de l'un-dixième (11,0%) du transport scolaire et 2,5% de l'hébergement, à côté des 1,9% accueillis par Dar Talib ou Taliba (Graphique 14). Les programmes «Tayssir», «cantines scolaires» et «Un million de cartables» bénéficient à une proportion des scolarisés au primaire presque équivalente à celle observée au collège. Le «transport scolaire» et l'«hébergement», tout comme Dar Talib/taliba sont, par contre, plus diffusés au collège qu'à l'école primaire. A l'enseignement secondaire, la proportion des élèves bénéficiant des mécanismes d'appui social est de 42,7% pour les cantines, 78,5% pour «Un million de cartables», 27,2% pour le transport scolaire et de 19,3% pour l'hébergement.

Graphique 14: Taux de participation des élèves ruraux aux mécanismes d'appui social selon le niveau scolaire



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

4.2. Appui social : profil des participants

Selon le genre, tous niveaux confondus, les mécanismes d'appui social bénéficient dans des proportions équivalentes aux garçons et aux filles. Ces dernières ne sont légèrement avantagées qu'en matière de transport scolaire au moment de la fréquentation de l'école primaire. A moins qu'en cas d'éloignement des établissements scolaires, la scolarisation des filles est plus tributaire de la disponibilité du mécanisme relatif au «Transport scolaire».

Selon le cycle d'enseignement, le taux de participation à trois mécanismes tend à diminuer à mesure que s'élève le niveau scolaire de l'élève. Il s'agit des programmes de Tayssir, des cantines scolaires et de «Un million de cartables» qui favorisent beaucoup plus les élèves au primaire et au collège qu'au lycée. Inversement, le transport scolaire et l'hébergement sont mieux adaptés aux élèves à l'âge de la scolarisation aux lycées et collèges, comparés à ceux du primaire. Les raisons en sont certainement liées à l'éloignement des collèges et lycées comparés aux écoles primaires.

Selon le niveau scolaire des parents, la proportion des bénéficiaires au programme Tayssir tend à diminuer, quoique légèrement, à mesure que s'élève le niveau d'éducation du père. Ce taux passe de 18,7% pour les élèves dont le père n'a jamais été scolarisé à 15,9% pour ceux dont le père est de niveau d'études supérieures.

Les mécanismes relatifs à l'hébergement et au transport scolaire sont plus diffusés parmi les élèves descendants d'un père de niveau d'études supérieures que parmi le reste des élèves. Ce constat pourrait résulter du fait que les parents d'un niveau d'études, moyen ou élevé, tiennent à scolariser leurs enfants en dépit de l'éloignement des collèges et des lycées.

Bénéficiaire des «cantines scolaires» et du programme «Un million de cartables» est, en revanche, insensible au niveau scolaire des parents, montrant que ces mécanismes seraient administrés forfaitairement aux élèves, indépendamment des niveaux de revenu des ménages ou de leur position dans l'échelle sociale. Concernant le programme «Un million de cartables», les élèves pauvres affichent un taux de bénéficiaires de même ordre de grandeur que celui des non pauvres. Inversement, le taux de bénéficiaires des élèves pauvres aux cantines scolaires est, contre toute attente, nettement inférieur au taux enregistré par les non pauvres.

Tableau 6: Taux de participation des élèves ruraux aux mécanismes d'appui social en 2017/18 selon le niveau scolaire et le sexe de l'élève

	Sexe	Tayssir	Cantine	Million cartables	Transport	Hébergement
Primaire	G	21,6	49,4	94,6	3,7	0,1
	F	19,4	51,4	94,0	6,5	0,6
	Total	20,5	50,4	94,3	5,0	0,4
Collège	G	18,5	50,6	89,9	29,9	8,9
	F	16,3	50,5	88,7	27,4	8,6
	Total	17,6	50,6	89,4	28,9	8,8
Lycée (*)	G	2,3	40,2	81,8	29,6	22,9
	F	5,4	46,3	73,8	23,7	14,2
	Total	3,6	42,7	78,5	27,2	19,3
Total	G	19,2	48,9	92,3	12,5	4,2
	F	17,8	50,9	91,4	12,1	3,3
	Total	18,5	49,8	91,9	12,3	3,8

(*) La question sur la participation à l'ensemble des mécanismes a concerné une année de référence couvrant, en partie, les années scolaires 2017/18 et 2018/19. C'est ainsi que des élèves au lycée au moment de l'enquête (Janvier-mars 2018) figurent parmi les participants à Tayssir par ex. bien que ce programme est restreint au primaire et au collège.
Notation ; G = garçon ; F= fille

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

5. Évaluation de l'efficacité et de l'efficience du ciblage de l'appui social

L'évaluation du ciblage de l'appui social est abordée dans cette partie en tant que processus d'apprentissage collectif affinant l'organisation et la mise en œuvre des mécanismes dédiés à la lutte contre les déperditions scolaires. Elle se fonde sur des indicateurs et des paramètres mesurant l'efficacité et l'efficience des plans de ciblage et leur portée pro-pauvre. Définis ci-après, ces indicateurs et paramètres sont calculés, comparés et analysés pour chacun des mécanismes d'appui social à la scolarisation.

5.1. Efficacité du ciblage de l'appui social

5.1.1. Approche de mesure de l'efficacité du ciblage

L'efficacité (cf. encadré) d'un plan de ciblage renvoie à sa capacité à inclure le plus grand nombre possible de membres d'un groupe cible et à exclure, de la participation, les membres du groupe non ciblé. Concernant les mécanismes de l'appui social du MENFP, pareille efficacité a une influence directe sur la généralisation de la scolarisation de base et la condition d'être de l'élève et de sa famille. C'est la raison pour laquelle l'évaluation des mécanismes de l'appui social est faite dans le sens de les centrer davantage sur les populations qui en ont besoin, loin des ciblage forfaitaires bénéficiant à la totalité des résidents d'une commune ou à tous les élèves d'un établissement scolaire.

Encadré 2: Indicateurs d'efficacité du plan de ciblage

L'efficacité des mécanismes de ciblage des programmes est mesurée par le taux d'inclusion ainsi que les erreurs d'inclusion et d'exclusion, respectivement assimilées aux taux de perte et de non-participation.

- Le taux d'inclusion est la proportion des éligibles participants à l'appui social.
- Le taux de perte (erreur d'inclusion) est la proportion des élèves participants qui ne sont pas éligibles au mécanisme.
- Le taux de non-participation (erreur d'exclusion) est la proportion des élèves éligibles mais exclus de la participation.

Selon ces indicateurs, le plan de ciblage le plus inefficace est celui pour lequel aucun des ménages éligibles ne participe au mécanisme et que tous les élèves qui y participent ne sont pas éligibles. Dans un plan de ciblage parfait, les taux de non-participation et de perte sont égaux à zéro, signifiant qu'il n'y a pas d'erreurs d'inclusion ou d'exclusion. Dans le plan de ciblage le plus inefficace, ils sont égaux à l'unité. En règle générale, les plans de ciblage ne sont pas parfaits. Ils comportent certaines marges d'erreurs d'inclusion et d'exclusion. Plus ces erreurs sont petites, plus grande est l'efficacité du plan de ciblage.

Les données de l'enquête sur l'appui social en milieu rural de 2018 permettent d'aborder l'erreur d'exclusion des plans de ciblage de deux façons. La première est celle ci-dessus présentée. La seconde consiste en une estimation, faite auprès des établissements scolaires, de l'effectif des élèves bénéficiaires de l'appui social et de celui des élèves qui méritent d'en bénéficier. Mais comme les établissements scolaires enquêtés ne constituent pas un échantillon représentatif de l'ensemble des établissements scolaires, les indicateurs sur les taux d'exclusion susceptibles d'être calculés de cette façon sont plutôt indicatifs (cf. la méthode de sélection des établissements scolaires échantillons à la partie I, section 4).

5.1.2. Proxy des critères de ciblage

L'enquête sur l'appui social a recueilli une série de données sur les variables permettant de définir les populations éligibles à divers programmes d'appui social. Ces variables sont directement constituées à partir des critères du ciblage ou en sont déduites. Seuls les critères du ciblage forfaitaire sont écartés parce qu'ils contredisent le reste des critères. Cibler tout un établissement scolaire (tous les élèves) ou toute une commune rurale, revient à ignorer l'ensemble des autres critères comme le revenu des parents ou encore l'éloignement du lieu de résidence de l'élève.

En tout état de cause, admettre les plans de ciblage forfaitaire, c'est rendre inutile toute évaluation cherchant à les centrer sur les populations qui ont en vraiment besoin. Par ailleurs, seuls des critères de ciblage, géographique et catégoriel, ont été définis au moment de la conception des mécanismes d'appui.

Les variables approchant ces critères ont été observées par l'enquête sur l'appui social. En définissant les populations éligibles, elles permettent de calculer les indices de l'efficacité des plans de ciblage des mécanismes d'appui social. Cette table comporte aussi, pour mémoire, les critères du ciblage forfaitaire dont l'usage dans la mesure de l'efficacité est inadéquat avec le reste des critères individuels

et familiaux de l'élève. L'objectif n'est pas de mesurer cette efficacité avec une haute précision, mais de montrer que les plans de ciblage en vigueur peuvent être aménagés. Sachant qu'au moment de la conception de l'appui social, ces plans de ciblage se justifiaient amplement au regard des données statistiques et cartographiques disponibles à l'époque. Ces données portent sur les cartes de la pauvreté monétaire et les déperditions scolaires, élaborées à la fin de la décennie 2000.

Par ailleurs, compte tenu de l'irrégularité des revenus et de la fluctuation des niveaux de vie en milieu rural, le critère de l'exercice d'un emploi permanent par un ou plusieurs membres du ménage peut être pris en compte pour tenir compte de la fluctuation des revenus. L'objectif est de s'assurer que le niveau de revenu observé en 2018 est plutôt stable et durable. Ceci ferait que seuls les ruraux relevant des 20% les plus aisés ayant des revenus stables sont supposés disposer de suffisamment de ressources pour faire face aux charges de la scolarisation.

Il s'agit en fait d'admettre que l'appui social à la scolarisation est un investissement dans le capital humain et non pas une simple consommation d'un bien ou d'un service subventionné. En rappelant qu'il ne s'agit là que d'un critère qui, combiné à d'autres, permet de décider de l'éligibilité aux programmes d'appui social. A titre d'illustration, 83,6% des élèves ruraux relèvent des classes pauvres ou intermédiaires. Cependant, seuls 10,6% d'entre eux sont, à la fois, scolarisés au primaire ou au collège et éloignés de plus de 6 km d'un établissement scolaire.

5.1.3. Efficacité comparée des mécanismes d'appui social

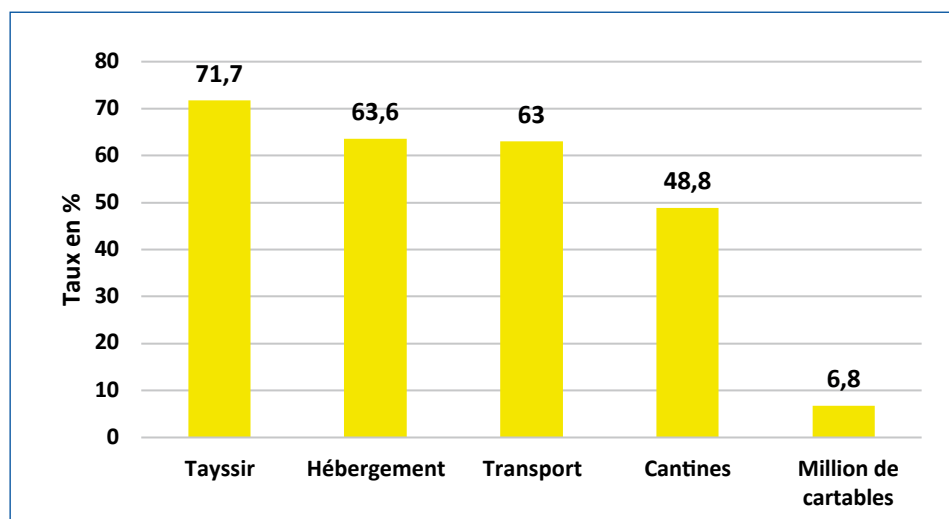
Pour des raisons de comparabilité, le pourcentage des éligibles à divers mécanismes d'appui social est calculé par rapport à l'ensemble des élèves ruraux en cours de scolarisation, du primaire au lycée durant les douze derniers mois. Il s'établit en 2018 à un maximum pour le programme «Un million de cartables» (83,6%), suivi des cantines scolaires (54,6%), de Tayssir (44,0%), de l'hébergement (15,8%) et du transport scolaire (11,5%). Ceci étant, les données de l'enquête sur l'appui social montre une série de constats sur l'efficacité des mécanismes supposés répondre à cette demande sociale.

Le ciblage le plus inefficace s'applique à Tayssir suivi de l'hébergement et du transport scolaires : Trois indicateurs sont utilisés pour évaluer l'efficacité des plans du ciblage des mécanismes d'appui social (tableau 7). Le premier «taux des éligibles non participants» est la proportion des élèves exclus de l'appui social bien qu'ils ont en vraiment besoin. Il montre que Tayssir est à la tête des mécanismes d'appui social en termes d'erreur d'exclusion des élèves qui méritent d'en bénéficier. 71,7% des éligibles à ce programme n'y participent pas.

Autrement dit, seul près d'un élève éligible sur trois bénéficie de ce programme. Cette inefficacité est aussi assez élevée pour les programmes liés à l'hébergement (63,6%) et au transport scolaire (63,0%), soutenant que près des 2/3 des éligibles à ces programmes en sont exclus. La caractéristique commune de ces mécanismes est qu'ils touchent une proportion relativement limitée des élèves ruraux, ce qui accentue leur erreur d'exclure les élèves cibles. Plus précisément, la rigueur du ciblage est d'autant souhaitable que le programme touche un nombre réduit de bénéficiaires.

En fait, les mécanismes les moins inefficaces sont les cantines scolaires (48,8%) et «Un million de cartables» (6,8%) (Graphique 15). Cette moindre inefficacité est évidemment relative, du fait que ces deux programmes touchent un nombre relativement grand des élèves, et non pas du fait qu'ils sont mieux ciblés. En faisant bénéficier un nombre important d'élèves de leurs prestations, ils ont amélioré la chance de tomber sur des élèves éligibles.

Graphique 15: Indicateurs d'efficacité des mécanismes d'appui social : taux des éligibles non-participants



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

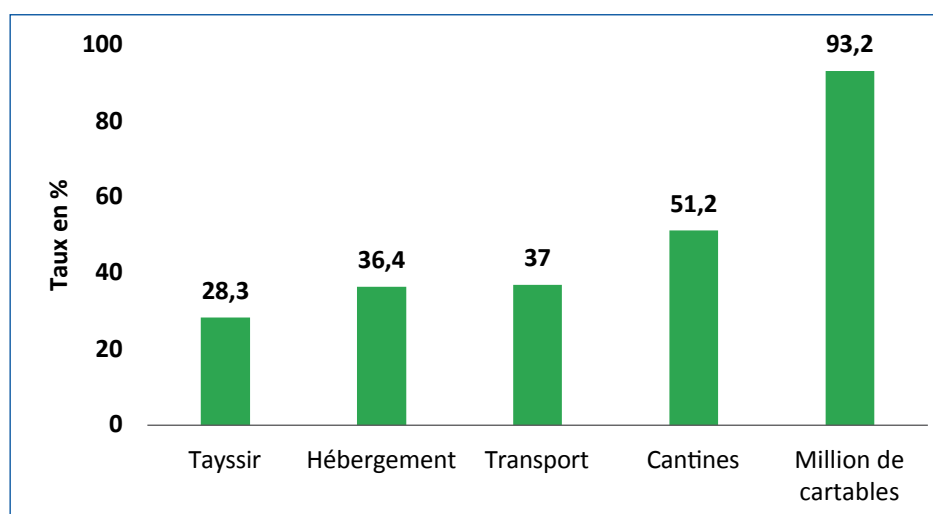
Le second indicateur concernant les déperditions du ciblage affectent en priorité le transport suivi de Tayssir et des cantines. En effet, évaluée en termes de taux de déperdition ou de pourcentage de participants non éligibles, la plus grande inefficacité est enregistrée par le transport scolaire (65,3%) suivi du programme Tayssir (47,9%) et des cantines (45,5%). C'est dire que les 2/3 des bénéficiaires du Transport scolaire et près de la moitié de ceux participants à Tayssir et aux cantines ne sont pas éligibles à ces programmes. La proportion des bénéficiaires non éligibles est relativement limitée pour les programmes «Un million de cartables» (14,7%) et l'hébergement (20,1%).

Si la portée forfaitaire par construction du programme «Un million de cartables» explique sa tendance à avoir une faible proportion de participants non éligibles, le programme hébergement est plus efficace sur ce registre parce qu'il cible un nombre très réduit de bénéficiaires. En effet, le programme «Un million de cartables» est supposé couvrir plus de 80% des élèves du primaire et du collège, ce qui réduit le risque de déperdition dans la distribution des fournitures et des manuels scolaires.

L'Initiative «Un million de cartables» et le transport suivis des cantines scolaires ont suffisamment de ressources pour couvrir l'ensemble de leurs éligibles. Mais ils ne le font pas à cause des déperditions du ciblage.

Concernant le troisième indicateur d'efficacité, taux d'inclusion, les trois programmes d'appui social touchent moins de la moitié de leur population cible (graphique 16). Le programme Tayssir ne bénéficie qu'à 28,3% de ses éligibles, l'hébergement à 36,4% et le transport à 37,0%. Seuls les programmes assurant une grande couverture bénéficient à une proportion élevée de leurs éligibles. Il s'agit de «Un million de cartables» qui touche la quasi-totalité de ses éligibles (93,2%), suivi des cantines qui en touchent plus de la moitié (51,2%).

**Graphique 16: Indicateurs d'efficacité des mécanismes d'appui social :
taux des éligibles participants**



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Il ressort de ces données que seuls les programmes forfaitaires ou semi-forfaitaires touchent un nombre relativement élevé d'élèves qui ont en besoin. Ils tiennent leur efficacité relative de leur portée forfaitaire. Les programmes à faible couverture comme le transport, Tayssir et l'hébergement resteraient les plus inefficaces, à moins qu'ils soient quasi-généralisés ou ciblés sur les élèves qui en ont vraiment besoin.

Tableau 7: Indicateurs d'efficacité du ciblage des mécanismes d'appui social

Programme	% des éligibles participants (taux d'inclusion)	Taux de déperdition (% des participants non éligibles) (erreur d'inclusion)	Taux des éligibles non-participants (erreur d'exclusion)
Tayssir	28,3	47,9	71,7
Hébergement	36,4	20,1	63,6
Transport	37,0	65,3	63,0
Cantines	51,2	45,5	48,8
Million de cartables	93,2	14,7	6,8

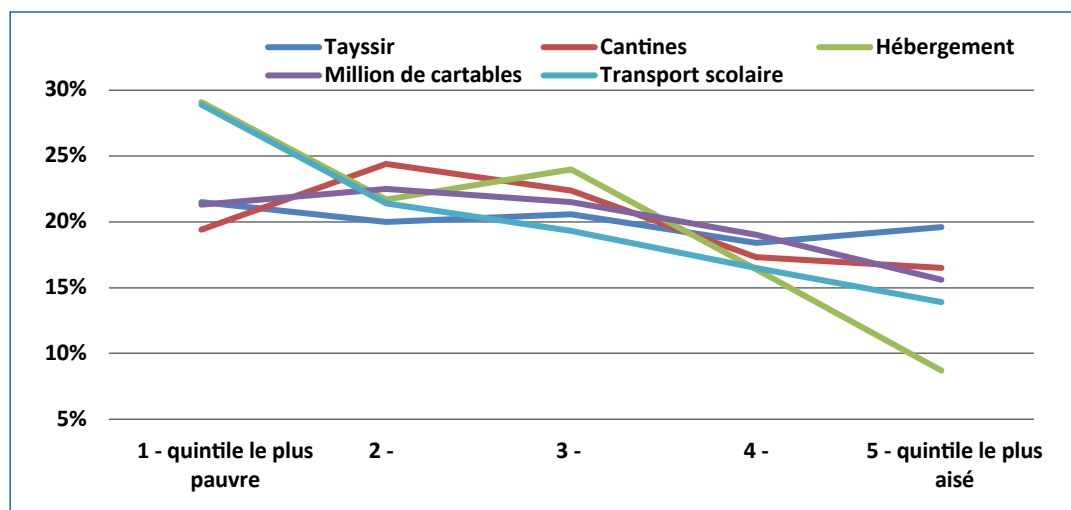
Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

5.2. Portée pro-pauvres des mécanismes d'appui social

Analysés en termes de portée pro-pauvre, les mécanismes d'appui social tendent tous à avantager les classes pauvres et intermédiaires, mais sans exclure les plus riches. En effet, la répartition des participants à l'appui social selon le quintile de niveau de vie montre que le poids des 20% les plus pauvres parmi les bénéficiaires d'un mécanisme donné est supérieur à celui des 20% les plus aisés. Pour tous les programmes d'appui social, ce poids diminue à mesure que s'élève le niveau de vie, témoignant de leurs portées pro-pauvres. C'est ainsi que parmi les participants à Tayssir, 21,5% relèvent du quintile pauvre contre 19,6% pour le quintile riche. Ces proportions s'établissent respectivement à 19,4% contre 16,5% pour les cantines, 29,1% contre 8,7% pour l'hébergement, 21,3% contre 15,6% pour «Un million de cartables» et 28,9% contre 13,9% pour le transport scolaire. Cet écart entre les plus pauvres et les plus riches est aussi relevé entre les classes sociales intermédiaires et celles riches.

Il est cependant particulièrement modeste à l'égard de l'objectif que se fixe l'appui social, à savoir la lutte contre les déperditions scolaires dans les milieux pauvres. Si le ciblage était presque parfait, le taux de participation à l'appui social devrait diminuer fortement à mesure qu'augmente le niveau de vie.

Graphique 17: Répartition (%) des participants à l'appui social selon le quintile de niveau de vie



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Tableau 8: Répartition (en %) des participants à l'appui social selon le mécanisme et le quintile de niveau de vie

Quintile de niveau de vie	Tayssir	Cantines	Hébergement	Million de cartables	Transport scolaire
1 - quintile le plus pauvre	21,5	19,4	29,1	21,3	28,9
2 - quintile suivant	20,0	24,4	21,7	22,5	21,4
3 -	20,6	22,4	24,0	21,5	19,3
4 -	18,4	17,3	16,4	19	16,5
5 - quintile le plus aisé	19,6	16,5	8,7	15,6	13,9
Total	100	100	100	100	100

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

C'est dire que les mécanismes d'appui social ne sont pas formellement ciblés ni sur les plus pauvres, ni sur les catégories sociales intermédiaires et qu'ils bénéficient dans de grandes proportions aux ruraux les plus aisés. C'est ainsi que la proportion des ressources de l'appui social qui va aux 20% les plus aisés des ruraux va de 8,7% pour l'hébergement à 19,6% pour Tayssir.

5.3. Efficience du ciblage

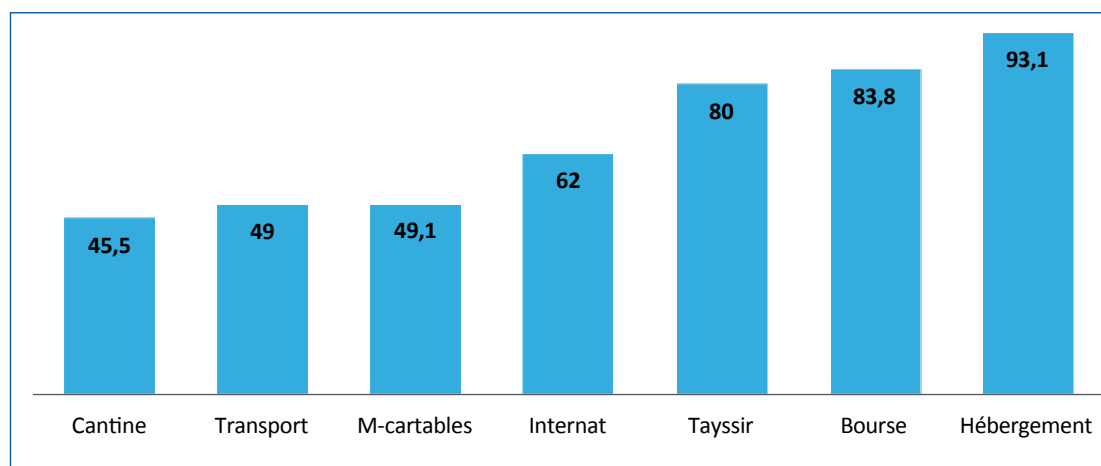
L'enquête sur l'appui social en milieu rural fournit des données sur l'efficience du ciblage des mécanismes d'appui social. Il s'agit de données permettant de corriger les erreurs de ciblage. C'est la raison pour laquelle l'on calcule des indices portant sur :

- (i) la connaissance des mécanismes d'appui social dans la mesure où certains ménages peuvent ne pas être informés ou être mal informés de leur éligibilité et, de ce fait, ne sont pas atteints par le programme ;
- (ii) l'adéquation des mécanismes ou le coût de participation puisqu'il est possible que certaines contraintes limitent la participation des populations cibles, tels le manque de ressources ou de moyens de transport.

Ces données permettent de définir les mesures correctives qui réduisent les taux de déperdition des ressources due aux plans de ciblage. Il s'agit notamment de la clarté et la connaissance des règles d'éligibilité et de sortie, et aussi de la supervision de l'application correcte et transparente des critères de ciblage. Si le souci principal est l'efficience dans l'allocation des ressources du programme, ou encore si le programme est contraint à réduire son budget, il est probable que la priorité sera de réduire le taux de perte et d'améliorer l'efficience du programme (meilleur rapport coût/efficacité). Si la préoccupation principale est l'amélioration de l'impact du programme sur la population cible et l'augmentation de ses bénéficiaires sociaux, la priorité sera donnée à des mesures correctives visant à abaisser les taux de non-participation.

Ceci étant, sur le plan de l'efficience, les mécanismes d'appui social et leurs critères de ciblage demeurent aussi peu connus en milieu rural bien qu'ils lui sont essentiellement destinés. La proportion de ménages ruraux qui n'ont jamais entendu parler de ces mécanismes va de 45,5% pour les cantines à 93,1% pour l'hébergement (graphique 18). Et même ceux qui connaissent ces mécanismes en ignorent les critères de ciblage dans une proportion allant de 29,5% pour l'hébergement à 45,6% pour les cantines scolaires.

Graphique 18: Proportion de ménages ruraux ignorant l'appui social selon le mécanisme



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

C'est dire que tout se passe comme si seuls les participants à un mécanisme d'appui social tendent à le connaître et qu'ils n'en ont qu'une idée sommaire sur les critères de ciblage. Là encore, des déficits de communication sont à combler, aussi bien par les pouvoirs publics que par la société civile, pour faciliter l'exercice des droits à l'appui social à la scolarisation.

Sur le plan du coût de participation aux mécanismes d'appui social, seuls le transport scolaire et l'hébergement suscitent, dans des proportions élevées, des charges. D'autres mécanismes comme Tayssir suscitent surtout un dossier administratif. Bien que synonyme d'efficacité, cette fluidité de l'accès aux mécanismes d'appui social risque de découler du fait que là où ils sont appliqués, leur mode de ciblage est plutôt forfaitaire.

Au total, évalués à l'aune des données de l'enquête sur l'appui social, tous les plans de ciblage des mécanismes de l'appui social s'avèrent entachés d'inefficacité évidente. Le plan de ciblage le plus inefficace est celui appliqué à Tayssir, suivi de celui de l'hébergement et du transport scolaire. Le premier exclut plus des 7/10 de ses éligibles, les deux autres près des 2/3. En touchant une proportion relativement limitée des élèves ruraux, ces programmes sont plus exposés aux erreurs d'exclusion que ceux qui en touchent une grande proportion, tels que «les cantines scolaires» et «Un million de cartables». Autrement dit, plus les ressources de l'appui social sont limitées, plus l'efficacité de son ciblage est hautement recommandée.

Analysée en termes de déperdition (erreur d'inclusion) ou de pourcentage de participants non éligibles, la plus grande inefficacité est enregistrée par le transport scolaire suivi du programme Tayssir et des cantines. C'est dire que les 2/3 des bénéficiaires du transport scolaire et près de la moitié de ceux participants à Tayssir et aux cantines ne sont pas éligibles à ces programmes. Si la portée forfaitaire du programme «Un million de cartables» explique sa tendance à avoir une faible proportion de participants non éligibles, le programme «hébergement» est plus efficace sur ce registre parce qu'il cible un nombre très réduit de bénéficiaires. Ceci fait que le volume de ceux qui y participent par erreur soit également réduit.

Ces erreurs d'inclusion et d'exclusion font que l'Initiative «Un million de cartables» et le transport suivis des cantines scolaires ne couvrent pas l'ensemble de leurs éligibles bien qu'ils aient suffisamment de ressources pour le faire dans une très grande proportion. En fait, trois programmes d'appui social touchent moins de la moitié de leurs éligibles, à savoir Tayssir, l'hébergement et le transport. Seuls les programme «Un million de cartables» suivi de loin des cantines scolaires bénéficient à une proportion élevée de leurs éligibles. Autrement dit, seuls les programmes d'une grande envergure tiennent leur efficacité relative du fait qu'ils touchent un très grand nombre d'élèves. En touchant un nombre élevé d'élèves, ils réduisent le risque d'exclure les élèves éligibles. Les programmes à faible couverture comme le transport, Tayssir et l'hébergement resteraient les plus inefficaces à moins qu'ils soient quasi-généralisés ou correctement ciblés sur les élèves qui en ont vraiment besoin.

Sur ce registre, l'on note que si les mécanismes d'appui social étaient centrés sur les élèves éligibles, l'Initiative «Un million de cartables» et le transport scolaire couvriraient tous les élèves éligibles à leurs prestations, suivis des cantines scolaires. Sous cette même hypothèse d'absence de déperditions, les programmes Tayssir et « hébergement » couvriraient près de la moitié de leurs éligibles. C'est dire qu'il faut doubler les ressources dédiées au programme Tayssir et à l'hébergement et les cibler sur leurs éligibles pour faire face à la demande à ce niveau. Ce qui allègerait en retour la pression sur les autres programmes, les cantines et le transport scolaires en particulier.

En tout état de cause, les modes de ciblage de l'appui social induisent des pertes de ressources. La répartition de ces dernières ne présente qu'une légère tendance à favoriser les classes pauvres et intermédiaires par rapport aux 20% les plus aisés. L'écart entre la part, dans ces ressources, des plus pauvres et celle des plus riches est, en fait, particulièrement modeste à l'égard de l'objectif que se fixe l'appui social, à savoir la lutte contre les déperditions scolaires dans les milieux pauvres et relativement modeste. Si le ciblage était presque parfait, la part dans les ressources de l'appui diminuerait fortement à mesure qu'augmente le niveau de vie.

C'est dire que les mécanismes d'appui social ne sont pas formellement ciblés ni sur les plus pauvres, ni sur les catégories sociales intermédiaires et qu'ils bénéficient dans de grandes proportions aux ruraux les plus aisés.

PARTIE 3 :

ANALYSE D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI SOCIAL A LA SCOLARISATION

Dans cette partie, la participation à l'appui social est d'abord analysée en termes de relation avec la pauvreté pour vérifier dans quelle mesure cet appui répond à son ultime objectif, à savoir la réduction des coûts d'opportunité de la scolarisation parmi les ruraux démunis. Par la suite, l'effet des mécanismes d'appui social sur la scolarisation de base est analysé selon trois approches.

La première consiste en une description de l'effet brut de ces programmes sur les indicateurs de la rétention et des déperditions scolaires. Cette description se fonde sur une tabulation croisée de ces indicateurs en fonction de la participation aux divers mécanismes d'appui social. Ce qui permet d'avoir une première idée sur l'effet des mécanismes d'appui social.

La seconde approche consiste en une analyse approfondie mesurant l'effet partiel des mécanismes d'appui social sur la scolarisation de base. Pour les élèves en cours de scolarisation ou ayant abandonné le système scolaire, cette analyse se fonde sur la modélisation multi-niveaux de la situation de chaque élève à l'égard de la scolarisation en fonction de l'accès aux mécanismes d'appui social et des profils, individuel et familial, des élèves, à côté de l'influence de l'établissement scolaire et du milieu communautaire.

La troisième approche appréhende la perception des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social et de la scolarisation des enfants. Il s'agit d'une évaluation qualitative formulée par les parents d'élèves, eux-mêmes, à l'égard des différents mécanismes d'appui social et de l'intérêt de l'éducation. Ce qui permet de mieux pondérer les conclusions des analyses quantitatives, descriptives et approfondies, de l'effet des mécanismes d'appui social.

1. Pauvreté rurale et participation à l'appui social à la scolarisation

1.1. Le monde rural, une poche des facettes de pauvreté

Au premier trimestre de 2018, l'enquête sur l'appui social à la scolarisation a estimé le ratio de bien-être¹³ à 2,6 fois en milieu rural. A la même période, 3% des ruraux étaient affectés par la pauvreté absolue, 15,1% par la vulnérabilité, 39,8% par la pauvreté relative¹⁴ et plus de la moitié (51,5%) se considéraient eux-mêmes pauvres. Ces proportions sont comparables à celles calculées à partir de l'enquête panel 2017¹⁵. Comparées à celles des deux dernières décennies, elles indiquent que la pauvreté rurale poursuit sa baisse.

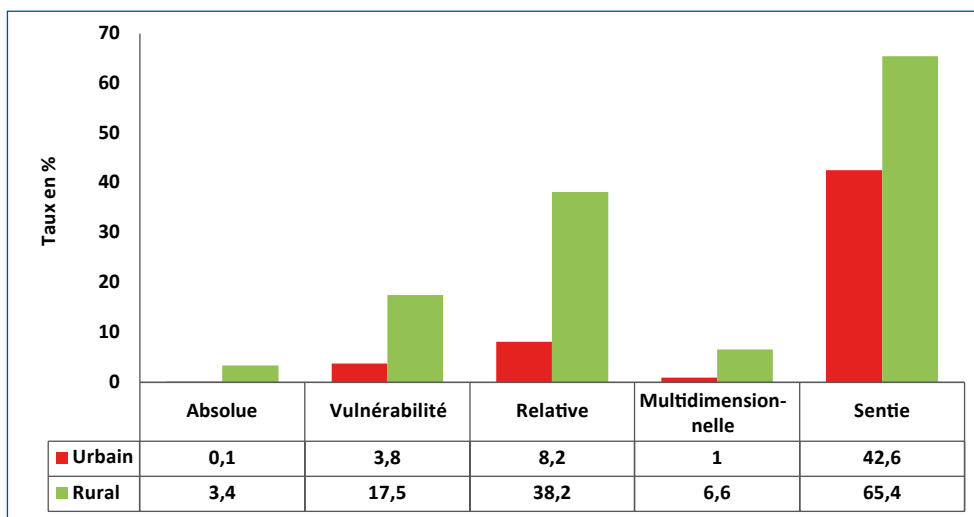
Cette baisse est, cependant, plus lente que celle observée à l'échelle du milieu urbain. Aujourd'hui, le milieu rural affiche un niveau de vie deux fois inférieur à ce qui prévaut dans les villes.

¹³ C'est le rapport de la dépense annuelle moyenne par tête au seuil de pauvreté absolue.

¹⁴ La pauvreté relative est mesurée au seuil pris égal à 60% la médiane de la dépense annuelle moyenne par tête.

¹⁵ Cf. ONDH (2018) : Indicateurs de suivi du développement Humain à l'échelle nationale et régionale, 2012-2017.

Graphique 19: Taux de pauvreté selon la forme et le milieu de résidence, 2017



Source : ONDH, *Rapport sur les indicateurs de suivi du développement humain, 2012-2017*.

L'incidence des formes, économique et multidimensionnelle, de la pauvreté y dépasse 4 fois celle observée dans le monde urbain, témoignant du retard qu'accusent les populations rurales sur le plan de la réduction des privations et des dénuements sociaux.

Activer la réduction des déficits économiques et sociaux en milieu rural revient à renforcer, entre autres, le capital humain des ruraux, jeunes en particulier, et à en alléger le coût d'opportunité et l'inégalité sociale et territoriale. La réalisation de cet objectif s'appuie, rappelons-le, sur l'appui social à la scolarisation, ciblé sur la réduction des déperditions scolaires dans les zones rurales les plus pauvres. Cette section décrit, l'appui social en termes de mode de ciblage et d'impact sur les niveaux de scolarisation et de déperditions scolaires.

1.2. Niveau de pauvreté et participation à l'appui social

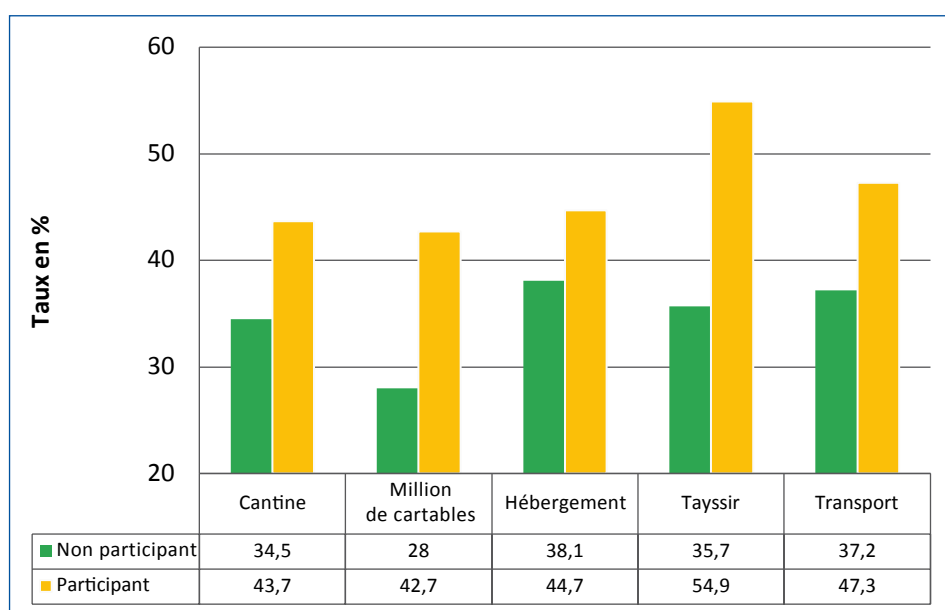
La comparaison des taux de pauvreté relative en milieu rural selon la participation aux mécanismes d'appui social permet de relever les traits saillants de leur mode de ciblage. Présentée au graphique 20, l'incidence de la pauvreté relative est plus élevée parmi la catégorie des participants de l'appui social, comparée à celle des non participants. Elle indique que les participants à tout programme d'appui social sont plus pauvres que ceux qui n'y participent pas.

En 2018, la catégorie de ménages participant au programme Tayssir affiche un taux de pauvreté relative de 1,5 fois celui calculé pour les ménages ne participant pas à ce programme. Ce rapport est de 1,3 fois pour les cantines et le transport scolaire, de 1,5 fois pour «Un million de cartables» et de 1,2 fois pour l'hébergement. En favorisant les communes rurales les plus pauvres, celles ciblées par l'INDH en particulier, les programmes d'appui social se trouvent eux-aussi partiellement ciblés sur les populations pauvres vivant dans les zones rurales les plus pauvres. Il convient cependant de rappeler que les zones ainsi ciblées renferment aussi des populations aisées et relativement aisées.

C'est ce que confirme la comparaison du taux de participation, à l'appui social, des élèves ruraux pauvres au taux affiché par leurs homologues non pauvres¹⁶. Ces taux s'établissent, en fait, à des niveaux comparables pour les deux catégories d'élèves. Calculé pour les «6-15 ans» en cours de scolarisation, le taux de participation aux mécanismes d'appui social n'est relativement élevé parmi les élèves pauvres que pour le programme «Tayssir», suivi du «Transport scolaire».

En somme, les mécanismes d'appui social à la scolarisation avantagent certes les milieux ruraux les plus pauvres, mais ils y bénéficient, dans les mêmes proportions, aux pauvres et aux non pauvres. Telle est la caractéristique des ciblage géographique forfaitaires. Dans le cas de l'appui social à la scolarisation, ce mode de ciblage donne la priorité aux populations des zones rurales les plus pauvres ou encore les plus enclavées, y faisant bénéficier, à la fois, aux pauvres et aux non pauvres.

Graphique 20: Taux de pauvreté relative selon la participation aux programmes d'appui social



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

1.3. Participation des ruraux pauvres à l'appui social

Les mécanismes d'appui social sont tournés vers les élèves, pauvres ou non pauvres, résidant dans les zones rurales ciblées pour leur pauvreté ou leur enclavement social. De ce fait, tout mécanisme ciblé ne peut couvrir l'ensemble des élèves ruraux pauvres. La proportion d'élèves ruraux pauvres ne participant pas à «Tayssir» s'élève à 75,7%. Elle est de 49,0% pour les cantines scolaires et juste de 6,4% pour le programme «Un million de cartables».

Ce constat ne dépend pas de la mesure de la pauvreté. Quelle que soit l'approche de pauvreté, les mécanismes d'appui social profitent à des proportions équivalentes d'élèves ruraux pauvres, comme il ressort du tableau 9. Ce tableau montre que seul le programme «Un million de cartables» tend à couvrir la totalité des élèves, dont ceux pauvres. Chacun des autres programmes ne couvre qu'une partie des élèves ruraux pauvres.

¹⁶ La référence est faite à la pauvreté relative pour des raisons de représentativité statistique. La référence à d'autres formes de pauvreté donne des résultats comparables.

Le niveau de participation à un mécanisme donné ne donne qu'une idée partielle sur la couverture des élèves ruraux par l'appui social à la scolarisation. En effet, la quasi-totalité des élèves ruraux dont ceux pauvres bénéficient d'au moins un mécanisme d'appui social grâce notamment à la large diffusion du programme «Un million de cartables». La proportion des élèves ruraux pauvres qui participent au programme «Un million de cartables» et à au moins un autre programme d'appui social s'élève à 66,8%. De même, la proportion de ceux qui bénéficient, à la fois, du programme «Tayssir» et des «Cantines scolaires» s'élève à 54,3%.

Il faut cependant noter que les mécanismes d'appui social constituent cinq programmes intégrés. Chacun de ces programmes atténue l'impact d'une cause précise des déperditions scolaires. Ils constituent un tout destiné à la généralisation de la scolarisation de base. Ainsi traités, les mécanismes d'appui social couvrent près de 95% d'élèves ruraux pauvres, âgés entre 6 et 15 ans.

Tableau 9: Proportion (%) d'élèves ruraux pauvres (6-15 ans) participant aux mécanismes d'appui social selon l'approche de pauvreté							
Approche de pauvreté	Tayssir	Cantines scolaires	Million de cartables (MC)	Transport scolaire	Hébergement	Au moins 1 mécanisme	M.C et au moins un autre mécanisme
Pauvreté absolue	23,9	48,8	93,6	14,2	3,7	95,0	63,9
Vulnérabilité	20,8	43,7	94,0	13,7	2,6	96,6	59,9
Pauvreté relative	24,3	51,0	93,6	11,4	2,0	95,6	66,8

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

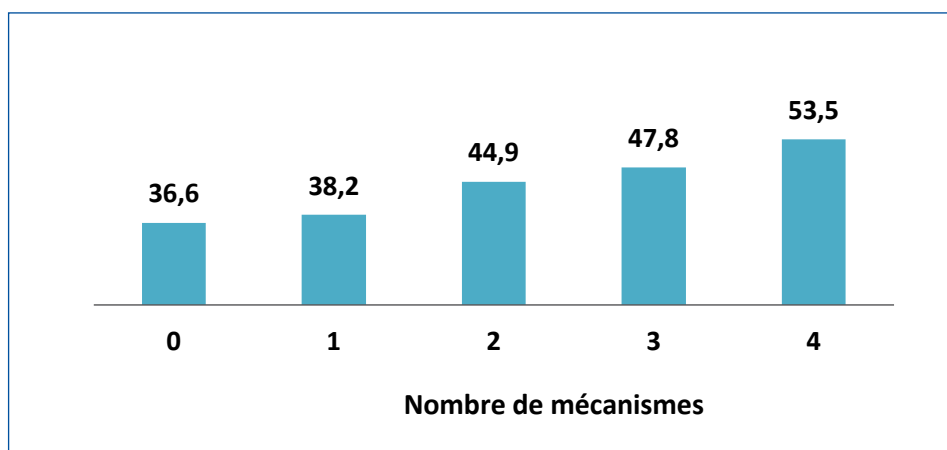
2. Effet brut de l'appui social sur la scolarisation et les déperditions scolaires

2.1. Approche de mesure de la participation à l'appui social

Dans cette section, on analyse l'effet de la participation à un nombre donné de mécanismes sur les indices de la scolarisation. En partant de l'hypothèse que plus la participation d'un ménage s'étend à un nombre élevé de mécanismes, plus le coût d'opportunité de l'éducation est allégé, et plus la scolarisation des enfants est soutenue. C'est dire que la multiplication des mécanismes dans les zones pauvres et/ou enclavées est, évidemment, un outil efficace de lutte contre les déperditions scolaires.

L'appui social à la scolarisation semble se conformer à cette règle. Plus une population est dotée d'un nombre élevé de mécanismes, plus son taux de pauvreté est grand (graphique 21) et plus performants sont ses indicateurs de scolarisation (tableau 10). En fait, les ménages qui bénéficient de cinq mécanismes sont certes peu nombreux mais tous pauvres. Ceux qui bénéficient de 4 mécanismes ont un taux de pauvreté relative de 53,5%, contre 47,8% pour ceux qui en cumulent 3, etc. A l'opposé, ceux qui ne bénéficient d'aucun mécanisme ont le taux de pauvreté le moins élevé (36,6%). Inversement, plus l'accès se fait à un nombre élevé de mécanismes, plus les indices de la scolarisation sont performants (tableau 10).

Graphique 21: Taux de pauvreté relative selon le nombre de mécanismes



Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

Autrement dit, la couverture par l'appui social à la scolarisation peut être approchée par le nombre de mécanismes dont bénéficie chacun des élèves ruraux, pauvres et non pauvres. Sachant que les programmes d'appui ne sont pas comparables mais complémentaires dans la mesure où chacun d'entre eux répond à un déficit social donné, il reste à savoir de quelle manière la participation aux mécanismes d'appui social estompe-t-elle les déperditions scolaire, d'abord parmi l'ensemble des ménages, puis parmi les ménages pauvres et enfin parmi les groupes socioculturels et les classes de revenus des ménages.

Pour ce faire, le recours est d'abord fait à la comparaison des indicateurs de la scolarisation et des déperditions scolaires en fonction de l'intensité de la participation aux programmes d'appui social, mesurée par le nombre de mécanismes auxquels les enfants d'un ménage prennent ou ont pris part. Il s'agit d'analyser de combien les indices de la scolarisation s'améliorent suite à la participation à un ou plusieurs mécanismes d'appui social.

Par ailleurs, abstraction faite de la quasi-généralisation du programme «Un million de cartables» à l'ensemble du milieu rural, le reste des programmes d'appui est ciblé sur les zones rurales les plus pauvres ou les plus enclavés et y touche, au même pied d'égalité, les pauvres et les non pauvres. Sur le plan de la mesure de l'effet des programmes d'appui social, l'insertion des ménages dans plus d'un mécanisme montre que comparer les indices de scolarisation selon la participation à un mécanisme donné ne permet pas d'en mesurer l'effet. Ceux qui ne bénéficient pas d'un tel mécanisme bénéficient, sans doute, d'autres mécanismes plus appropriés à leurs besoins. Seule la modélisation –toutes choses égales par ailleurs- permet d'évaluer l'effet exactement dû à un mécanisme donné.

En effet, les données de l'Enquête sur l'appui social permettent d'analyser l'effet de l'accès à un nombre donné de mécanismes sur les indicateurs fondamentaux de l'éducation de base, calculés pour les élèves âgés entre 6 et 15 ans pour la scolarisation de base, entre 12 et 14 ans pour l'accès au collège et entre 15 et 17 ans pour l'accès au lycée. Il s'agit des taux d'accès à l'école primaire, de fréquentation scolaire, de redoublement, de retard et d'abandon scolaire et, enfin, d'accès au collège et au lycée, à côté du nombre moyen d'années d'étude cumulées, jusqu'en 2018, par les «6 - 15 ans».

Le tableau 10 ventile l'ensemble de ces indicateurs en fonction du nombre de mécanismes desquels bénéficient ou ont bénéficié les enfants d'un ménage donné. Ce nombre va de 0 –aucun mécanisme

n'est accessible aux enfants du ménage- à 5 - tous les mécanismes sont accessibles aux enfants du ménage-. Les changements affichés par les indicateurs de la scolarisation de base en fonction du nombre de mécanismes accessibles donnent une première idée sur l'effet de l'appui social sur l'éducation.

Tableau 10: Indicateurs de la scolarisation selon le nombre de mécanismes d'appui social accessibles aux ménages (dont élèves), en %

Nombre de mécanismes accessibles	Taux d'accès au primaire	Taux de fréquentation en 2017/18 parmi les «6-15 ans»	Taux d'accès au collège des «12-14 ans»	Nombre d'années d'étude parmi les «6 - 15 ans»	Taux d'accès au lycée des «15-17 ans»
Aucun	73,9	56,0	48,2	3,5	18,8
1 mécanisme	100,0	91,4	53,3	4,2	21,3
2	100,0	93,0	58,3	4,5	21,4
3 et plus	100,0	98,8	77,8	5,3	23,8

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

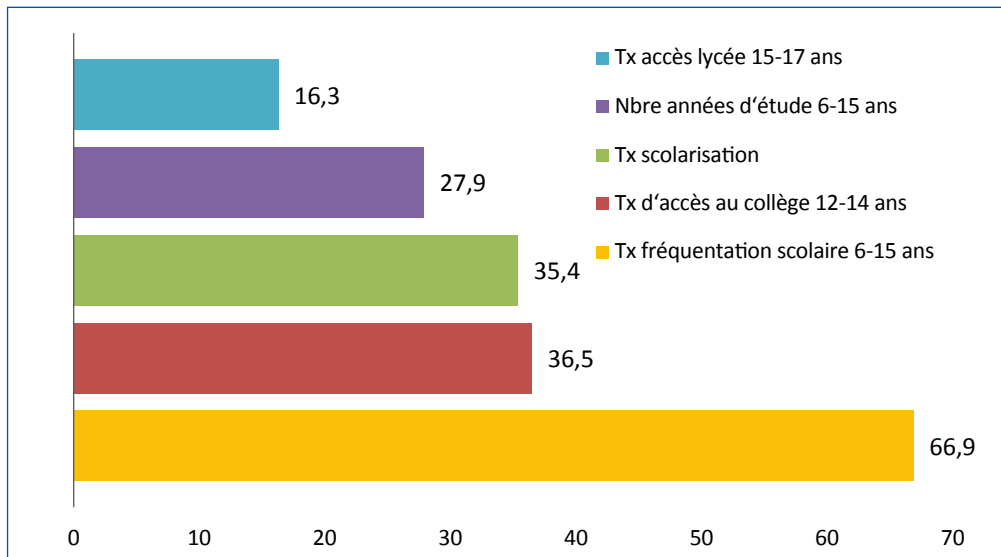
2.2. Mesure de l'effet brut de l'appui social sur les indicateurs de la scolarisation

La participation aux programmes d'appui social améliore sensiblement les indicateurs de la scolarisation. Globalement, la participation à un ou plusieurs mécanismes d'appui social améliore le taux de scolarisation de 35,4% en plafonnant à 100%. Il améliore aussi le taux de fréquentation scolaire parmi les 6-15 ans de 66,9%, le taux d'accès au collège entre 12 et 14 ans de 36,5% et le nombre d'années d'études cumulées entre 6 et 15 ans de 27,9%.

Plus précisément, l'accès au premier programme d'appui social améliore de 35,3% le taux de scolarisation, de 63,2% la fréquentation de la scolarisation de base, de 20% la survie scolaire dans le système éducatif et de 10,6% le taux d'accès au collège (tableau 10). La participation à deux mécanismes porte cette amélioration à 35,3%, 66,1%, 28,6% et à 21,0%, respectivement. Notons que le second mécanisme n'a pas d'effet supplémentaire sur le taux d'accès au primaire parce que cette dernière se généralise dès l'accès au premier mécanisme. A son tour, l'accès à trois mécanismes ou plus laisse inchangé le taux d'accès au primaire, mais il élève l'amélioration du taux de fréquentation scolaire parmi les «6- 15 ans» à 76,5%, le taux d'accès au collège des «12-14 ans» à 61,4% et le nombre d'années d'étude parmi les «6 -15 ans» à 49,1%.

L'effet de l'appui social sur l'éducation ne se limite pas à la scolarisation de base. Il s'étend à la scolarisation à l'enseignement secondaire. Le taux d'accès au lycée entre 15 et 17 ans s'améliore, en moyenne, de 16,3% suite à la participation à l'appui social. Cette amélioration s'élève de 13,5% suite à l'accès au premier mécanisme, à 14,1% pour le deuxième mécanisme et à 26,9% pour le troisième mécanisme. En renforçant la survie dans le système éducatif jusqu'au collège, certains mécanismes restreints à l'enseignement de base multiplient, indirectement, les chances d'accès au lycée.

Graphique 22: Taux d'amélioration des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès aux mécanismes d'appui social



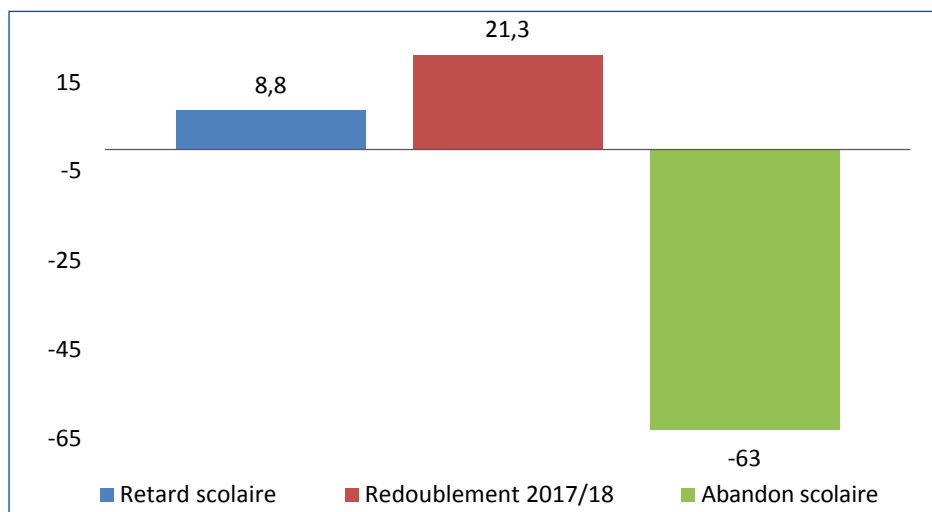
Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

2.3. Mesure de l'effet brut de l'appui social sur les déperditions scolaires

L'insertion dans les mécanismes d'appui social induit une baisse nette de l'abandon scolaire, engendrant, en retour, une hausse de la fréquence du retard et du redoublement scolaire. C'est ainsi que l'accès des «6 -15 ans» à un ou plusieurs mécanismes d'appui social réduit, de 63,0%, le taux d'abandon scolaire. Cet accès gonfle cependant le taux de redoublement de 21,3% et le taux de retard scolaire de 8,8% (graphique 23).

Plus précisément, l'accès au premier mécanisme réduit le taux d'abandon scolaire de plus de moitié (de -51,1%). Mais il augmente le taux de retard scolaire de 11,6% et le taux de redoublement scolaire de 37,1%. L'accès au deuxième mécanisme établit ces proportions à -60,7%, 5,8% et à 17,5%, respectivement, montrant que l'abandon scolaire se réduit sous l'effet de la multiplication des mécanismes d'appui social, et que la rétention scolaire qu'il induit est convertie, en partie, en redoublements et retard scolaires.

Graphique 23: Variation des indicateurs des déperditions scolaires suite à l'accès à l'appui social par les élèves de 6-15 ans



Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

L'accès à trois mécanismes et plus tend à éradiquer l'abandon scolaire en le réduisant de 93,3%. Le taux d'abandon scolaire s'en trouve ramené à 1,2%. Inversement, les taux de retard et de redoublement poursuivent leur hausse à mesure que se rétrécit l'abandon scolaire, en s'élevant, suite à l'accès à plus de deux mécanismes, de 11,8% et de 4,1%, respectivement. Ce qui montre que la baisse du taux d'abandon scolaire à mesure que se diversifie l'accès à l'appui social se traduit, entre autres, par le redoublement qui conduit, à son tour, au retard scolaire.

Tableau 11: Indicateurs des déperditions scolaires à la scolarisation de base selon le nombre de mécanismes d'appui social accessibles aux ménages (dont élèves), en %

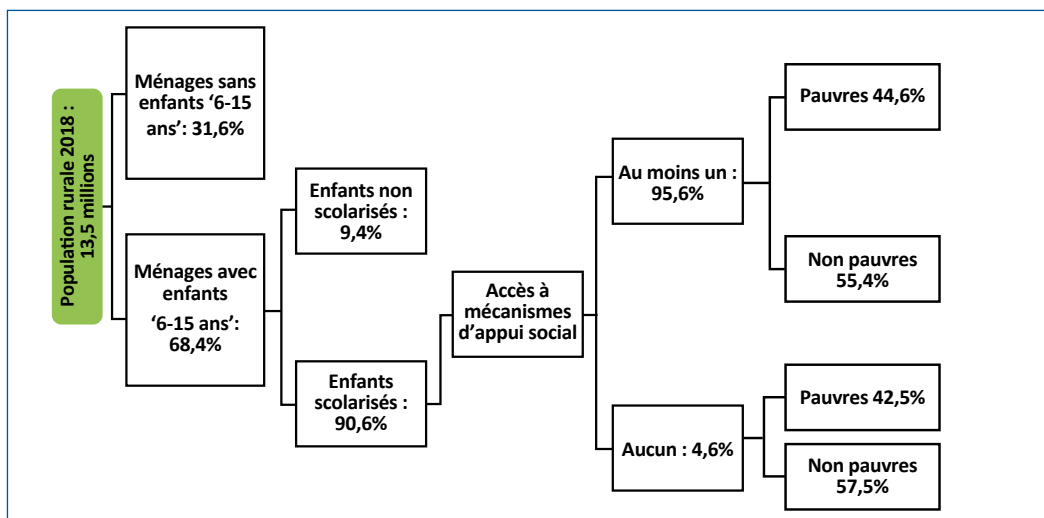
Nombre de mécanismes accessibles	Taux de redoublement parmi les «6-15 ans» en 2017/18	Taux de retard scolaire parmi les «6-15 ans» en 2017/18	Taux d'abandon scolaire parmi les «6-15 ans»
Aucun	9,7	45,0	17,8
1 mécanisme	13,3	50,2	8,7
2	11,4	47,6	7,0
3 et plus	10,1	50,3	1,2

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

Au total, les mécanismes d'appui social ont réussi à réduire l'abandon scolaire dans la scolarisation de base de près de 2/3, en dépit d'une hausse significative du redoublement, de près de 20%, et de son corollaire le retard scolaire de près de 10%. Il en ressort que d'une part, la réduction de plus de moitié de l'abandon scolaire parmi les ruraux bénéficiaires de l'appui social suppose l'accès à, au moins, deux programmes d'appui social, et que d'autre part, la diffusion ciblée de l'appui social gagnerait à être renforcée par la qualité de l'enseignement pour alléger le redoublement et le retard scolaire. Il s'agit-là de lever d'autres obstacles liés aussi bien à l'élève et son milieu familial qu'à l'établissement scolaire et son milieu social, à côté d'un renforcement de la qualité de l'enseignement.

Enfin, les ménages ruraux accédant aux mécanismes d'appui social ont une incidence de pauvreté plus élevée que celle observée parmi le reste des ménages. Ils affichent cependant des indices de scolarisation de base relativement élevés. L'avantage que cumulent les ménages bénéficiaires de l'appui social dans le domaine de l'éducation tend à augmenter avec le nombre de mécanismes accessibles. Autrement dit, une attention doit être nécessairement accordée aux ruraux exclus de l'appui social, ceux pauvres en particulier. Le graphique 24 schématise la façon dont la participation à l'appui social peut être mesurée et montre au passage que près de 42,5% des pauvres étaient exclus, en milieu rural, de tout mécanisme d'appui social au premier trimestre de 2018.

Graphique 24: Schéma de mesure de la participation des ruraux à l'appui social à la scolarisation, 2018



Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

2.4. Appui social à la scolarisation et statut socioculturel des ruraux

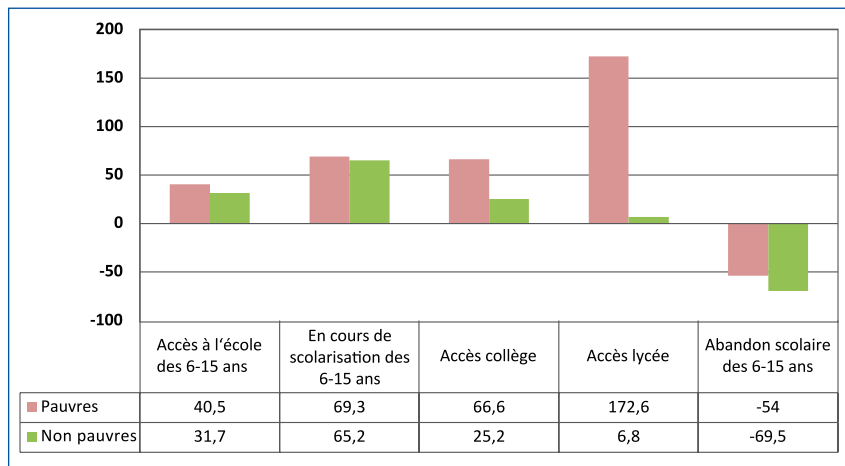
Le statut socioculturel des enfants est abordé dans cette section par trois variables. La première est la situation vis-à-vis de la pauvreté relative. La seconde est la classe de niveau de vie, obtenue en répartissant la population rurale en trois classes de dépense de consommation par habitant, en l'occurrence les 40% les plus défavorisés, les 40% suivants dits intermédiaires et, enfin, les 20% les plus aisés. La troisième variable renseigne sur le niveau scolaire du père de l'enfant. Pour des raisons de représentativité statistique, cette variable segmente les enfants en trois strates selon qu'ils descendent d'un père d'aucun niveau scolaire, de niveau de l'école primaire ou du collège et plus.

Les strates et groupes sociaux ainsi délimités sont comparés en termes d'avantages tirés de l'accès à un ou plusieurs mécanismes d'appui social. Le but est de répondre à deux questions liées à l'efficacité du ciblage des programmes d'appui social. D'abord, parmi quelles catégories sociales rurales, l'effet des mécanismes d'appui est le plus élevé ? Ensuite, quels risques présentent la restriction de l'appui social à un groupe social donné sur la scolarisation de base en milieu rural ?

Comme on devrait s'y attendre, l'amélioration des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès aux mécanismes d'appui social est plus grande parmi les ménages pauvres comparés aux ménages non pauvres. L'accès des pauvres à ces mécanismes améliore les taux d'accès à l'école de la tranche d'âge 6-15 ans de 40,5% contre 31,7% pour les non pauvres. L'efficacité des mécanismes d'appui social parmi les pauvres est aussi observée au niveau de la scolarisation. Son maximum est relevé au niveau de l'accès au collège et au lycée (graphique 25). En effet, l'accès aux mécanismes d'appui social fait que les pauvres améliorent leur accès au collège de 66,6% et leur accès au lycée de 172,6%, variations largement supérieures à celles enregistrées par les non pauvres (25,2% et 6,8%, respectivement.).

Sur le plan de l'impact de l'appui social sur les déperditions scolaires parmi les 6-15 ans, les pauvres réduisent aussi leur taux d'abandon scolaire d'une proportion de 54,0% inférieure à celle des non pauvres (69,5%).

Graphique 25: Variation en % des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à l'appui social selon la situation à l'égard de la pauvreté



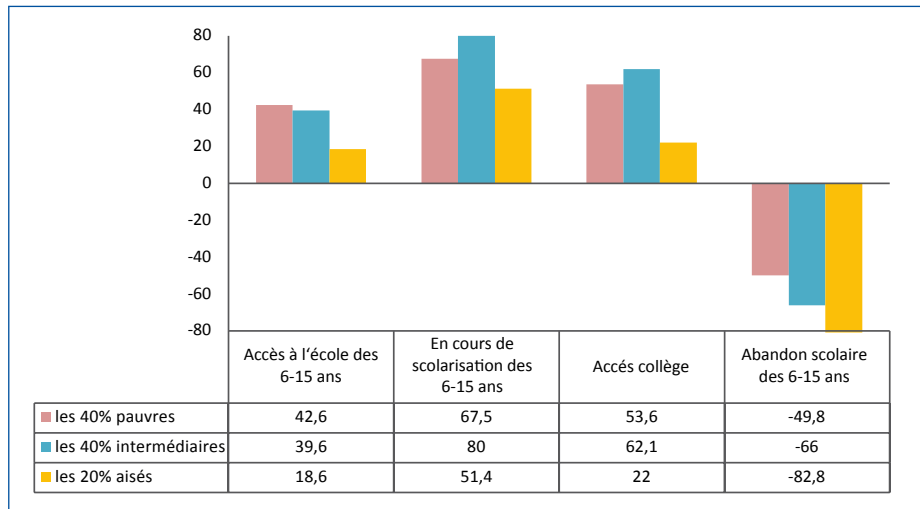
Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

Ce résultat relatif au bon rendement des mécanismes d'appui social à la scolarisation lorsqu'ils s'adressent aux pauvres semble être dû à deux raisons. La première réside dans le niveau relativement limité des indicateurs d'éducation qu'ils affichent en l'absence de tout soutien social en matière de scolarisation. La seconde vient du fait que les 20% les plus aisés, déjà assez avancés en éducation de base, affichent un faible saut en éducation suite à l'accès à l'appui social. Une analyse plus détaillée des données montre que ce sont, en fait, les classes intermédiaires de niveaux de vie qui affichent les plus grandes améliorations de leurs niveaux de scolarisation suite à l'accès aux mécanismes d'appui social.

Comme le montre le graphique 26, les 40% dits intermédiaires présentent les plus grands progrès en éducation conséquents de l'accès à l'appui social, en termes de fréquentation scolaire, d'accès au collège et d'abandon.

Ces classes moyennes de niveaux de vie sont suivies en cela par les 40% les plus défavorisés ou encore les «relativement pauvres». En réalisant les plus faibles avancées des niveaux d'éducation suite à l'accès à l'appui social, les 20% les plus aisés montrent bien qu'ils sont moins dépendants de l'appui social dans le domaine de la scolarisation de base.

Graphique 26: Variation des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à l'appui social selon le niveau de vie



Source : ONDH, Enquête Appui social, 2018.

Significativement non nuls, les changements qu'affichent leurs indicateurs d'éducation témoignent cependant d'un constat digne d'intérêt. Disposer d'un niveau de revenu, si élevé soit-il, ne permet pas d'aplanir l'ensemble des obstacles à la scolarisation en milieu rural. A titre d'illustration, un ménage rural doit être tellement riche pour pouvoir assurer, en permanence, le transport ou encore l'hébergement à ses enfants, filles et garçons, scolarisés à des établissements (collège et lycée) loin de son domicile. C'est dire que toute restriction des mécanismes d'appui social aux ruraux pauvres ne permettra pas de généraliser la scolarisation de base.

Sur le plan socioculturel, la conjonction de l'éducation primaire des parents avec l'accès aux mécanismes d'appui social induit les plus grandes avancées des indicateurs de la scolarisation. Comme les descendants d'un père ayant le niveau du collège ou plus réalisaient déjà des niveaux élevés de scolarisation, ceux d'un parent de niveau d'étude du primaire en réalisent les plus grandes avancées conséquentes de l'appui social. Cependant, quel que soit l'indicateur de scolarisation, cette catégorie de ruraux est celle où le rendement de l'appui social est le plus élevé.

Inversement, les enfants d'une personne n'ayant aucun niveau scolaire sont évidemment les plus défavorisés en matière de scolarisation. Pourtant, leur accès à l'appui social n'induit que des avancées en scolarisation bien inférieures à celles observées auprès de leurs homologues, fils et filles d'un père de niveau d'étude primaire.

Ces données sont formelles quant à la prise en compte non seulement du niveau de revenu des parents mais aussi de leur niveau d'éducation dans le ciblage des mécanismes d'appui social. L'absence d'éducation des parents suffit à elle seule d'entraver la poursuite de la scolarisation d'un enfant, au-delà du primaire en particulier. C'est en fait parmi les parents ruraux pauvres et jamais scolarisés que des normes sociales adverses à l'éducation sont encore actives ou susceptibles d'être vivifiées.

3. Effet brut des mécanismes d'appui social sur la scolarisation

3.1. Approche de l'effet brut des mécanismes d'appui social

La section précédente a analysé l'effet globalement exercé par un nombre donné de programmes d'appui social sur les niveaux de scolarisation et de déperditions scolaires. Elle ne permet pas de répondre au rôle de chacun des programmes dans la généralisation de la scolarisation de base en milieu rural. Pour éclairer cette question, la présente section se propose d'approcher l'effet brut de chaque mécanisme sur les indicateurs de l'éducation de base. Cet effet est approché en comparant les indicateurs affichés par une population dite traitée à ceux d'une population de référence. Sa mesure tient compte du fait que le programme «Un million de cartables» est presque généralisé. Ceci signifie que l'effet en question mesure celui dû à la participation à un mécanisme bien précis qui s'ajoute à «Un million de cartables».

C'est ainsi que pour des raisons de représentativité statistique des données, la population traitée est ici celle qui, outre le programme «Un million de cartables», ne bénéficie que du mécanisme dont l'effet est approximé. La population de référence est celle qui bénéficie au plus du programme «Un million de cartables». Elle reste inchangée pour la mesure de l'effet brut de tous les programmes d'appui social autres que «Un million de cartables» lui-même.

Quant à l'effet brut de «Un million de cartables», il est calculé en comparant les indicateurs de ceux qui ne participent qu'à «Un million de cartables» à ceux qui participent au plus à ce programme. Cette manière de faire sous-estime l'effet de «Un million de cartables» mais elle permet de garder la même population de référence dans la mesure de l'effet de l'ensemble des programmes d'appui social.

3.2. Effets bruts des mécanismes d'appui social

Les effets calculés selon l'approche ci-dessus explicitée montrent que les mécanismes d'appui social ont des rôles complémentaires sinon variables en fonction des phases de la scolarisation, du primaire au lycée. La fréquentation scolaire et son corollaire la rétention scolaire, sont fondamentalement appuyés par le programme Tayssir. L'accès à ce programme améliore à lui seul la fréquentation scolaire de 17,0%, et réduit l'abandon scolaire de 92,5% (Tableau 12). Les autres programmes contribuent eux aussi à l'amélioration de ces indicateurs, mais à des niveaux moindres.

En fait, si Tayssir garantit un niveau élevé de la fréquentation scolaire, le transport scolaire et l'hébergement s'avèrent incontournables pour la survie dans le système éducatif jusqu'au lycée. L'accès au collège et par la suite au lycée passe du simple au double grâce à ces deux programmes d'appui social. L'accès au transport améliore le taux de scolarisation de 107,3% au collège et de 102,4% au lycée. De même, disposer de l'hébergement accroît ces taux de 124,7% et de 163,7%, respectivement. Autrement dit, la promotion scolaire, du primaire au collège et de ce dernier au lycée, est aujourd'hui plus que deux fois plus grande parmi les élèves qui accèdent à ces deux programmes d'appui social.

Enfin, s'il est vrai que l'effet brut des programmes «cantines scolaires» et «Un million de cartables» est relativement moins élevé, il reste néanmoins décisif aussi bien sur le plan de la fréquentation scolaire que de l'abandon scolaire. En effet, si ces deux programmes sont moins influents sur le plan de l'accès au collège ou au lycée, ils améliorent, chacun pris isolément, la fréquentation scolaire de plus de 7% et réduisent, chacun, l'abandon scolaire de plus de 15%. Leur effet, quoique relativement modeste,

s'applique à la moitié des élèves ruraux pour les cantines scolaires et à la quasi-totalité pour «Un million de cartables». En rappelant que, par construction, l'effet apparent du programme «Un million de cartables» est relativement sous-estimé.

Tableau 12: Variation (en %) des indicateurs de la scolarisation suite à l'accès à un mécanisme précis d'appui social (*)

Mécanisme	Proportion des 6-15 ans en cours de scolarisation	Accès au collège	Accès au lycée	Taux d'abandon des 6-15 ans
Tayssir	17,0	3,6	0,0	-92,5
Transport	9,5	107,3	102,4	-30,2
Cantines	7,7	9,0	0,0	-15,3
Million cartables (**)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hébergement	6,7	124,7	163,7	-6,6

(*) La population de référence est constituée des ménages qui accèdent au plus au programme «Un million de cartables». Elle regroupe ceux ciblés par ce programme et ceux qui n'accèdent à aucun programme d'appui social. (**) Approximées, à titre indicatif, par rapport à ceux qui n'accèdent à aucun programme ou au plus à «Un million de cartables», les variations induites par ce programme sont, de gauche à droite, de 8,2% pour la scolarisation, 1,6% pour l'accès au collège, 1,4% pour l'accès au lycée, 2,8% pour le nombre d'années d'étude et de -18,0% pour l'abandon scolaire.

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

4. Effet partiel des mécanismes d'appui social à la scolarisation : résultats de l'analyse multi-niveaux

4.1. Analyse multi-niveaux, formulation et résultats préliminaires

Dans cette étude, l'analyse est conduite dans le sens de tester l'efficacité des mécanismes d'appui social dont l'objectif est la réduction des déperditions scolaires à l'enseignement de base fondée sur une approche de la modélisation multi-niveaux (pour les détails cf. Approche méthodologique en annexe). La modélisation des impacts des mécanismes d'appui social sur la scolarisation de base consiste à l'explication, par l'accès à l'appui social, des indicateurs fondamentaux de la scolarisation des enfants de «6-15 ans», dont notamment l'abandon, le redoublement et le retard scolaire. Cette modélisation d'impact des mécanismes d'appui social est réalisée en deux niveaux dans le cadre duquel les élèves (niveau 1) sont nichés dans les écoles ou les communes rurales (niveau 2). Elle débute, dans ce cas, par l'estimation d'un modèle inconditionnel qui n'inclut aucune variable explicative.

Les calculs effectués pour les indicateurs fondamentaux de scolarisation et de déperditions scolaires, nous donnent des coefficients de corrélation intra-classe statistiquement significatifs. Ces coefficients montrent clairement que les déperditions scolaires résultent, en partie, des faiblesses des contextes dans lesquels les élèves sont éduqués. Il s'agit des écarts en rendement des établissements scolaires eux-mêmes, suivis des disparités sociales territoriales entre les communes rurales. C'est ainsi que 8,8% de la variance du risque d'abandon scolaire se situe entre les communes rurales, et 21,1% entre les établissements scolaires. Ces proportions sont respectivement, de 9,2% et 20,6% pour le redoublement. Elles s'élèvent à 15,8% et à 27,7% pour le retard scolaire.

C'est dire que des proportions relativement élevées de la variance des variables expliquées se situent entre les écoles, collèges et lycées et aussi entre les communes. Autrement dit, à l'instar des études précédentes, ces proportions confirment que les milieux communautaires et scolaires de l'élève assument une part de responsabilité dans son échec scolaire. L'ajout de variables explicatives au second niveau d'analyse telles que celles relatives à l'accès à l'appui social permet d'expliquer, en partie, cette variabilité intergroupe. Cette dernière justifie par ailleurs l'option pour un ciblage des mécanismes d'appui social et de renforcement des capacités d'enseignement en fonction des établissements scolaires et des communes rurales.

Encadré 3: Approche de modélisation multi-niveaux

La modélisation multi-niveaux est la plus adaptée à l'analyse de données présentant des structures complexes incluant différents niveaux hiérarchisés. Ces niveaux sont constitués par des micro-unités et des méso-unités telles que les individus et leur environnement. Ce type de modèles est capable de tenir compte de cette structure hiérarchique des données lors de l'estimation des paramètres. Mais au-delà, ils constituent aussi des outils d'investigation des effets contextuels. Leur intérêt spécifique est de distinguer la variabilité existante au niveau individuel de la variabilité inter-groupe. Ainsi, en comparant la variance de niveau groupe avant et après introduction des caractéristiques individuelles, ils permettent de quantifier la part que représentent les effets de composition dans la variabilité inter-groupe. Ils permettent enfin d'évaluer dans quelle mesure la variabilité inter-groupe complexe peut être expliquée par les caractéristiques contextuelles incluses dans le modèle.

La plupart des données éducatives présentent une structure hiérarchisée dans laquelle les élèves sont regroupés à l'intérieur d'une classe et les classes à l'intérieur d'une école. Ce type de données est particulièrement adapté aux modèles multi-niveaux. L'équation de leur modélisation peut contenir plusieurs termes d'erreurs, un pour chaque niveau. Selon certains auteurs (Hill et Rowe, 1996; Plewis, 1997), l'utilisation de la modélisation multi-niveaux se justifie par le fait qu'elle permet d'obtenir de meilleures précisions dans l'analyse des données, particulièrement celles qui proviennent d'un système éducatif.

La présentation du modèle multi-niveaux s'appuie sur le cas linéaire simple (nous élargirons par la suite aux modèles mixtes généralisés, voir annexe et s'articule autour de l'équation suivante :

$$y_{ij} = \beta_0 + \beta_1 x_{ij} + u_{0j} + e_{ij} \quad \text{où } e_{ij} \sim N(0, \sigma_e^2) \text{ et } u_{0j} \sim N(0, \sigma_{u0}^2)$$

où y_{ij} désigne la variable dépendante pour un individu i appartenant au groupe j .

Les modèles multi-niveaux diffèrent des modèles de régression classiques du fait de la spécification complexe des résidus, estimés simultanément aux niveaux des individus (e_{ij}) et des groupes (u_{0j}).

Les résidus sont normalement distribués, et de moyenne 0. En outre, les u_{0j} sont supposés indépendants des e_{ij} .

Tableau 13 : Résultats des modèles nuls- partie aléatoire

Sujet	Paramètre de covariance (*)	Variances	Valeur estimée	Erreur type	Signification	Corrélation intra-classes
Commune rurale	Abandon	Variance-Résidu	5,708	0,005	0,060	8,8%
		Constante	0,552	0,065	0,000	
	Redoublement	Variance-Résidu	0,344	0,000	0,000	9,2%
		Constante	0,035	0,004	0,000	
	Retard	Variance-Résidu	1,196	0,001	0,000	15,8%
		Constante	0,225	0,027	0,000	
Etablissement scolaire	Abandon	Variance-Résidu	4,176	0,198	0,000	21,1%
		Constante	1,114	1,591	0,484	
	Redoublement	Variance-Résidu	0,344	0,000	0,000	20,6%
		Constante	0,089	0,009	0,000	
	Retard	Variance-Résidu	1,039	0,001	0,000	27,7%
		Constante	0,398	0,039	0,000	

(*) Note : L'abandon scolaire est mesuré par la différence entre le nombre d'années passées dans le système éducatif et le nombre d'années requis par la survie scolaire jusqu'à l'année terminale du collège. Il est calculé pour les «6-15 ans» en situation d'abandon scolaire. Le redoublement est exprimé en nombre d'années redoublées par cette même tranche d'âges. Le retard est pris égal à la différence entre l'âge effectif de l'élève et l'âge théorique de scolarisation au niveau auquel il est inscrit.

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

4.2. Effet partiel de l'appui social sur l'abandon scolaire

Les paramètres des modèles ajustés relient l'abandon scolaire à l'accès à l'appui social dans un premier modèle, et, dans un second modèle, à l'accès à chacun des mécanismes d'appui social. Ils permettent de dresser un profil des enfants fortement exposés aux déperditions scolaires et de préciser, à partir des odds ratio et des impacts marginaux¹⁷, l'effet des mécanismes d'appui sur le risque de déperditions scolaires¹⁸.

La situation d'abandon scolaire est celle des enfants ne fréquentant aucun établissement d'éducation ou de formation. Ainsi définis, les enfants ruraux qui courent un risque d'abandon scolaire relativement grand sont, sur le plan du contexte communautaire, ceux résidant dans un douar rural et souffrant, au quotidien, de l'insécurité sur les chemins de l'établissement scolaire. D'une part, résider dans un douar rural c'est avoir au moins 4 fois plus de risque d'abandon scolaire que de résider dans un centre urbain. D'autre part, l'impact de l'insécurité est tellement grand qu'il suffit, à lui seul, d'avorter le parcours scolaire d'un élève.

¹⁷ Des auteurs - notamment J.M. Wooldridge - parlent d'effet partiel. Le choix du terme marginal se justifie ici par son usage courant dans la littérature spécialisée. En précisant que le risque est ici un risque relatif mesuré par un rapport de probabilités et non par une simple probabilité.

¹⁸ A la différence de l'odds ratio qui ne dépend que du coefficient d'une variable donnée, l'effet marginal dépend de l'ensemble des paramètres du modèle et de toutes ses variables. Il est obtenu en calculant la variation individuelle du risque d'abandon scolaire (par ex.) due à la seule variation d'une caractéristique donnée, c'est-à-dire en maintenant constantes les autres caractéristiques de l'élève. L'effet marginal d'une caractéristique donnée est ainsi pris égal à la moyenne des variations individuelles calculées. Autrement exprimé, pour évaluer l'impact de la non-participation à l'appui social sur l'accès au collège, on calcule, d'une part, la probabilité qu'un non-participant à l'appui social accède au collège (Pnp), et, d'autre part, la probabilité qu'un participant à l'appui social accède au collège (Pp). L'effet (Em) de la non-participation à l'appui social sur l'accès au collège peut être pris égal à l'écart entre Pnp et Pp : $Pp - Pnp$.

Souvent liés à l'éloignement des établissements scolaires, ces facteurs sont aggravés par le sexe féminin de l'élève, certainement au niveau de la scolarisation au collège et au lycée. Une fille scolarisée a 1,8 fois plus de risque d'abandon scolaire qu'un garçon. Comparé à celui observé au primaire, le risque d'abandon scolaire est au moins 10 fois plus élevé au collège. Ce rapport s'élève à plus d'une quarantaine de fois au lycée, confirmant que l'abandon scolaire sévit aujourd'hui au niveau de la poursuite de la scolarisation au-delà du primaire.

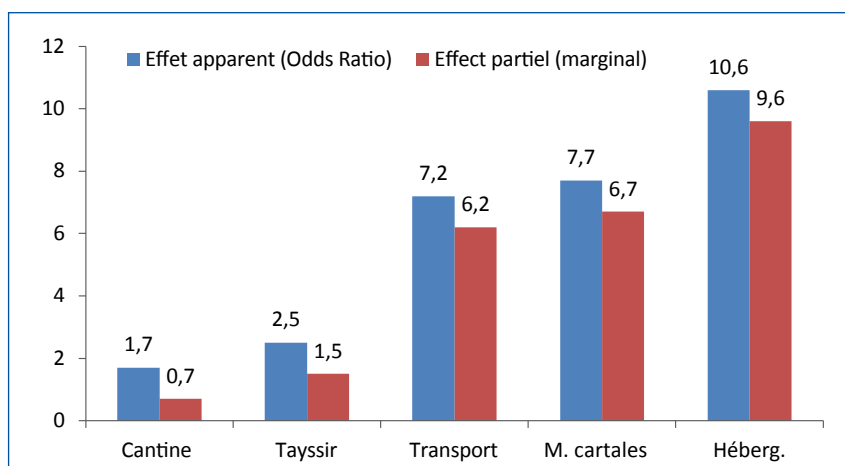
Suivi de loin par le niveau de vie, le niveau scolaire moyen ou élevé du père constitue un frein socioculturel réel à l'égard de l'abandon scolaire. Le risque d'abandon scolaire est au moins 1,5 fois plus élevé parmi les enfants issus d'un père de niveau d'études inférieur ou égal au primaire, comparés à ceux dont le père a été scolarisé au moins au collège. Bien que statistiquement peu significatif, le niveau de vie tend, à son tour, à agir sur le risque d'abandon scolaire. Les 40% les plus pauvres, tout comme les 40% intermédiaires, courent des risques d'abandon scolaire plus élevés que ceux observés parmi les 20% les plus aisés, de 1,5 fois et de 1,4 fois respectivement.

Bien qu'il ne soit pas encore enravé, l'impact des caractéristiques adverses à la rétention scolaire est estompé par l'accès aux mécanismes d'appui social. A mêmes caractéristiques démographiques et socio-économiques, niveau scolaire des parents et établissement scolaire, et dans un même contexte communautaire, le risque d'abandon scolaire est 18,5 fois plus élevé parmi les élèves ruraux qui ne participent à aucun mécanisme d'appui social, comparés à ceux qui en bénéficient d'au moins un. Autrement dit, en l'absence de l'appui social, le risque d'abandon scolaire en milieu rural aurait été franchement plus grand que celui enregistré aujourd'hui.

Cet impact global de l'appui social résulte de la conjonction des effets exercés par chacun de ses mécanismes (tableau 14). Étant tous statistiquement significatifs, les effets de pareils mécanismes varient selon leur nature. Un non-participant à l'hébergement à 10,6 fois plus de risques d'abandonner ses études qu'un participant à ce mécanisme. Ce rapport est de 7,7 fois pour le mécanisme «Un million de cartables» et de 7,2 fois pour le «transport scolaire». Il est de 2,5 fois pour «Tayssir» et de 1,7 fois pour les «cantines scolaires». Autrement dit, l'atténuation des charges scolaires liées aux fournitures et manuels scolaires, au transport scolaire et, éventuellement, à l'hébergement permet de lutter efficacement contre l'abandon scolaire. Sachant que, assurer la cantine scolaire et le transfert Tayssir aux élèves qui en ont besoin permet de faire face à d'autres facteurs adverses à la survie scolaire, essentiellement actifs dans les milieux ruraux pauvres et enclavés.

Exprimé autrement, en termes d'effets marginaux, l'accès à l'appui social exerce, à lui seul, un effet partiel relativement élevé sur l'abandon scolaire. Indépendamment du nombre et de la nature des mécanismes, tout accès à l'appui social donne lieu à une réduction significative de l'abandon scolaire comparable à celle calculée à l'aide des odds ratios.

Graphique 27: Effet des mécanismes d'appui social, exprimé en termes de réduction du risque d'abandon scolaire (nombre de fois)



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

L'avantage des effets marginaux est qu'ils sont calculables pour des combinaisons de mécanismes d'appui social. Sur ce registre, les couples de mécanismes les plus réalistes et les plus efficaces dans la lutte contre l'abandon scolaire sont d'abord le transport scolaire conjugué à «Un million de cartables». Cette conjonction de mécanismes réduit à elle seule l'abandon scolaire de plus de moitié (de -54,2%). Elle est suivie de loin de Tayssir conjugué à «Un million de cartables» (-18,5%), de «Tayssir et transport scolaire» (-17,3%) et de «cantine et un million de cartables» (-11,8%). Remarquer à titre indicatif que la réduction la plus grande de l'abandon scolaire résulterait de la conjonction des programmes «Hébergement» et «Un million de cartables». Cette conjonction réduit, à elle seule, l'abandon scolaire (de -80,1%), à un minimum presque incompressible.

Signifiant une prise en charge de l'enfant et de ses charges scolaires, cette combinaison surclasse celles composées de trois mécanismes. C'est le cas des combinaisons (Tayssir +Cantines+Million cartables ou encore «Tayssir+Cantines +Transport») dont l'impact sur l'abandon scolaire est de près de 30%.

Noter aussi que la conjonction «Tayssir et Cantine scolaire» est de loin la moins optimale dans la lutte contre l'abandon scolaire. Son effet partiel sur l'abandon scolaire est relativement modeste bien que statistiquement significatif (-3,2%). Ce résultat gagnerait à être approfondi à l'aide d'autres études qualitatives auprès des participants à ce programme d'appui social. Ceci permettrait de mieux éclairer les préférences des ménages à l'égard des combinaisons optimales des mécanismes d'appui social.

Tableau 14: Extrait de la modélisation du risque d'abandon scolaire en fonction de l'accès aux mécanismes d'appui social

Paramètres (*)		
Variable expliquée	Effet apparent (Odds ratio)	Effet partiel (marginal)
Accès à Tayssir	2,5	1,5
Accès à Cantine scolaire	1,7	0,7
Accès à Hébergement	10,6	9,6
Accès à Million –cartables	7,7	6,7
Accès à Transport scolaire	7,2	6,2
Effet marginal de l'accès à des combinaisons de mécanismes d'appui social sur le risque d'abandon scolaire		
Tayssir + Cantine		3,2
Tayssir + Million de Cartables		18,5
Tayssir + Transport		17,3
Cantine + Million cartables		11,8
Million de cartables +Transport		54,2
Cantine +Transport		11,0
Hébergement + Million de cartables		80,1
Tayssir +Cantines+Million cartables		31,4
Tayssir+Cantines +Transport		29,4
Notes : (*) : ces paramètres donnent de combien de fois se réduit le risque d'abandon scolaire suite à l'accès à un mécanisme ou à une combinaison de mécanismes d'appui social. Cette réduction est mesurée par deux indicateurs, l'odds ratio et l'effet marginal.		

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

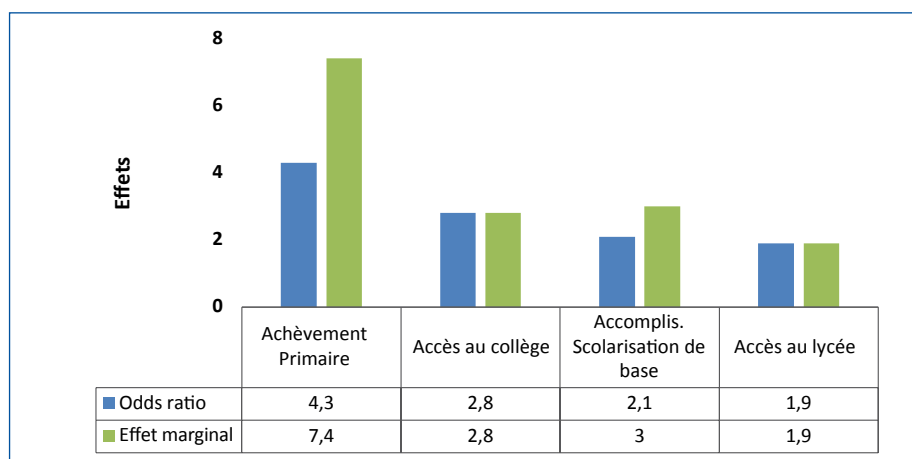
4.3. Effet de l'appui social sur la rétention scolaire

Pour évaluer la contribution de l'appui social à la réalisation de l'objectif de généralisation de la scolarisation de base, on mesure dans cette section l'effet de ses divers mécanismes sur la rétention scolaire mesurée par l'achèvement de l'enseignement primaire, l'accès au collège, l'accomplissement de la totalité de la scolarisation de base et, à titre exploratoire, l'accès au lycée.

Ceci étant, le risque de ne pas achever la scolarisation primaire par la population cible est d'abord largement tributaire des caractéristiques démographiques et socio-économique, montrant que l'égalité des chances dans ce domaine est encore loin à atteindre. En effet, ce risque est plus que deux fois plus grand parmi les résidents d'un douar comparés à ceux d'un centre urbain, et les filles comparées aux garçons. Pareil risque est légèrement amplifié par l'insécurité sur les chemins des écoles, bien que l'effet de ce facteur n'est pas souvent significatif, en raison notamment de la proximité relative des établissements scolaires primaires. Il est aussi plus grand parmi les individus dont le père n'a jamais été scolarisé (3,6 fois) ou juste scolarisé au primaire (1,9 fois), comparés à ceux dont le père a, au moins, le niveau du collège. Selon le niveau de vie, ceux relevant des 40% les plus pauvres (1,6 fois) ou encore des 40% intermédiaires (1,2 fois) enregistrent des risques d'inachèvement du primaire supérieurs à celui des 20% les plus aisés.

Ces effets sont nettement atténués par l'accès à l'appui social. Le risque de ne pas achever la scolarisation primaire est 4,3 fois plus grand parmi ceux n'ayant participé à aucun appui social. Plus précisément, tous les mécanismes d'appui social contribuent significativement à la formation de cet impact, soit un effet direct comme celui de Tayssir, soit par la création d'opportunités de scolarisation au-delà du primaire comme l'hébergement. Un élève sans perspective de survie scolaire au-delà du primaire risque d'avorter son parcours scolaire avant d'achever le cycle d'enseignement primaire.

Graphique 28: Effets de l'appui social sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio et l'effet marginal



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

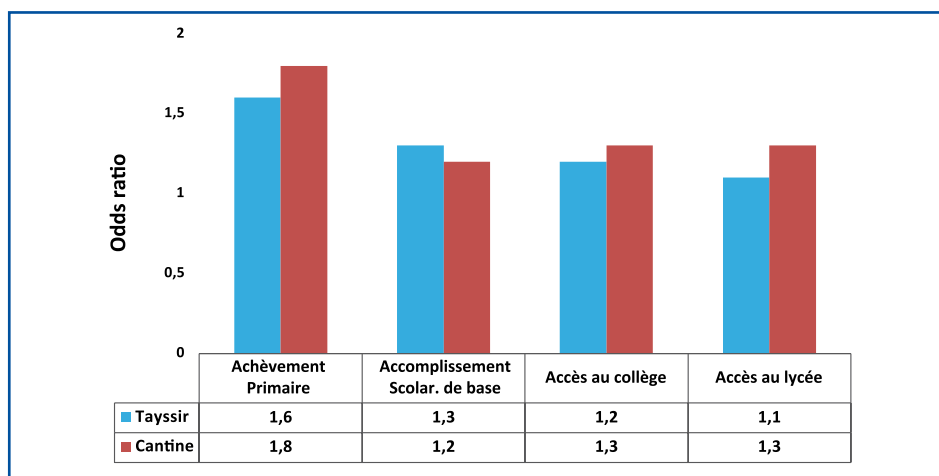
C'est ainsi que le risque de ne pas atteindre l'année terminale de l'enseignement primaire est 1,6 fois plus grand parmi les non-participants à Tayssir comparés aux participants à ce mécanisme. Ce rapport est de 1,8 fois pour les deux programmes cantines scolaires et «Un million de cartables». Concernant le transport scolaire, il atteint un niveau important (32,1 fois) donc la garantie de l'accès à ce programme permet à elle seule de consolider la généralisation de la scolarisation au primaire. Les élèves qui en bénéficient ont de très faibles risques d'abandonner leur scolarité.

Faut-il cependant noter que l'achèvement du premier cycle d'enseignement est nécessaire mais insuffisant pour l'accès au collège. De par l'éloignement relatif des collèges, l'allongement de la scolarisation au deuxième cycle de l'enseignement fondamental met en jeu d'autres facteurs.

Ceci étant, le risque de ne pas accéder au collège varie aussi bien en fonction des caractéristiques des élèves que de leur accès aux mécanismes d'appui social. Ce risque est 2,6 fois plus grand parmi les filles comparées aux garçons. Il est 3,4 fois plus élevé parmi les élèves issus d'un douar que ceux d'un centre urbain. Il s'élève à 2,7 fois dans les milieux où la sécurité sur les chemins des établissements scolaires fait défaut. Il est aussi plus grand parmi les élèves dont le père n'a jamais été à l'école (4,0 fois) ou juste scolarisé au primaire (2,6 fois) que le risque couru par leurs homologues dont le père a, au moins, le niveau scolaire du collège. Comparés aux 20% les plus aisés, les 40% à niveau de vie intermédiaire réalisent le même niveau d'accès au collège. Les 40% les plus pauvres courent cependant un risque de ne pas accéder au collège 1,4 fois plus grand que celui du reste des classes sociales.

A son tour, l'accès aux mécanismes d'appui social exerce un effet significatif sur l'entrée au collège. Le risque d'avorter la trajectoire scolaire avant d'atteindre le collège est 2,8 fois plus grand parmi les non-participants aux mécanismes d'appui social que parmi les participants à ces programmes. Cet effet moyen de l'appui social ne résulte pas de celui exercé par l'ensemble de ses mécanismes. Le programme Tayssir encourage certes l'accès au collège mais d'une façon modeste et statistiquement peu significative. Tout comme l'achèvement de l'enseignement primaire, l'hébergement et le transport scolaire, suivis de loin des programmes «Un million de cartables» et «cantines scolaires» favorisent significativement l'accès au collège.

Graphique 29: Effet de Tayssir et des cantines scolaires sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

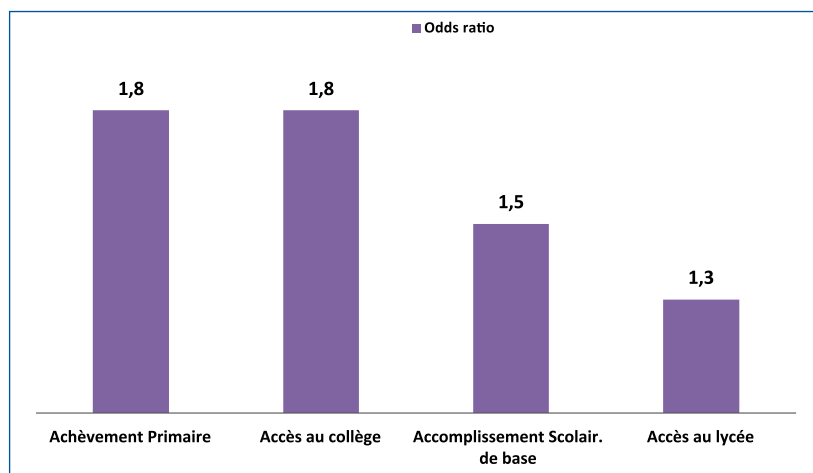
Il en découle que si Tayssir motive la scolarisation tout au long de l'enseignement primaire, il n'influence pas significativement l'accès au collège. Cet accès semble découler beaucoup plus des opportunités de transport scolaire ou d'hébergement. Ces mêmes mécanismes sont-ils à l'origine de la poursuite des études jusqu'à la fin de l'enseignement primaire. Dans tous les cas, ceci n'exclut en aucun cas le rôle que joue le reste des mécanismes.

Il faut cependant noter que l'accès au collège n'est pas toujours couronné par l'accomplissement de tout l'enseignement de base comme le recommande la «Vision stratégique». Il s'agit de réaliser un nombre d'années d'études supérieur ou égal à 9 ans, en comptant pour une les années scolaires redoublées. Or, en 2018, seuls 49,1% des «16-21 ans» ont accompli la totalité de la scolarisation de base bien qu'ils aient traversée, au moins en partie, la période de mise en œuvre des mécanismes d'appui social. L'explication de ce fait confirme encore une fois que la généralisation de la scolarisation de base, tout comme la survie scolaire, n'est pas uniquement tributaire de l'appui social. Elle dépend dans une large part des contextes sociaux et familiaux des élèves.

Les chances de réaliser neuf années d'études au moins sont certes élevées parmi les élèves qui bénéficient de l'appui social, mais relativement modestes au regard de l'impact du reste des caractéristiques des élèves. L'accès à l'appui social -tous mécanismes confondus- fait que ces chances soient 2,0 fois plus grandes parmi ceux qui en bénéficient comparés au reste des enquêtés cibles. Ce rapport de chances est beaucoup plus grand dans les centres urbains comparés aux douars ruraux (3,8 fois) ou encore dans les milieux ruraux où règne la sécurité (2,9 fois) comparés à ceux où la sécurité fait défaut. Il l'est aussi parmi les garçons comparés aux filles (1,8 fois), montrant une discrimination sociale de type genre, statistiquement confirmée.

Ce même rapport est 3,5 fois plus élevé parmi les élèves dont le père a un niveau scolaire égal ou supérieur à celui du collège, comparés à leurs homologues dont le père n'a jamais été scolarisé. Il se réduit à 2,1 fois lorsque la comparaison est faite à ceux dont le père a été scolarisé au primaire. A côté de ces déterminants, le niveau de vie mesuré par la classe de dépenses influence à son tour l'accomplissement de la totalité de la scolarisation de base. Si, sur ce registre, les 40% à niveau de vie intermédiaire tendent à s'aligner aux 20% les plus aisés, les 40% les plus défavorisés ont un risque de ne pas totaliser les 9 années d'études 1,6 fois plus grand que le reste des classes sociales.

Graphique 30 : Effet d'Un million de cartables' sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio

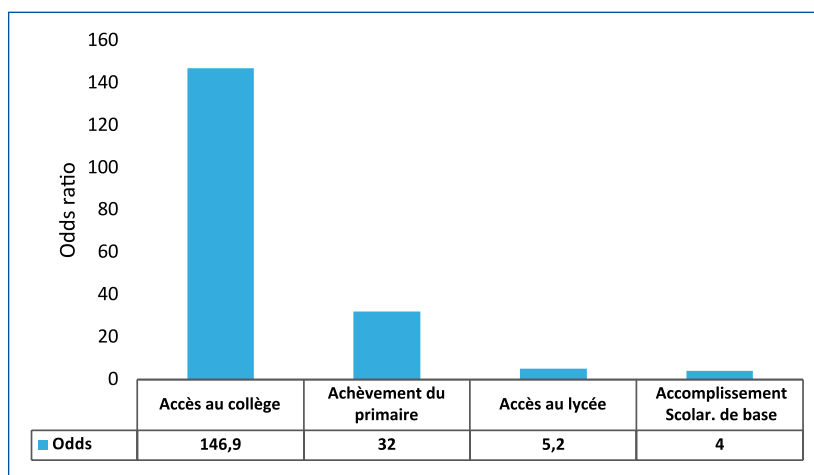


Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Tout comme l'accès au collège, l'accomplissement de tout l'enseignement de base est significativement déterminé par l'accès au transport scolaire et à l'hébergement, suivis de loin par l'accès à «Un million de cartables». Les programmes «Tayssir» et cantines scolaires» tendent eux aussi à rendre réalisable cet objectif mais d'une façon marginale, statistiquement nulle (au seuil de 5%). En effet, le risque de ne pas achever la scolarisation de base est 8,0 fois plus grand parmi les non-participants à l'hébergement scolaire comparé aux bénéficiaires de ce mécanisme d'appui social. Ce rapport est de 4 fois pour le transport scolaire. Il est de 1,5 fois pour le programme «Un million de cartables». C'est dire que l'accomplissement des deux premiers cycles de l'enseignement est tributaire de l'hébergement ou du transport scolaire et que les effets de ces mécanismes sont appuyés par l'accès aux fournitures scolaires, aux cantines et, de très loin, par les transferts monétaires aux parents.

Compte tenu de l'éloignement relatif des lycées en milieu rural, la réalisation de la totalité de la scolarisation de base ne garantit pas l'accès au lycée. Le parcours scolaire des ruraux est souvent avorté à la fin du collège indépendamment des résultats scolaires de l'élève. Seuls 56,6% des '16-21 ans' ayant accompli la scolarisation de base ont pu rejoindre le lycée.

Graphique 31: Effet du «Transport scolaire» sur les indicateurs de la rétention scolaire, mesuré par l'odds ratio



Source: ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

La question qui se pose alors est dans quelle mesure la participation aux mécanismes d'appui social au primaire et au collège affecte-t-elle l'élargissement de la scolarisation à l'enseignement secondaire. Cette question requiert toute son importance dès lors que la scolarisation obligatoire vient d'être allongée à l'âge de 16 ans, au lieu de celui de 15 ans, annoncé dans la Vision stratégique 2015-2030. Elle se pose désormais en termes d'accès au lycée.

L'analyse des déterminants de l'accès au lycée montre à cet égard qu'il est significativement favorisé par l'appui social –tous mécanismes confondus. Une amélioration de 1,9 fois des chances d'accès à ce cycle d'enseignement est constatée suite à la participation à l'appui social. Comme on devrait s'y attendre, ce modeste apport de l'appui social résulte de l'absence d'effet de Tayssir et de la modestie relative de celui des autres mécanismes.

Les chances d'accès au lycée sont surtout améliorées parmi les élèves accédant à l'hébergement (de 7,5 fois) et au transport scolaire (de 5,2 fois), en comparaison avec le reste des élèves. Elles le sont aussi, mais dans une moindre mesure, parmi les élèves participants aux cantines scolaires ou encore au programme «Un million de cartables», dans un rapport de 1,3 fois.

Il y a cependant lieu de constater que, loin de toute égalité des chances, d'autres facteurs continuent à discriminer l'accès à l'enseignement secondaire. Il s'agit aussi bien du revenu familial, du sexe de l'élève, que du niveau d'éducation des parents et de leur contexte social. En effet, les élèves de sexe féminin ayant achevé le collège n'ont pas les mêmes chances d'être scolarisées au lycée que leurs homologues garçons. Ces chances sont réduites de 1,5 fois parmi les filles comparées aux garçons.

Le revenu des parents a aussi un effet significatif sur l'accès au lycée mais il est relativement modeste. Les chances d'accès au lycée sont juste élevées de 1,4 fois parmi les 20% les plus aisés comparés

aux 40% les plus pauvres, sachant qu'il n'y a pas d'écart significatif entre les classes aisées et celles intermédiaires. Ce constat est digne d'intérêt. Il indique que tout ciblage de l'accès au lycée sur le niveau de revenu des parents sera voué à l'échec. En milieu rural, le revenu des parents devraient être suffisamment élevé pour couvrir les charges de scolarisation des enfants inscrits à des lycées souvent assez éloignés des douars de résidence.

Le déterminant clé de la scolarisation au lycée est certainement le niveau d'éducation moyen ou élevé des parents. Le risque que le parcours scolaire soit avorté à la fin du collège est plus que 3,7 fois plus grand parmi les élèves dont le père n'a jamais été scolarisé, comparés à leurs homologues dont le père a, au moins, le niveau scolaire du collège. Ce risque est de 4,4 fois plus élevé parmi ceux qui résident dans un douar rural plutôt que dans un centre urbain. Il est amplifié par l'insécurité sur les chemins des établissements scolaires, qui réduit de 3,0 fois les chances de s'inscrire au lycée. Noter que l'effet de l'insécurité sur l'accès au lycée ne s'est pas nettement amoindri sous l'effet de l'âge des élèves. On pourrait avancer que les lycées sont caractérisés par l'éloignement en milieu rural, qu'ils se situent dans des agglomérations rurales relativement denses mais moins sécurisées et qu'à l'âge du lycée, les élèves filles seraient plus exposées au harcèlement et aux formes d'insécurité.

5. Impact des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie

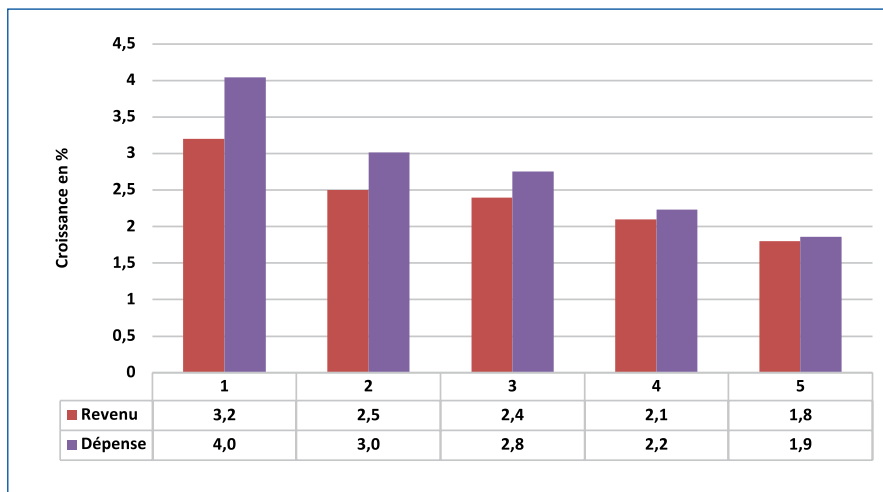
Dans cette section, se propose d'analyser l'impact de l'accès aux mécanismes d'appui social sur le niveau de vie des ménages ruraux mesuré par la dépense annuelle moyenne par personne. Cet impact consiste en une variation moyenne de la consommation du ménage suite à l'accès à un ou plusieurs mécanismes. Cet accès n'a pas été monétairement quantifié pour l'ensemble des mécanismes, mais il peut être économétriquement approché à l'aide d'un modèle linéaire général, celui de la demande de biens et services. Pour le transfert monétaire Tayssir, il est possible de connaître non seulement son effet sur le niveau de vie, mais aussi son poids dans le revenu et les dépenses de consommation.

5.1. Poids du transfert Tayssir dans les niveaux de vie des ménages

En 2018, les ménages ruraux bénéficiaires de Tayssir totalisent un transfert annuel représentant, en moyenne, 2,2% dans la masse totale des revenus et 2,5% dans celle des dépenses de consommation. Comme le montre le graphique 32, cette part du transfert Tayssir diminue à mesure que s'élève le niveau de vie. Pour les revenus, elle va de 3,2% pour le quintile le plus pauvre à 1,8% pour le quintile le plus riche. Pour les dépenses, elle va 4,0% à 1,9% respectivement. Cette tendance ne signifie pas que les plus pauvres reçoivent un transfert Tayssir plus élevé que leurs homologues aisés.

Un ménage participant à Tayssir reçoit en moyenne le même montant quelle que soit sa position dans l'échelle des niveaux de vie. C'est parce que les quintiles pauvres ont des dépenses et des revenus relativement faibles que l'importance relative du transfert-Tayssir semble être grande. Ceci n'exclut pas le fait que le poids dans le total des revenus soit mieux ressenti par les ménages défavorisés comparé au reste des ménages.

Graphique 32: Croissance de la consommation des ménages suite à l'accès au programme Tayssir



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

5.2. Effet partiel des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie

5.2.1. Approche méthodologique

Pour des ménages bénéficiant de transferts en nature, la dépense par tête, mesure du niveau de vie, s'explique par l'épargne et le revenu majoré par l'équivalent monétaire des transferts reçus. Les transferts sont constitués, dans le présent cas, des prestations fournies aux élèves et aussi aux ménages à travers les programmes d'appui social à la scolarisation, à savoir «Un million de cartables», les cantines scolaires, l'internat, le transport scolaire, les bourses, Dar Talib (ba) et les autres formes d'hébergement.

Le programme de transfert conditionnel Tayssir fait partie de ces mécanismes. Sa valeur monétaire est connue et peut être utilisée dans la mesure de son importance relative dans le niveau de vie des ménages. L'équivalent monétaire de la participation au reste des programmes ne peut être mesuré faute de numéraires fiables. Mais l'effet de cette participation sur le niveau de vie peut être mesuré en régressant la dépense des ménages sur une variable binaire prenant la valeur 1 en cas d'accès au programme d'appui social et 0 ailleurs.

Cette façon d'approcher l'accès aux composantes de l'appui social permet d'en calculer l'effet sur le niveau de vie des ménages. Cet effet est mesuré en termes d'allègement ou de surcharge des dépenses de consommation, exactement imputable à la participation à un ou plusieurs mécanismes d'appui social. Ce qui permet de répondre à la question de savoir dans quelle mesure la participation à un mécanisme d'appui social donné allège ou alourdit le coût de la vie.

Pour ce faire, la dépense des ménages par tête est ajustée à partir de ses déterminants proches. Ces derniers sont ici le revenu, l'épargne et l'accès aux mécanismes d'appui social. Il s'agit d'évaluer l'effet de ces mécanismes sur les dépenses des ménages ayant au moins un enfant en cours de scolarisation, en supposant que (i) le revenu a un effet positif sur la dépense par tête, (ii) cette dépense n'est pas influencée à très court terme par les prix, (iii) l'épargne a un effet négatif sur la consommation, et que (iv) les mécanismes d'appui social agissent dans des sens différents sur la consommation des ménages.

La référence est, en partie, faite aux travaux de Keynes (1936) qui a développé, dans la théorie générale, le concept de fonction de consommation. Son idée fondamentale, connue sous le nom de loi psychologique, est que lorsque le revenu (y) s'accroît, la consommation (c) s'accroît mais dans une moindre mesure. Constatant que certains ménages ont une consommation non nulle bien qu'ils ne disposent pas de revenus, Keynes conclut qu'il existe une consommation incompressible c_0 qui ne dépend pas du revenu. Cette théorie a été développée par la suite pour tenir compte de l'épargne (e). Écrite sous forme logarithmique, cette loi se formule par $\ln(c) = c_0 + \alpha \ln(y) + \beta \ln(e) + \varepsilon$ (1), avec α la propension marginale à consommer et β l'élasticité-épargne de la consommation des ménages.

Tel qu'il est observé par l'Enquête sur l'appui social, le revenu des ménages ne comprend pas les transferts en nature dispensés par l'appui social. En effet, les ménages ruraux accèdent dans une large proportion à des transferts en nature dispensés par l'appui social à la scolarisation. Cet appui peut donner lieu soit à un manque à dépenser, soit à un coût d'opportunité. Le manque à dépenser a lieu lorsque le ménage se trouve, par exemple, dispensé de l'achat des fournitures scolaires ou encore du paiement du transport scolaire. Le coût d'opportunité a lieu lorsque l'accès à un appui social donné engendre des charges supplémentaires pour le ménage. C'est le cas de l'hébergement d'un élève dans un internat ou ailleurs, loin de son ménage d'origine.

C'est pour cette raison que l'on développe ici le modèle de la consommation du ménage dans le sens de tenir compte de la participation d'un ménage i , notée a_i , aux mécanismes d'appui social notés j . On introduit alors la variable indicatrice a_i de coefficient ω_{ij} dans le modèle (1) ci-dessus présenté pour exprimer l'accès du ménage i au mécanisme j .

$$\ln(c_i) = c_0 + \alpha \ln(y_i) + \ln(e_i) + \sum_{j=1}^{i=k} \omega_{ij} a_i + \varepsilon, i = 1 \text{ à } n$$

Dans ce modèle, les déterminants quantitatifs de la dépense par tête sont analysés en considérant les valeurs de leurs coefficients (niveau, signification et signe). Pour les variables caractérisant l'accès aux mécanismes d'appui social, le coefficient permet de mesurer le gain relatif ou la perte relative (dans le cas où $\omega < 0$) en termes de niveau de vie. Ce gain/perte est équivalent à $e^{\omega} - 1$. Comme seule une proportion limitée de ménages a une épargne non nulle, la variable (e) est directement utilisée à la place de son logarithme.

5.2.2. Effet partiel des mécanismes d'appui social sur le niveau de vie

L'effet des mécanismes d'appui social a été évalué à l'aide du modèle ci-dessus défini et dont l'ajustement est présenté au tableau 15. Au regard des paramètres de ce modèle, les estimations obtenues par la méthode des moindres carrés ordinaires sont optimales¹⁹. Il en découle que l'élasticité de la consommation par rapport au revenu égale à 0,893. Une augmentation du revenu des ménages ruraux de 10% donnerait lieu, à court terme, à une hausse de la consommation de 8,93%.

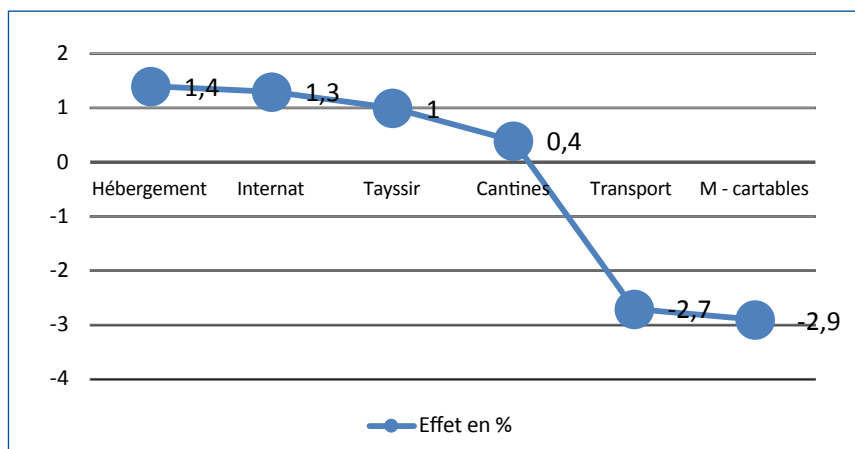
¹⁹ Pour un nombre d'observations s'élevant à 1821 ménages, les valeurs de R-deux ajusté (= 0,683), de Durbin-Watson ($dw = 1,515$) et de F (=440,092, sig. = 0,000) montrent que ce modèle est globalement significatif. Le test d'hétéroscédasticité des erreurs conduit, de sa part, à accepter l'hypothèse d'homoscédasticité des erreurs. Par ailleurs, la valeur de dw est plus proche de 2 que de 0, indiquant une bonne spécification de l'équation de régression.

Comme on devrait s'y attendre, l'épargne a un effet négatif significatif sur la consommation par tête.

Par ailleurs, à même niveau de revenu et d'épargne, les mécanismes d'appui social impactent différemment le niveau de vie des ménages scolarisant au moins un enfant. Les mécanismes qui allègent modestement mais significativement les dépenses des ménages sont le transport scolaire et l'Initiative «Un million de cartables». L'accès au transport induit chez les ménages bénéficiaires un gain de ressources de 2,8%, comparable au gain découlant de l'accès au programme «Un million de cartables» (2,9%). Il s'agit là d'un manque à dépenser ou des ressources budgétaires économisées grâce à l'accès à ces mécanismes.

Le reste des programmes d'appui social induisent tous une augmentation de la dépense par tête. Lorsqu'un un enfant/membre du ménage est hébergé ailleurs ou a accès à un repas en cantine scolaire, les dépenses de consommation se partagent entre un nombre inférieur de membres, donnant lieu à une augmentation de la dépense par tête. L'augmentation des dépenses peut être interprétée comme une perte de ressources, voire un coût d'opportunité de la participation aux prestations dispensées. Cette perte est non seulement relativement modeste mais statistiquement insignifiante, voire nulle. C'est ainsi que l'accès à l'hébergement tend à engendrer une augmentation des dépenses des ménages de 1,4%. Une augmentation équivalente est induite par l'accès à l'internat (1,3%), contre 1,0% pour l'accès à Tayssir et 0,4% pour l'accès aux cantines scolaires.

Graphique 33: Variation des dépenses de consommation suite à l'accès à l'appui social



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Il ressort de cette section que seuls les programmes «Un million de cartables» et «transport scolaire» contribuent modestement mais significativement à l'amélioration des ressources des ménages en générant un manque à dépenser de plus de 2,7%. Autrement dit, le fait de ne pas disposer de l'un de ces programmes alourdit les dépenses de consommation des ménages. Le reste des programmes génèrent, par contre, des améliorations de la consommation et aussi des coûts d'opportunité, certes positifs, mais statistiquement peu significatifs (au seuil de 5%). Ces programmes tendent à majorer les dépenses des ménages pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord du coût de la survie scolaire imputable notamment à l'hébergement des élèves. Tout comme il s'agit de l'effet sur la consommation des ménages de la majoration de leurs revenus par les transferts Tayssir. Il importe de noter que l'effet de Tayssir sur le niveau de vie est inférieur à sa part dans les dépenses de consommation. Ce qui prête à croire que les bénéficiaires de Tayssir n'ont en pas tous besoin pour améliorer leur niveau de consommation.

Tableau 15: paramètres de la régression de la dépense par habitant sur ses déterminants économiques et l'accès aux mécanismes d'appui social, à partir des données de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation 2018

Variables du modèles	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.	Effet en %
	B	Erreur standard	Bêta			Exp(Bêta) - 1
(Constante)	1,165	,131		8,906	0,000	-
ln_Revenu par personne et par an	,853	,015	,893	57,158	0,000	-
Epargne par tête et par an	-6,232E-05	,000	-,178	-11,790	,000	-
Accès au transport scolaire	-,046	,022	-,028	-2,083	,037	-2,7
Accès à hébergement	,123	,121	,013	1,022	,307	1,4
Accès à Dar Taliba (ba)	,016	,047	,005	,342	,732	0,5
Accès à Million de cartables	-,037	,018	-,029	-2,058	,040	-2,9
Accès à Cantines	,004	,015	,004	,257	,798	0,4
Accès à l'internat	,035	,036	,013	,971	,331	1,3
Accès à Tayssir	,013	,018	,010	,715	,474	1,0

Variable dépendante : ln_ Dépense annuelle moyenne par personne
 Nombre d'observations = 1821
 R-deux ajusté = 0,683 ; Durbin-Watson = 1,515 ; F = 440,092, sig. = 0,000

6. Évaluation qualitative des mécanismes d'appui social

L'évaluation qualitative se fonde ici sur les attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social, de l'éducation et de la participation au processus éducatif. Elle se réfère aux points de vue des ménages au sujet des questions liées à l'efficacité et l'efficience des programmes d'appui social, à l'intérêt de la scolarisation et à la diffusion de la culture de l'éducation, en relation avec l'accès aux mécanismes d'appui social. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les mécanismes d'appui social impactent les comportements à l'égard de l'éducation dans un monde rural en retard aigu dans le domaine.

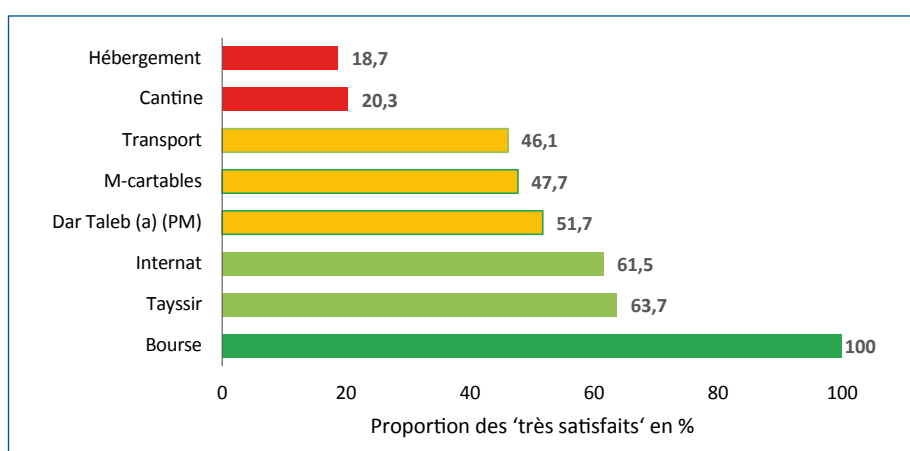
6.1. Attitudes des ménages à l'égard de l'appui social

La section 5 de la partie II a décrit le niveau de participation des élèves à l'appui social et à ses mécanismes. Autrement mesuré, l'appui social bénéficie à 69,5% des ménages ruraux. Cette proportion s'élève à 96,4% des ménages ayant un enfant en cours de scolarisation au primaire, au collège ou au lycée. Plus précisément, 64,1% des ménages ruraux participent au mécanisme «Un million de cartables», 39,1% aux cantines scolaires, 15,7% à Tayssir, 2,6% à Dar Taleb (a), 0,2% aux bourses et 0,3% à l'hébergement. L'évaluation, par les ménages, d'une participation aussi massive à l'appui social montre d'importants constats.

Comme le schématise le graphique 34, les mécanismes d'appui social ne suscitent pas tous la satisfaction des ménages bénéficiaires. Plus de la moitié de ces ménages sont très satisfaits des Internats, de Tayssir et aussi des bourses. Ce degré de satisfaction est juste en dessous de 50% pour les programmes «Un million de cartables» et «Transport scolaire». Il est très modeste au sujet des cantines et de l'hébergement dont seul près d'un ménage sur cinq se dit très satisfait.

La prise en compte de la proportion des ménages qui se disent «un peu satisfaits» montre que la quasi-totalité des bénéficiaires des mécanismes en sont satisfaits. Or, une importante proportion de ménages ruraux cibles tend à exprimer un malaise vis-à-vis des mécanismes d'appui social. Mesuré par la proportion des bénéficiaires qui se disent insatisfaits, ce malaise est à son apogée pour les cantines suivies de loin du transport scolaire. Ce qui nécessite d'autres investigations au sujet des raisons de l'insatisfaction qu'éprouvent les bénéficiaires de l'appui social à l'égard de certains de ses mécanismes.

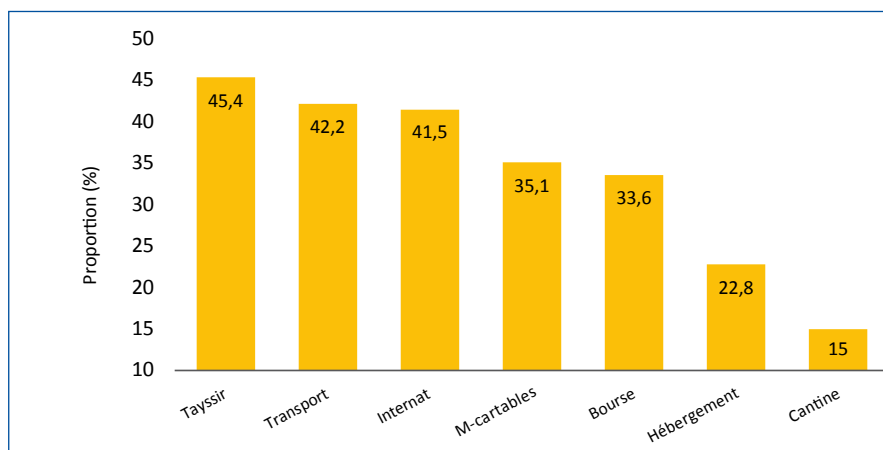
Graphique 34: % de ménages très satisfaits de l'appui social selon le mécanisme



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Concernant l'efficacité des mécanismes d'appui social à l'égard de la réduction des déperditions scolaires, les ménages cibles placent Tayssir à la tête des programmes les plus pertinents, suivi du transport scolaire et de l'internat. Plus de 40% des ménages cibles le pensent. Ceux qui considèrent que l'initiative «Un million de cartables» et les bourses freinent les déperditions scolaires sont moins nombreux et ne représentent que près d'un ménage sur trois. L'hébergement et les cantines scolaires semblent être les moins efficaces sur ce registre, d'après leurs bénéficiaires eux-mêmes (graphique 35).

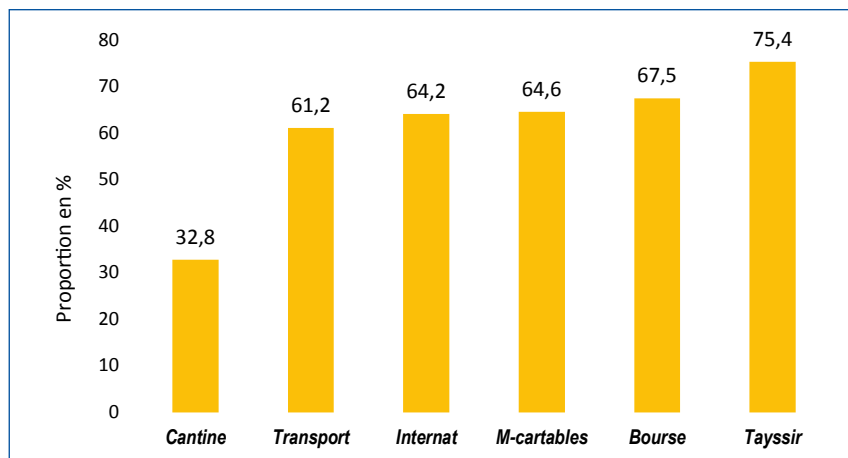
Graphique 35: Proportion de ménages cibles considérant que le mécanisme d'appui social réduit fortement les déperditions scolaires



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Sur le plan de l'impact de l'appui social sur le niveau de vie, rares sont ceux qui considèrent qu'il est marginal. Abstraction faite des cantines scolaires, plus de 60% des ménages voient que l'appui social contribue à l'amélioration du niveau de vie et de l'élève et de sa famille (ménage). C'est ainsi qu'au moment où 75,4% des ménages pensent que Tayssir améliore le niveau de vie de l'ensemble du ménage (dont élèves), seuls 32,8% des bénéficiaires des cantines considèrent qu'elles réalisent pareil impact (graphique 36).

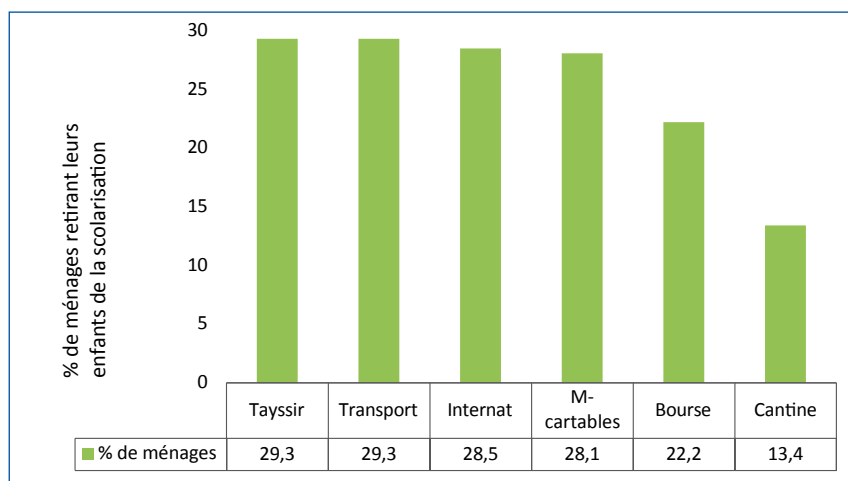
Graphique 36: Proportion de ménages considérant que l'appui social améliore le niveau de vie de l'ensemble du ménage selon le mécanisme



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Concernant le rôle de l'appui social dans la poursuite de la scolarisation, tout montre que le processus éducatif subirait d'importantes déperditions en cas de restrictions ou de suppression de l'un de ses mécanismes. Mesurées par la proportion de parents qui retireraient tous leurs enfants suite à l'abandon de l'appui social, ces déperditions toucheraient une proportion allant de 29,3% des élèves bénéficiaires de Tayssir à 13,4% de ceux ciblés par les cantines scolaires (graphique 37). Mesurées autrement, par la proportion de ménages qui retireraient en partie leurs enfants du système éducatif, les déperditions affecteraient plus de 80% des bénéficiaires d'un mécanisme abandonné, abstraction faite des cantines scolaires.

Graphique 37: Impact de la suppression de l'appui social, mesuré en termes de % de ménages retirant leurs enfants du système éducatif



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Ainsi mesuré, l'impact de l'abandon des cantines serait le moins élevé (56,0%). Ces données montrent clairement que l'appui social qui devrait instaurer la culture de l'éducation en milieu rural, semble consacrer non seulement la gratuité de la scolarisation mais aussi la prise en charge, quoique partielle, de son coût d'opportunité. En effet, aujourd'hui, près d'un ménage rural sur trois lie l'allongement de la scolarisation à des niveaux élevés à la disposition d'un appui social. Cette proportion varie en fonction de l'appui social. Elle varie entre 36,2% pour Tayssir et 30,5% pour l'internat.

Au total, la quasi-totalité des ménages ruraux éligibles à l'appui social bénéficient d'au moins un de ses mécanismes. Plus de 70% d'entre eux participent à un minimum de deux mécanismes. Leurs points de vue convergent vers le rôle incontournable de l'appui social dans la scolarisation et son allongement à des niveaux élevés. A la tête de ces mécanismes, on retrouve «Tayssir», le «Transport» et l'«internat». La satisfaction des ruraux cibles à l'égard des mécanismes d'appui social est cependant plus grande pour ceux consistant en un transfert monétaire (bourses et Tayssir). Par ailleurs, une attention doit être accordée aux mécanismes d'appui social les moins satisfaisants.

Tableau 16: Attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social								
Indicateur	Tayssir	Bourse	Cantine	Internat	M-cartables	Transport	Dar Taleb (a)	Hébergement
Pourcentage des ménages bénéficiaires	15,7	0,2	39,1	4,3	64,1	11,4	2,6	0,3
Etes-vous satisfait de ce programme								
Oui, très satisfait	63,7	100	20,3	61,5	47,7	46,1	51,7	18,7
Oui, un peu	32,1	-	56,5	36,4	45,9	45,7	45,5	81,3
Non	4,2	-	23,3	2,1	6,4	8,2	2,8	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Le Programme réduit les dépenses scolaires								
Oui, beaucoup	45,4	33,6	15	41,5	35,1	42,2	38,3	22,8
Oui, un peu	47,5	55,7	49,9	50	54,7	50,7	53,9	69,8
Non	2,7	5,1	28,6	4,9	7,6	2,7	3,5	6,3
Ne sait pas	4,4	5,6	6,6	3,6	2,6	4,5	4,3	1,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
L'abandon de ce programme pousserait les parents à retirer leurs enfants du système scolaire								
Oui, tous	29,3	22,2	13,4	28,5	28,1	29,3	26,6	15,1
Oui, une partie	59,9	61,7	42,6	60,7	55,4	60,2	64,4	70,1
Non, aucun	5	10,2	34,5	5,7	12,3	5,1	4	12,5
Ne sait pas	5,8	5,9	9,6	5,2	4,1	5,4	5	2,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 16: Attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social								
Indicateur	Tayssir	Bourse	Cantine	Internat	M-cartables	Transport	Dar Taleb (a)	Hébergement
Le programme améliore le niveau de vie								
Des enfants seulement	16,2	21,2	30,7	22,2	20,5	25,8	24	18,7
Des enfants et leurs ménages	75,4	67,5	32,8	64,2	64,6	61,2	64,7	62,3
D'aucune personne	2,8	5,7	26,7	7,3	10,6	6,7	5,5	16,4
Ne sait pas	5,6	5,6	9,9	6,3	4,3	6,3	5,8	2,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
La poursuite des études jusqu'au supérieur								
Oui, s'il y a un appui social	36,2	31,9	35,9	30,5	34	34,3	31,3	30,8
Oui, même s'il n'y a pas d'appui social	48,3	52,8	30,8	54,6	48,2	50,8	56,5	61,6
Non	7,8	8,2	20	6,5	10	5,5	4,2	5,2
Ne sait pas	7,7	7,1	13,2	8,5	7,7	9,5	7,9	2,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

6.2. Attitudes des ménages à l'égard de l'éducation

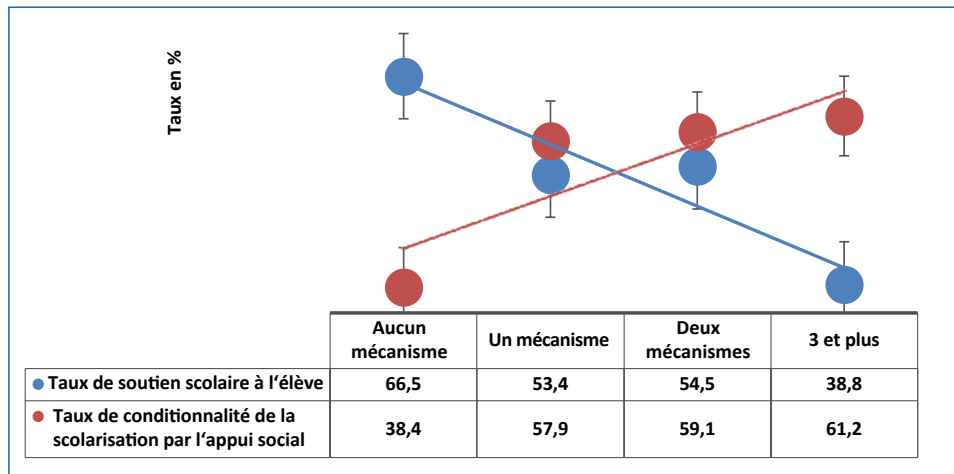
L'enquête sur l'appui social à la scolarisation a étendu l'observation des attitudes à l'égard de l'éducation, à la perception de l'absentéisme des enseignants, au soutien scolaire des scolarisés et à la contrainte, par l'accès à l'appui social, de la poursuite des études jusqu'au niveau supérieur.

La description de ces attitudes en fonction de l'accès à l'appui social éclaire l'intérêt qu'accordent les ménages ruraux au processus éducatif. Elle montre que la participation aux mécanismes d'appui social modifie le comportement de leurs bénéficiaires dans le domaine de l'éducation en général et de la survie scolaire en particulier.

Mesurée par la proportion de ménages qui considèrent que les enseignants s'absentent fréquemment, la perception de ce manquement à l'assiduité est plus fréquente parmi les ménages bénéficiaires des mécanismes d'appui social. Ces derniers sont plus nombreux à considérer que les enseignants affichent un absentéisme modéré ou excessif. Ils sont 35,3% à le penser contre 27,9% pour les non-participants à l'appui social. Cette proportion est plus grande parmi ceux d'entre eux qui accèdent à un ou à deux mécanismes.

Les participants à l'appui social sont nombreux à penser que la scolarisation de leurs enfants ne se poursuivrait à des niveaux élevés qu'en cas d'appui social (59,4%), en comparaison avec les non-participants (38,4%). Cette conditionnalité de la poursuite de la scolarisation par l'appui social s'intensifie à mesure qu'augmente le nombre de mécanismes accessibles (tableau 17).

Graphique 38: Taux de soutien scolaire et de conditionnalité de la scolarisation selon le nombre de mécanismes accessibles



Source : ONDH, Enquête Appui Social, 2018.

Corrélativement, les intentions d'arrêter la scolarisation avant les études supérieures reculent à mesure qu'augmente le nombre de mécanismes accessibles, de 4,4% pour ceux qui n'accèdent à aucun mécanisme à 0,7% pour ceux bénéficiant d'au moins trois mécanismes. Comme le montre le graphique 38, plus le ménage cumule un nombre élevé de mécanismes d'appui social, plus il conditionne la poursuite de l'éducation par le soutien social, et moins il dispense de soutien scolaire à ses enfants. Faut-il alors en conclure que la participation à l'appui social diffuse l'esprit d'assistantat parmi les parents sur le plan de soutien et survie scolaires de leurs enfants ?

Tableau 17 : Attitudes des ménages à l'égard des mécanismes d'appui social, en %

Indicateur d'accès à l'appui social	Taux de soutien scolaire à l'élève	Taux de conditionnalité de la poursuite de la scolarisation par l'appui social	Taux d'intention d'arrêt de la scolarisation avant les études supérieures	Taux de perception de l'absentéisme des enseignants, modéré ou excessif
Accès aux mécanismes				
Non	66,5	38,4	4,4	27,9
Oui	49,8	59,4	1,1	35,3
Nombre de mécanismes				
Aucun mécanisme	66,5	38,4	4,4	27,9
Un mécanisme	53,4	57,9	1,4	40,9
Deux mécanismes	54,5	59,1	1,1	36,7
3 et plus	38,8	61,2	0,7	27,6
Total	50,4	58,7	1,2	35,0

Source : ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

CONCLUSION

Ce rapport est consacré à l'évaluation de l'impact et des plans de ciblage de l'appui social à la scolarisation en milieu rural, sur la base des données de l'enquête sur l'appui social réalisée par l'ONDH au premier trimestre de l'année 2018. L'évaluation a porté sur les «cantines scolaires», l'«hébergement» (dont l'internat), le transfert «Tayssir», l'initiative «Un million de cartables» et le «transport scolaire».

Les principaux thèmes abordés portent sur les réformes successives analysées en termes de résultats et de défis à relever sur le registre de l'éducation en milieu rural, les déperditions scolaires et leurs déterminants socio-économiques dont le genre et le passé scolaire de l'élève et de ses parents, le ciblage des mécanismes d'appui social en termes d'efficacité et d'efficience, les effets, brut et partiel, de l'appui social sur la rétention et l'abandon scolaires et, enfin, les attitudes des parents à l'égard de l'éducation et du rendement des mécanismes d'appui à la scolarisation.

Au total, ce rapport montre que l'appui social que consacre le MENFP à la scolarisation en milieu rural améliore significativement les indicateurs quantitatifs de la scolarisation, et réduit sensiblement l'abandon scolaire, en dépit d'une massification du redoublement et du retard scolaires et d'une diffusion de la culture de l'assistanat dans le domaine de suivi, par les parents, de la scolarisation de leurs enfants. Il montre aussi que le ciblage des mécanismes de cet appui est entaché d'erreurs d'exclusion et d'inclusion, induisant d'importantes déperditions de ressources et une demande sociale insatisfaite considérable. Ses conclusions fondamentales sont les suivantes :

- *De nettes avancées de la scolarisation en milieu rural, ralenties par la modestie de la préscolarisation et les facettes, humaine et économique, de la pauvreté.* L'éducation de base a enregistré des avancées certes notables en milieu rural, mais ralenties par une couverture de l'enseignement préscolaire, limitée à moins de 30% des «4-5 ans». L'ampleur des déperditions scolaires est, en moyenne, deux fois plus élevée aussi bien parmi les enfants non préscolarisés que dans les poches rurales de la pauvreté humaine et économique. Elle montre l'intérêt de la préscolarisation et de l'option pour un appui scolaire des élèves en situation familiale et sociale difficile ; il s'agit de conditionner l'appui social par la participation au soutien scolaire. En effet, loin d'être une simple consommation subventionnée, l'appui social à l'éducation devrait être, de par la portée stratégique et le coût d'opportunité de la scolarisation en milieu rural, nécessairement élargi non seulement aux ruraux pauvres et vulnérables mais aussi aux classes sociales rurales intermédiaires et aux descendants de personnes ayant été privées, à leur enfance, de l'accès à l'éducation.
- *Nécessité d'un ciblage catégoriel et parfait, face à un ciblage souvent forfaitaire induisant des déperditions de ressources considérables :* Le taux d'exclusion des élèves méritants de l'appui social s'élève, à titre d'illustration, à 71,7% pour le programme «Tayssir» et à 63,3% pour le «transport scolaire». Pareille incidence de l'exclusion résulte du mode de ciblage des mécanismes d'appui social à la scolarisation. Souvent forfaitaires là où ils sont appliqués, ces plans devraient être nécessairement repensés, mis à jour et assainis à la veille de chaque rentrée scolaire. Pour le moment, ils ne sont pas efficacement ciblés, ni sur les pauvres, ni sur les catégories sociales intermédiaires. Au contraire, ils bénéficient dans de grandes proportions aux ruraux les plus aisés. En fait, si le ciblage des mécanismes d'appui social était catégoriel et parfait, l'Initiative «Un million de cartables» et le «transport scolaire» suivis de près des «cantines» couvriraient la quasi-totalité des élèves éligibles à leurs prestations. Or, les besoins insatisfaits en fournitures, transport et restauration scolaires sont encore considérables.

- *L'appui social améliore significativement la rétention scolaire au prix d'une massification du redoublement et du retard scolaire.* L'accès à l'appui social exerce un effet positif et notable sur la rétention et l'abandon scolaires, au prix d'une massification du redoublement et du retard scolaire, posant la question de la qualité de l'enseignement de base. Il s'agit de la nécessité de conditionner l'accès à l'appui social par un soutien scolaire accessible et élargi aux élèves en risque de décrochage scolaire, ceux originaires de parents défavorisés et/ou jamais scolarisés.
- *Les disparités territoriales, sociales, inter établissements et l'insécurité freinent la généralisation de la scolarisation de base en milieu rural.* Les milieux communautaires et scolaires de l'élève assument une part de responsabilité dans son échec scolaire dès lors que 8,8% de la variance du risque d'abandon scolaire se situe entre les communes rurales, et 21,1% entre les établissements scolaires. A son tour, affectant le voisinage immédiat de près de 10% des établissements scolaires, les situations déplorables d'insécurité amplifient le risque d'abandon scolaire de sorte qu'elles peuvent à elles seules avorter tout projet de généralisation de la scolarisation de base. En terme d'équité, les chances d'accomplir la scolarisation de base sont certes élevées parmi les élèves qui bénéficient de l'appui social, mais relativement modestes au regard de l'impact du sexe, du revenu et de l'éducation des parents, montrant que l'équité sociale de la scolarisation tarde à se réaliser sous l'effet de l'appui social.
- *L'impact des mécanismes d'appui social diminue à mesure que s'élève le niveau scolaire ce qui pose la question de sa consistance au regard du coût d'opportunité de l'éducation à des cycles supérieurs au primaire.* Les mécanismes d'appui social induisent une amélioration significative de la rétention scolaire mais leur impact diminue à mesure que s'élève le niveau scolaire, montrant que leur consistance devrait être revue à l'aune du coût d'opportunité de la scolarisation à des niveaux autres que le primaire. Sur ce registre, signifiant une prise en charge de l'enfant et de ses fournitures scolaires, la combinaison «hébergement et Un million de cartables» tend à éradiquer l'abandon scolaire, suivi de celle joignant le «transport scolaire» et «Un million de cartables», au moment où la conjonction de «Tayssir» avec un autre mécanisme n'a pas un effet aussi notable. Notons à cet égard que l'appui social n'améliore pas uniquement les niveaux de scolarisation, mais constitue, de par ses transferts en espèces et en nature, un plus, bien perçu, dans le budget des ménages.
- *Caractérisée par une prédilection des parents pour les transferts monétaires, la demande en appui social à la scolarisation est encore considérable.* Abstraction faite de la popularité de «Tayssir», l'évaluation, par les ménages, de l'appui social incite à l'interrogation au sujet des mécanismes qui dispensent sur place un service de restauration, les «cantines scolaires» en particulier, ce qui requiert d'autres formes d'investigation. Mesuré par le volume de la demande d'appui sociale insatisfaite, le manque à combler, le plus pressant, est celui relatif au programme «Tayssir», suivi de l'«hébergement», du «transport scolaire», des «cantines scolaires» et de loin, du programme «Un million de cartables».
- *Enfin, en termes d'impact de long terme, l'appui social a bien développé la conviction pour l'éducation des deux sexes, mais il n'est pas encore parvenu à instaurer une vraie culture de l'éducation.* Au contraire, il tend à développer la culture de l'assistantat sur le plan du suivi, par les parents, des enfants scolarisés, et sur celui de la coopération avec l'établissement scolaire. Aujourd'hui, la conditionnalité de la scolarisation par la participation à un appui social est beaucoup plus fréquente parmi les ménages bénéficiaires de cet appui que parmi les non-bénéficiaires.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES MÉCANISMES D'APPUI SOCIAL A LA SCOLARISATION

Ayant un rôle pivot dans la cohésion sociale et territoriale et dans la lutte contre la pauvreté humaine, les inégalités sociales et les disparités territoriales, l'appui social à la scolarisation vise la promotion de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire par la levée des barrières socio-économiques et géographiques, qui entravent l'accès à l'enseignement et la survie dans le système scolaire. Il s'agit d'éliminer les facteurs du décrochage scolaire chez les élèves issus des familles démunies, notamment en milieu rural, en offrant des services d'hébergement, de restauration, de transport scolaire, de distribution des uniformes scolaires, des cartables, des manuels et des fournitures scolaires. Les mécanismes dédiés à cet effet sont les cantines scolaires, les Bourses, les Internats ou l'hébergement, l'Initiative «Un million de cartables» et le Transfert conditionnel «Tayssir », présentés ici en termes d'objet et de critères de ciblage.

1. Cantines scolaires

Le dispositif des cantines scolaires a pour objectif de lutter contre l'abandon scolaire précoce des élèves, d'atténuer les difficultés liées à l'éloignement de l'école et d'assurer l'égalité des chances des élèves. Ses critères de ciblage diffèrent selon le niveau scolaire :

- Au niveau de l'enseignement primaire, les critères retenus sont l'éloignement des établissements scolaires des habitations des parents d'élèves en milieu rural ; le niveau socio-économique des parents d'élèves (revenu annuel des parents et le nombre des enfants pris en charge) ; et l'état de santé de l'élève.
- Au niveau de l'enseignement secondaire collégial, les élèves qui bénéficient de ce programme sont ceux ayant réussi l'examen final des études primaires ; ceux dont les habitations des parents, en milieu rural, sont éloignées des établissements scolaires en tenant compte de leur niveau socio-économique (revenu annuel des parents et nombre des enfants pris en charge).

2. Internat (hébergement)

Ce mécanisme a pour objectif de lutter contre l'abandon scolaire des élèves obligés de quitter leurs études par l'absence d'infrastructures scolaires de proximité. Ses critères de ciblage sont l'éloignement des établissements scolaires des habitations des parents d'élèves en milieu rural ; le niveau socio-économique des parents d'élèves (revenu annuel des parents et le nombre des enfants pris en charge) ; les élèves handicapés, orphelins, abandonnés et enfants des anciens combattants ; les résultats scolaires des élèves et les élèves orientés vers des branches n'existant pas dans leurs régions.

3. Initiative «un million de cartables»

C'est une mise à la disposition des élèves de la première année de l'enseignement primaire du secteur public, à l'échelle nationale, d'un kit complet (cartable + manuels + fourniture scolaires). Les autres élèves (de la 2^{ème} à la 6^{ème} année) bénéficient en milieu rural des manuels et fournitures scolaires, et en milieu urbain seulement des manuels scolaires. Quant aux élèves de l'enseignement secondaire collégial en milieu rural, ils bénéficient des manuels et fournitures scolaires. Le but est la lutte contre la déperdition scolaire et l'accélération de la réalisation des objectifs de généralisation de l'enseignement, de consécration du principe de l'égalité des chances, d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de soutien aux familles démunies.

4. Transport scolaire

Sur le plan économique, le transport scolaire est un palliatif à la construction d'unités scolaires pour un nombre réduit d'élèves et à des niveaux différenciés. Une telle option représente un moyen d'insuffler au contexte local des possibilités d'ouverture sur le milieu environnant. Ses critères de ciblage portent aussi bien sur l'élève que l'établissement scolaire :

- Les critères de ciblage des établissements sont l'absence du transport public ; l'absence de structures d'hébergement et de restauration (Internat, Cantines scolaires, ...) ; et la fréquence des déperditions, d'absentéisme et de retard.
- Les critères de ciblage des élèves sont la non-participation aux services des internats, des cantines scolaires et/ou de Dar Talib; l'éloignement des établissements scolaires des habitations des parents d'élèves en milieu rural (6 à 20 Km); le niveau socio-économique des parents (revenu annuel des parents et le nombre d'enfants à charge); les élèves handicapés, orphelins, abandonnés et enfants des anciens combattants; les résultats scolaires des élèves; et les élèves non bénéficiaires des services des internats, des cantines scolaires et/ou de Dar Talib.

5. Transferts Tayssir

Ce programme cible les communes de l'INDH (ayant un taux de pauvreté dépassant 30%) et un taux d'abandon supérieur à 5%. Les ménages éligibles à ce programme sont ceux ayant au moins un enfant âgé entre 6 et 15 ans et inscrit à l'école bénéficiaire. Ce sont des ménages ne recevant pas d'indemnité d'allocations familiales ou n'ayant pas de fond propre ou de revenu régulier (salaire, bien immobilier,...) et résidant dans le ou les douar(s) desservi(s) par l'école retenue.

Pour l'établissement scolaire, le programme Tayssir concerne la totalité des écoles situées dans le territoire géographique des communes ciblées par l'INDH. Il vise ainsi à lutter contre l'abandon scolaire parmi les enfants issus des zones rurales défavorisées et ce, par le biais de transferts monétaires, en neutralisant certains des facteurs socioéconomiques qui réduisent la demande pour l'éducation, tels que les coûts directs ou indirects de la scolarisation des élèves issus de familles pauvres.

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES INDICATEURS DE LA SCOLARISATION UTILISÉ DANS L'ÉVALUATION

Les indicateurs retenus pour évaluer l'impact de l'appui social sur la généralisation de la scolarisation couvrent l'enseignement primaire et collégial. Ils sont de type quantitatif et s'étendent du préscolaire au secondaire qualifiant. Ils abordent, dans la quasi-totalité des cas, les dimensions quantitatives de l'éducation et diffèrent, de ce fait, de ceux préconisés par l'OCDE dans l'enquête PISA²⁰, ou encore ceux du PNEA.

Le but recherché est de mieux saisir l'interaction quantitative entre la préscolarisation, l'appui social et la scolarisation de base, en anticipant l'effet induit sur l'accès au lycée. Le calcul, la comparaison et le test de signification de la différence des indicateurs en question selon la participation (Oui/Non) aux divers mécanismes d'appui social permet d'en apprécier l'apport à la généralisation de la scolarisation de base.

La formulation de ces indicateurs se fonde sur le référentiel du MENFP²¹. Pareils indicateurs concernent aussi bien l'accès à la scolarisation et son équité que la survie et l'espérance de vie scolaires. Ils permettent d'apprécier les niveaux effectifs ou attendus de la scolarisation à côté des déperditions scolaires sous leurs diverses facettes, abandon, retard, redoublement, la non scolarisation et la fréquentation scolaire.

1. Indicateurs d'accès à la scolarisation

La mesure de la généralisation de la scolarisation se fonde, entre autres, sur les taux, nets et bruts, de scolarisation dont notamment ceux relatifs à l'admission au primaire, au collège et à leur achèvement. Ces taux se prêtent au calcul par cycle et par niveau scolaire. Ils seront établis à l'échelle du préscolaire, du primaire, du collégial et du secondaire qualifiant. En les calculant selon la participation (Oui/Non) à un ou plusieurs mécanismes d'appui social et en testant la signification statistique des différences obtenues, on aura une première idée sur l'apport de chaque mécanisme à la généralisation de la scolarisation de base. Ce test sera complété par une analyse bi-variée testant la signification statistique de la relation entre la participation à un mécanisme donnée et le risque de non scolarisation et de déperditions scolaires.

Les indicateurs mesurant l'éducation sont définis comme suit :

1.1. Indicateurs du niveau de scolarisation

- **Le taux brut de scolarisation (TBS) ou de préscolarisation** est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge officiel correspondant à ce niveau ou cycle d'enseignement.

²⁰ « Le Programme PISA est conçu pour fournir trois grands types d'indicateurs : (i) des « indicateurs de base » qui cernent le profil général des compétences des élèves dans les domaines évalués ; (ii) des « indicateurs contextuels » qui montrent en quoi ces compétences sont liées à différentes variables démographiques, sociales, économiques, éducatives décrivant les élèves, les établissements et les systèmes éducatifs ; et des « indicateurs de série temporelle » qui, grâce à la périodicité du recueil des informations, montrent l'évolution des niveaux de compétences, l'évolution de leurs liens avec les contextes. Source : Jacqueline Levasseur, « Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) », Revue internationale d'éducation de Sèvres. Cf. aussi : Site PISA de l'OCDE : <http://www.pisa.oecd.org/>.

²¹ Cf. Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, Division des études et des Statistiques (2014) : Indicateurs de l'Éducation (Édition 2014).

- **Le taux net de scolarisation (TNS) ou de préscolarisation** est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge officiel concerné par ce niveau, exprimé en pourcentage du nombre d'enfants du même groupe d'âges dans la population totale.

1.2. Indicateurs des déperditions scolaires

Les taux nets et bruts de scolarisation, tout comme les taux d'admission, ne renseignent pas sur les déperditions scolaires. Un système scolaire marqué par le retard scolaire et le redoublement risque d'être économiquement coûteux, voire inefficace en cas d'abandon et d'inachèvement de la scolarisation de base. Ces aspects des déperditions scolaires font partie de l'évaluation de l'impact de l'appui social du MENFP. Ils sont mesurés à l'aide des concepts déclinés dans ce qui suit.

- **Retard scolaire** : C'est le retard d'un élève par rapport à son niveau prévu, provoqué par un ou des redoublements ou une entrée tardive dans le système scolaire. Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal.
- **Redoublement** : le taux de redoublement est la proportion d'élèves qui ont fréquenté la même année d'étude durant deux années scolaires successives. Il est assimilé, à la proportion d'élèves qui ont fréquenté la même année d'étude durant deux ou plusieurs années scolaires successives.
- **Abandon** : le taux d'abandon est la proportion d'élèves inscrits à un niveau d'étude i au cours de l'année scolaire t et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire $t+1$ pour une raison quelconque. Il est assimilé dans cette étude à la proportion des élèves qui ont cessé de fréquenter un établissement d'enseignement au cours des 12 derniers mois précédant la réalisation l'enquête sur l'appui social.
- **Non scolarisation** : le taux de non-scolarisation mesure la proportion des enfants qui ne sont pas scolarisés. Il sera différencié selon la raison de non fréquentation, telle que la pauvreté des parents, l'éloignement des établissements scolaires, etc. La non scolarisation est définie par le fait de ne pas fréquenter un établissement scolaire ou de formation pour des raisons liées aussi bien à l'abandon qu'à la non scolarisation (jamais été à l'école).

2. Évaluation de l'efficacité et de l'efficience du ciblage

L'approche de ciblage d'un programme repose sur la permanence du contrôle et les évaluations successives. Ces dernières s'apparentent à un processus d'apprentissage affinant l'organisation et la mise en œuvre du programme ciblé. Elles se fondent sur des indicateurs et des paramètres mesurant l'efficacité et l'efficience du plan de ciblage.

2.1. Indices de l'efficacité du ciblage

L'efficacité d'un plan de ciblage renvoie à sa capacité à inclure le plus grand nombre possible de membres d'un groupe cible et à exclure de la participation les membres du groupe non ciblé des programmes d'appui social. Les déterminants de cette efficacité varient au fil du temps en fonction des critères du ciblage, de la situation socio-économique des populations et des ressources dédiées aux mécanismes de l'appui social.

Dans les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du ciblage d'un mécanisme d'appui ou un programme, on retrouve le taux d'inclusion ainsi que les erreurs d'inclusion et d'exclusion. En générale, les plans de ciblage ne sont pas parfaits et comportent une certaine marge d'erreurs d'inclusion et d'exclusion. Plus ces erreurs sont petites, plus grande sera l'efficacité du plan de ciblage. Ces indices sont définis comme suit :

- Taux d'inclusion c'est la proportion de ménages éligibles et participants au mécanisme d'appui ou au programme, c'est le rapport $A/(A + B)$;
- Taux d'erreurs d'exclusion mesure la proportion des ménages éligibles ne participant pas au mécanisme d'appui ou au programme $B/(A + B)$;
- Taux d'erreurs d'inclusion mesure la proportion des ménages non éligibles et qui participent au mécanisme d'appui ou au programme $(C/A+C)$.

Tableau 18: Répartition des ménages selon la participation et l'éligibilité à un programme ciblé

	Ménages éligibles	Ménages non éligibles	Total
Participants	A	C	A+C
Non participant	B	D	B+D
Total	A+B	C+D	

2.2 Indices de l'efficience du ciblage

Les données à recueillir sur le ciblage devraient certes analyser son efficacité mais aussi son efficience. Il s'agit de disposer de données aidant à corriger les erreurs (inclusion ou exclusion) de ciblage. C'est la raison pour laquelle les ménages devraient être interviewés au sujet de :

- la connaissance des mécanismes d'appui social dans la mesure où ils peuvent ne pas être informés ou être mal informés de leur éligibilité et, dans ce cas, beaucoup ne seront pas atteints par le programme ;
- l'adéquation des mécanismes ou le coût de participation puisqu'il est possible que certaines contraintes limitent la participation des populations cibles, tels le manque aigue de ressources ou de moyen de transport.

ANNEXE 3: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE MESURE DE L'EFFET PARTIEL DES .. MÉCANISMES D'APPUI SOCIAL

1. Données de base

Un échantillon de 3039 ménages (dont 3474 élèves et étudiants non compris les élèves du préscolaire) a été observé par l'enquête sur l'appui social à la scolarisation de base, de janvier à mars 2018, dans 145 communes rurales. Les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) recueillant les élèves enquêtés ont été, à leur tour, observés par l'enquête en termes d'équipements sociaux du milieu communautaire, qualité de l'offre éducative et disposition des mécanismes d'appui social caractérisés en termes d'offre, demande et critères de ciblage.

Rappelons que c'est à partir du questionnaire ménage que l'on a identifié les établissements scolaires accueillant les enfants scolarisés ou ayant été scolarisés au cours de l'année scolaire 2017/18. Les données ainsi obtenues permettent d'appréhender non seulement l'effet, sur la scolarisation, des mécanismes d'appui social, mais aussi celui de l'établissement scolaire et de son contexte social. La collecte des données a été organisée et structurée de sorte que les élèves enquêtés soient «nichés» dans leurs établissements scolaires ou encore dans leur commune rurale.

Rappelons aussi que les analyses multi-niveaux requièrent, dans le présent cas, un nombre suffisant d'élèves dans chaque établissement scolaire ou commune rurale, à côté d'un nombre suffisant d'établissements scolaires et de communes rurales. En effet, dans chacun des 506 établissements scolaires enquêtés, une moyenne de 6,5 élèves a été observée. Cette moyenne s'élève à 22,6 élèves par commune rurale. Autrement dit, abstraction faite des étudiants universitaires, l'échantillon enquêté comporte 3283 élèves (dont 46% de sexe féminin), répartis dans la table 3 selon le cycle d'enseignement. Il en découle que le nombre d'établissements ou de communes, tout comme le nombre d'élèves par établissement ou par commune, dépasse, dans la quasi-totalité des cas, le minimum théorique d'observations que requiert l'évaluation d'impact par une analyse multi-niveau, soit 10 établissements ou communes renfermant chacun, 5 élèves au moins.

Tableau 19: Répartition des élèves échantillons selon le type d'établissement scolaire enquêté

Type d'établissement	Nombre d'établissements enquêtés	Nombre d'élèves enquêtés
Ecole primaire	215	2177
Collège	164	790
Lycée	127	316
Total	506	3283

Source: ONDH, Enquête sur les programmes d'Appui Social à la Scolarisation, 2018.

2. Consistance de la modélisation multi-niveaux pour la mesure de l'effet partiel de l'appui social

Cette section présente un modèle linéaire hiérarchique d'analyse multi-niveaux, destiné à mesurer l'effet des mécanismes d'appui social. Il s'agit de justifier le recours à ce type de modélisation et d'examiner sa faisabilité à partir des données de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation.

2.1. Consistance de l'analyse multi-niveaux

Sur le plan du référentiel, le PNEA fonde l'évaluation de l'éducation sur la mesure de l'effet de l'école ou de la classe sur le rendement scolaire des élèves et de leur profil individuel, familial et communautaire. Ce qui permet de « déterminer à quel point la fréquentation d'un établissement ou d'une classe donné(e) fait une différence dans la réussite scolaire des élèves, au-delà de leurs caractéristiques personnelles et sociales »²².

Pour répondre à cette question, le PNEA utilise la modélisation multi-niveaux en expliquant le rendement scolaire d'un élève par ses caractéristiques et celles de son milieu familial et scolaire. Ce qui permet de s'affranchir des erreurs écologiques et atomistes²³. Les modèles multi-niveaux se prêtent à cette approche d'analyse. Ils permettent d'isoler l'effet exactement dû aussi bien aux caractéristiques individuelles et familiales qu'aux caractéristiques de l'établissement scolaire (l'école et la classe). Statistiquement, il s'agit de décomposer la variance de la variable dépendante en autant de parties que de niveaux d'analyse, successivement dues à la variabilité des scores entre les élèves, entre les écoles et entre les classes. Le ménage n'est pas pris comme variable contextuelle, mais ses caractéristiques sont prises en compte comme variables explicatives de la réussite scolaire.

2.2. Justification de l'usage d'un modèle mixte linéaire généralisé dans l'évaluation des mécanismes d'appui social et de leur ciblage

Les approches d'évaluation utilisées pour mesurer les effets des politiques publiques en matière d'éducation se fondent toutes sur une comparaison des situations de divers enfants en âge de scolarisation vis-à-vis de la réforme ou de l'intervention publique dans le domaine. Celle-ci consiste ici en la participation ou non à un ou plusieurs programmes d'appui social. Une large gamme de techniques d'évaluation est disponible dans la littérature.

La sélection de celle d'entre elles qui se prête à l'objet d'analyse dépend de la nature des données disponibles. Le choix d'une technique peu appropriée produirait des estimations biaisées des effets de l'intervention publique. Les techniques les plus utilisées sont la méthode de régression par discontinuité (RDD), la méthode de la Double Différences (Méthode DD) et la méthode de régression mixte linéaire généralisée.

La méthode RDD ou «Regression discontinuity design», tout comme la méthode de la Double Différences sont utilisées lorsque les données sur la scolarisation et les déperditions scolaires sont observées avant et après le lancement du programme évalué, et quand la participation à ce même programme est assignée à une règle d'éligibilité précise. Il s'agit de disposer d'une identification claire des éligibles au programme concerné, ce qui en fait une identification pour discontinuité précise.

Théoriquement, dans la mesure où le programme évalué aurait un effet positif sur un indicateur de scolarisation, la règle d'éligibilité crée une discontinuité dans la relation entre cet indicateur et la variable d'assignation ou critère d'accès au programme. A la condition que les caractéristiques des enfants en âge de scolarisation, situés de part et d'autre du seuil d'éligibilité, soient plus ou moins similaires. Or, les données à collecter pour mettre en œuvre l'évaluation des programmes d'appui social couvriront une année scolaire donnée et non pas l'avant et l'après programme. La période de leur référence se situerait à, au moins, 6 ou 7 ans après le lancement des programmes d'appui social objet de l'évaluation. Les critères de leur ciblage social ne sont pas, non plus, connus d'avance.

²² Rapport méthodologique, op, cité, page 17.

²³ On parle d'erreur écologique lorsqu'on se limite à l'effet des caractéristiques de l'individu en omettant celles de son contexte; l'erreur atomiste survient, par contre, lorsqu'on se limite aux caractéristiques du contexte dans lequel évolue l'individu.

C'est dire que la méthode d'évaluation qui se prête aux données disponibles est la régression par modèle mixte linéaire généralisée. Ce type de modèle permet de calculer l'effet d'une ou plusieurs variables sur un indicateur d'accès à une prestation donnée, en tenant compte des divers contextes de scolarisation dont notamment l'établissement scolaire. Et comme le démontre ce document, cette modélisation s'applique parfaitement à l'objet du présent projet d'évaluation d'impact. Elle se fonde sur seul passage et non pas un panel dans la mesure où un seul passage permet de calculer l'ensemble des indicateurs et des variables permettant de s'acquitter de la mesure de l'impact des programmes d'appui social du MENFP.

L'enquête sur l'appui social 2018 fournit un exemple de structures nichées des observations, dès lors qu'elle s'intéresse à l'impact de l'établissement scolaire et de la commune rurale sur les indices de la scolarisation, à côté de celui des mécanismes d'appui social. Ses données permettent de dissocier les effets de l'établissement ou de la commune de ceux relevant de l'élève, de son milieu familial et de son accès aux mécanismes d'appui social. C'est pourquoi on s'intéresse ici à l'interaction entre deux facteurs, Élève et Contexte (École ou Commune), le premier de type individuel, le second de type contextuel. À cette fin, l'on utilise un modèle à deux niveaux où les élèves (niveau 1) sont nichés dans les établissements scolaires ou les communes rurales (niveau 2).

2.3 Postulat d'indépendance

Dans le cas de la présente étude, on tient compte, rappelons-le, de l'environnement-établissement scolaire ou commune rurale- dans lequel évoluent (sont inscrits ou nichés) les élèves observés. Comme le démontrent les travaux de l'Instance d'évaluation (PNEA, 2016), il est fort probable que le postulat d'indépendance des observations ne soit pas vérifié, ce qui affectera négativement la validité des résultats. En d'autres termes, les données sur le parcours scolaire obtenues auprès d'élèves partageant un même établissement scolaire ou une même commune rurale ne peuvent pas être considérées comme indépendantes²⁴. Dans un pareil cas, la dépendance des observations fait augmenter la probabilité de considérer comme significatives des relations qui ne le sont pas dans la réalité (Hox et Kreft, 1994 ; Bickel, 2007).

C'est ainsi que toutes les modélisations d'impact ne tenant pas compte de la structure hiérarchique des observations risque d'attribuer au niveau agrégé des effets observés au niveau individuel (erreur atomistique) ou, au contraire, d'attribuer au niveau individuel des effets observés au niveau agrégé (erreur écologique) (Diez-Roux, 1998 ; Snijders et Bosker, 1999). Dans la littérature disponible, ces raisons sont considérées suffisantes pour rejeter les conclusions des évaluations d'impact faites à l'aide d'analyses conventionnelles appliquées à des données ayant une structure hiérarchique évidente.

Cependant, en raison de sa complexité, l'analyse multi-niveaux (Diez-Roux, 1998) doit être nécessairement justifiée. D'abord, par le caractère niché des observations (Bickel, 2007). Ensuite, par la dépendance réelle des observations caractérisées par une homogénéité intragroupe (Bickel, 2007 ; Peugh, 2010). La vérification de cette condition se fait grâce au calcul du coefficient de corrélation intra classe, qui reflète le degré de ressemblance des observations d'un même niveau ou groupe - établissement scolaire ou commune rurale - (Diez-Roux, 2002).

²⁴ «Le pourcentage de la variance des scores due aux différences entre les établissements varie entre 18% et 25%, signalant ainsi l'existence d'un effet établissement non négligeable, mais qui est bien inférieur à l'effet élève qui reste prédominant.» Source : Rapport Analytique, Programme National d'Évaluation des Acquis des Élèves, PNEA, 2016.

L'analyse multi-niveaux permet de décomposer la variance de la variable expliquée entre les différents niveaux hiérarchiques, sans nécessiter l'agrégation des données ou la séparation des analyses par niveau (Raudenbush et Bryk, 2002). Ce qui donne lieu à une évaluation de l'effet de divers niveaux sur la variable expliquée en utilisant toutes les données disponibles, loin de leur agrégation, sans perdre de puissance statistique. Elle permet aussi de déterminer si les différences s'observent surtout entre les groupes (inter) ou au sein des groupes (intra). Il s'agit d'une version plus complexe de l'analyse de régression conventionnelle (Bickel, 2007). C'est un modèle mixte dès lors qu'il inclut, à la fois, des coefficients fixes et des coefficients aléatoires.

Les coefficients fixes supposent que l'effet d'une variable est le même indépendamment du contexte (Établissement ou commune). A titre d'illustration, le fait d'être de sexe féminin peut avoir le même effet sur l'accès au collège peu importe l'établissement scolaire. A l'inverse, les coefficients aléatoires supposent un effet propre à chaque contexte. Par exemple, la relation entre le statut social de l'élève et sa réussite scolaire diffère d'une école à une autre (Raudenbush et Bryk, 2002). C'est pour cette raison que la présence de coefficients aléatoires dans l'analyse multi-niveaux donne lieu à un calcul correct des coefficients de régression. Cette précision vient de la prise en compte de la structure hiérarchique des données (Raudenbush et Bryk, 2002) et, par-là, de leur corrélation (Diez-Roux, 2002 ; Dupéré et al. 2007).

• **Champ, variables et modèle ajusté**

Rappelons que les élèves sont nichées, à la période de référence de l'Enquête sur l'appui social, dans des contextes communautaires et des établissements scolaires différents. L'analyse multi-niveaux permet de départager à quel point les différences sur le plan des indices de scolarisation sont-elles dues à des différences individuelles (niveau 1) et/ou contextuelles (niveau 2). Les différences contextuelles sont ici celles existantes entre les établissements scolaires ou encore, à titre indicatif, entre les communes rurales.

Les indicateurs clefs utilisés dans l'expression des niveaux de scolarisation et des déperditions scolaires sont d'abord ceux de la rétention scolaire et de la situation d'abandon scolaire entre 6 et 15 ans. Le choix de cette tranche d'âges répond à l'objectif visé par la Vision stratégique 2015-30, à savoir la généralisation de la scolarisation parmi les enfants âgés entre 6 et 15 ans. Pareille tranche d'âges regroupe par ailleurs les enfants ruraux dont le parcours scolaire coïncide avec la mise en œuvre des mécanismes d'appui social évalués par la présente Etude.

Le reste des variables d'intérêt mesure l'accès aux programmes d'appui social. Et afin de respecter les recommandations de l'analyse multi-niveaux et faciliter l'interprétation des résultats (Enders et Tofighi, 2007), ces variables sont, par la suite, centrées²⁵ sur la moyenne générale. Un score de zéro d'une variable correspond, dans les fichiers d'analyse, à la moyenne calculée pour l'ensemble de l'échantillon. Par ailleurs, à l'instar des régressions traditionnelles, les variables nominales, pour être introduites dans l'analyse, sont transformées en plusieurs variables factices binaires (Fox, 1999). Sinon, le logiciel utilisé définit, pour chaque variable qualitative, une modalité de référence.

²⁵ En statistique, une variable centrée est une variable aléatoire dont on a modifié les valeurs afin de fixer sa moyenne à la valeur zéro. Centrer une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales, c'est-à-dire retrancher à chaque donnée la moyenne. C'est un simple changement d'origine, qui place la moyenne de la distribution au point 0 de l'axe des abscisses.

Sur le plan de l'approche, à l'instar des modèles de régressions conventionnelles, la représentation des équations des modèles multi-niveaux permet de s'assurer que la modélisation statistique est complète et exempte d'erreurs. Ces équations emploient des paramètres estimés au premier niveau comme variables dépendantes au deuxième niveau d'analyse. Elles se composent d'une partie présentant les effets fixes et d'une autre présentant les effets aléatoires.

Pour garantir une interprétation correcte des paramètres, l'analyse multi-niveaux s'opère en trois étapes : (i) d'abord, les variables, principalement celles relevant du niveau 1, sont centrées. La référence est faite au centrage sur la moyenne de tout l'échantillon, et non pas sur la moyenne de chaque groupe ; (ii) par la suite, l'on estime un modèle inconditionnel qui n'inclut aucune variable explicative. Ce modèle permet de décomposer la variance de la variable expliquée entre les divers niveaux d'analyse et d'estimer le coefficient de corrélation intra-classe. Ce coefficient estime le degré de ressemblance des élèves dans un même établissement scolaire ; (iii) enfin, les variables explicatives sont introduites progressivement, par bloc, en fonction des hypothèses. Ce qui permet de déterminer comment se comporte le modèle et d'examiner l'effet propre à chacun des blocs. Ces blocs sont ici le profil de l'enfant (sexe, âge, passé scolaire, ...), son passé scolaire (préscolarisation, redoublement, ...), son milieu familial (niveau d'éducation des parents, situation à l'égard de la pauvreté, ...), son milieu communautaire (centre urbain/douar rural, sécurité, ...), et enfin son accès à l'appui social.

• Approche multi-niveaux : fondement et formulation des modèles

L'analyse est conduite dans le sens de tester l'efficacité des mécanismes d'appui social dont l'objectif est la réduction des déperditions scolaires à l'enseignement de base. La modélisation de leur impact sur la scolarisation de base se fonde, dans cette étude, sur l'explication, par l'accès à l'appui social, des indicateurs fondamentaux de la scolarisation des enfants de «6-15 ans», dont notamment l'abandon, le redoublement et le retard scolaires.

En effet, l'analyse approfondie de l'impact des mécanismes d'appui social est réalisée, à l'aide d'un modèle à deux niveaux dans le cadre duquel les élèves (niveau 1) sont nichés dans les écoles ou les communes rurales (niveau 2). Elle débute, dans ce cas, par l'estimation d'un modèle inconditionnel qui n'inclut aucune variable explicative. Elle est schématisée dans ce qui suit pour le cas d'élèves nichés dans des établissements scolaires.

Avec $i = 1, 2, \dots, n$, élèves à l'intérieur d'un établissement scolaire j et $j = 1, 2, \dots, J$, les équations de niveau 1 (élève) et l'équation de niveau 2 (établissement) sont les suivantes :

En notant y_{ij} les variables expliquées et x_{ij} les variables explicatives, le modèle ajusté s'écrit :

$$\text{Niveau 1 (élève)} \quad y_{ij} = \beta_{0j} + \beta_1 x_{ij} + e_{ij}$$

$$\text{Niveau 2 (établissement):} \quad \beta_{0j} = \gamma_{00} + u_{0j}$$

$$\text{Equation complète :} \quad y_{ij} = \gamma_{00} + \beta_1 x_{ij} + u_{0j} + e_{ij}$$

Les composants de la variance :

$$\text{var}(e_{ij}) = \sigma_e^2 \text{ et } \text{var}(u_{0j}) = \sigma_{u0}^2$$

$$\text{Variance totale : } \text{var}(y_{ij}) = \sigma_e^2 + \sigma_{u0}^2$$

e_{ij} et u_{0j} sont les paramètres aléatoires de niveau 1 et 2. Tous deux sont distribués normalement avec une moyenne de zéro et une variance σ_e^2 pour le niveau 1 et σ_{u0}^2 pour le niveau 2.

Le modèle inconditionnel permet de calculer le coefficient de corrélation intra-classe, de la façon suivante :

Où σ_{u0}^2 est la variance intergroupe (ici inter établissements scolaires), représentée par la ligne « Var (constante) » dans le tableau 10. Et σ_e^2 est la variance intragroupe représentée par la ligne « Variance » dans le même tableau. Le coefficient de corrélation intra-classe ainsi calculé est égal à la proportion de la variance (de la variable expliquée) entre les unités du niveau supérieur. Cette proportion est mesurée en pourcentage. Plus les groupes (établissements) sont homogènes mais distincts les uns des autres, plus la valeur du coefficient est élevée.

Sur le plan méthodologique, cette étape de la modélisation justifie clairement l'usage de l'analyse multi-niveaux. Comme le montre la valeur élevée des coefficients de corrélation intra-classe, les élèves relevant d'un même établissement scolaire se ressemblent davantage que les élèves des autres établissements. Au cas où le coefficient de corrélation intra-classe était infime ou très faible, l'on pourrait se limiter aux analyses conventionnelles (Bickel, 2007). Dans ce même ordre d'idées, compte tenu de la taille de l'échantillon en termes d'établissements scolaires par commune rurale et aussi des objectifs de la présente étude, seul l'effet contextuel de l'établissement est pris en compte dans la modélisation finale des indicateurs de la scolarisation.

• **Modèle final**

A côté de la variable contextuelle «Établissement scolaire», les autres variables explicatives ont été introduite graduellement. Les variables communautaires ont été d'abord introduites, puis les variables individuelles suivies des variables familiales et de celles relatant l'accès aux mécanismes d'appui social. Leur analyse est centrée sur l'effet des mécanismes d'appui social sur l'abandon, le retard scolaire et le redoublement scolaires, à côté de l'accès au collège et l'accomplissement des 9 années d'études de la scolarisation de base ; l'accès au lycée est modélisé afin de tester le prolongement de l'impact de l'appui social à l'élargissement de la scolarisation au cycle de l'enseignement secondaire.

Pour des raisons liées à l'objet de l'Étude, la démarche choisie consiste d'abord à centrer l'analyse sur l'effet des mécanismes d'appui social sur la généralisation de la scolarisation de base, tout en se livrant à une analyse discriminante pour identifier le reste des déterminants du succès scolaire. Il se trouve que l'éclairage averti des politiques publiques devrait tenir compte de l'ensemble des variables discriminantes de la réussite scolaire, hiérarchisées de façon à en cerner celles prioritaires. Parmi ces variables, il y a celles dites d'intérêt sur lesquelles l'analyse est centrée (cas de l'accès à l'appui social) et celles dites de contrôle introduites pour dissocier leur effet de celui des variables d'intérêt. La finalité est de neutraliser les effets de structure (ou effets de composition) qui faussent le lien entre la variable d'intérêt et les variables de contrôle. En rappelant que cette modélisation est certes d'un grand apport à l'analyse, mais il ne faut pas lui attribuer une ambition démesurée. Le niveau des effets de l'appui social qu'elle mesure est conditionnel aux variables introduites.

En effet, le premier objectif de la modélisation multi niveaux est d'aller au-delà des apparences qui se dégagent d'une analyse descriptive fondée sur le croisement des variables. Elle permet de neutraliser les effets de structure, et, ce faisant, de produire des constats appropriés, susceptibles d'orienter les politiques publiques.

Ceci étant, pour comparer et mesurer l'effet de l'ensemble des déterminants, le recours est fait à une modélisation statistique multi-niveaux variable en fonction de la variable expliquée. Elle est de type logit binaire lorsque la variable expliquée est dichotomique (cas de la situation d'abandon scolaire ou de l'accès au collège). Elle est de type linéaire pour le cas des variables quantitatives telles que le nombre d'années redoublées ou encore le nombre d'années de retard scolaire. Et pour exposer ses résultats en termes compréhensibles, les variables explicatives sont toutes formulées de façon à en exprimer l'effet le plus aisément possible.

Dépôt Légal : 2019MO4769
ISBN : 978-9954-9884-6-6



المرصد الوطني للتنمية البشرية
المركز الوطني للتنمية البشرية
Observatoire National
du Développement Humain

 www.ondh.ma

 [Observatoire ONDH](https://www.facebook.com/ObservatoireONDH)

 [ObservatoireDH](https://twitter.com/ObservatoireDH)

المركب الإداري لمؤسسة محمد السادس للنهوض بالأعمال الاجتماعية للتربية والتكوين
عمارة أ 2، شارع علال الفاسي، مدينة العرفان، حي الرياض ص.ب. : 6836 - الرباط/الهاتف : 05 37 57 69 61/51 - الفاكس : 05 37 56 56 47

Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation
Imm A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, B.P. 6836 Hay Riad - Rabat - Tél : 05 37 57 69 51/61 - Fax : 05 37 56 56 47